

RAPPORT D'ÉVALUATION PROGRAMME LEADER 2014-2020



GAL - PETR

PAYS DE LA VALLÉE DE MONTLUCON

ET DU CHER

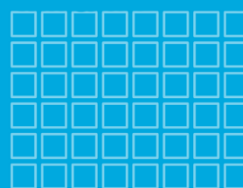


Table des matières

Liste d'acronymes.....	6
Introduction.....	7
Présentation du territoire et de la stratégie Leader 2014-2020	11
Partie 1 : Le territoire.....	11
Partie 2 : La stratégie Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....	14
1) Axes de développement.....	15
2) Arbre d'objectifs de la stratégie « Ma vallée accélère ».....	16
Évaluation finale : qu'en est-il de la mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 ?	17
Partie 1 : Focus méthodologie de l'évaluation.....	17
1) Définition des termes clés pour l'évaluation : « méthode Leader » et « valeur ajoutée » de l'approche Leader	17
2) Méthode utilisée.....	19
Partie 2 : État d'avancement de la programmation.....	20
1) Rappel des dates clés.....	20
2) Enveloppes allouées au territoire.....	22
3) Présentation des fiches-action.....	23
4) Évolution de la maquette financière	24
5) Niveaux d'avancement de la programmation et des paiements	31
6) Niveau de programmation et de paiement par fiche-action	32
7) Conclusion.....	35

Partie 3 : Dans quelles mesures les projets financés par Leader répondent aux objectifs fixés par le GAL ? Quels en sont les résultats ?	36
1) Des projets effectivement bien en adéquation avec la stratégie 2014-2020	36
2) Un programme qui a bénéficié à l'ensemble du territoire et une majorité de projets qui a bénéficié à un territoire plus large que leur seule localisation	45
a) Communauté de Communes du Pays de Tronçais	46
b) Communauté de Communes du Pays d'Huriel	47
c) Communauté de Communes du Val de Cher	48
d) Commeny-Montmarault-Néris Communauté	48
e) Montluçon Communauté.....	49
f) Les autres projets qui ne sont pas particulièrement localisés dans un EPCI donné... 50	
g) Synthèse.....	51
3) Les effets du programme	54
a) Fiche action n°1	54
b) Fiche action n°2.....	58
c) Fiche action n°3.....	61
d) Fiche action n°4.....	64
e) Fiche action n°5	67
f) Synthèse des effets/résultats du programme	71
4) Focus sur la sélection des projets	73
5) Focus sur les cofinancements du programme.....	76
6) Conclusion	81
Partie 4 : La plus-value de l'approche Leader sur la programmation 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ?	83
1) Partenariats et synergies.....	84
2) Caractère innovant des projets.....	84
3) Transférabilité et exemplarité des projets.....	85
4) Plus-value du programme pour les porteurs de projet	86
5) Conclusion	87

Partie 5 : Dans quelle mesure l'animation du programme et son mode de gouvernance ont eu des retombées positives ou négatives dans la mise en œuvre des projets ?.....	88
1) Animation et accompagnement des porteurs de projets.....	88
a) Un accompagnement favorable aux porteurs de projet mais qui a réduit le rôle des instances du GAL	88
b) Avis des porteurs de projet.....	89
2) Animation du territoire et levée de projets	90
a) Constitution d'un « stock » de projets conséquent et remontée de projets grâce aux différents contrats et dispositifs auquel le PETR prenait part	90
b) Difficultés liées au démarrage tardif de la programmation 2014-2020.....	92
3) Un espace GAL qui reste à mieux investir.....	92
a) Un GAL qui fonctionne conformément aux exigences du programme	92
4) Conclusion	99
Partie 6 : Conclusion générale et préconisations	100
Table des annexes.....	102

Liste d'acronymes

PAC	Politique agricole commune
DLAL	Développement local mené par les acteurs locaux
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
Fonds ESI	Fonds structurels et d'investissement européens
UE	Union européenne
GAL	Groupe d'action local
ETP	Équivalent temps plein
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
AG	Autorité de gestion
OP	Organisme payeur
SDL	Stratégie de développement local
ASP	Agence de services et de paiements = organisme payeur
PETR	Pôle d'équilibre territorial et rural
CC	Communauté de Communes
CA	Communauté d'Agglomération
FA	Fiche-action
OTI	Office de tourisme intercommunal
PDR	Programme de développement rural
Coprog	Comité de Programmation
Cotech	Comité de suivi technique
OQDP	Organisme Qualifié de Droit Public
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
FRIT	Fonds régional pour l'investissement touristique
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPIC	Établissement public industriel et commercial
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
PCAET	Plan climat air énergie territorialisé
CDN	Centre Dramatique National
SMAC	Scène des musiques actuelles
SDE03	Syndicat Départemental de l'Énergie de l'Allier
MAM	Maison d'assistantes maternelles
RAM	Relais d'assistantes maternelles

Introduction

Un territoire expérimenté dans la mise en œuvre de Leader

2014-2020 constitue la deuxième génération de programme Leader mis en œuvre à l'échelle du Groupe d'Action Locale (GAL) PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Cette deuxième programmation Leader (la 5^{ème} génération de programmes Leader depuis son lancement en 1991) a été construite pour permettre au territoire d'accélérer son développement autour des enjeux suivants :

- ❖ Développer un tourisme durable de nature, de patrimoine et de bien-être,
- ❖ Réussir l'intégration des populations (habitants et nouveaux arrivants),
- ❖ Refonder le lien entre activité humaine et l'environnement local,
- ❖ Dynamiser les potentialités de création d'activités nouvelles et d'emploi à forte valeur ajoutée.

Si le programme 2007-2013 a de manière certaine, contribué à l'amélioration et au maillage de l'offre de services en direction de l'enfance et de la petite enfance, ainsi qu'à l'émergence de différentes stratégies de développement à l'échelle des intercommunalités et du Pays ; cette génération 2014-2020 reposait quant à elle, sur le fondement stratégique de renouvellement de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire pour vivre et accueillir autrement.

Les grandes nouveautés de la génération 2014-2020

La mise en œuvre du programme Leader implique la réalisation d'une évaluation. En effet, le suivi-évaluation de la stratégie du GAL est une nouvelle exigence sur cette programmation intégrée dans l'article 8 des conventions GAL / AG / OP (Organisme Payeur).

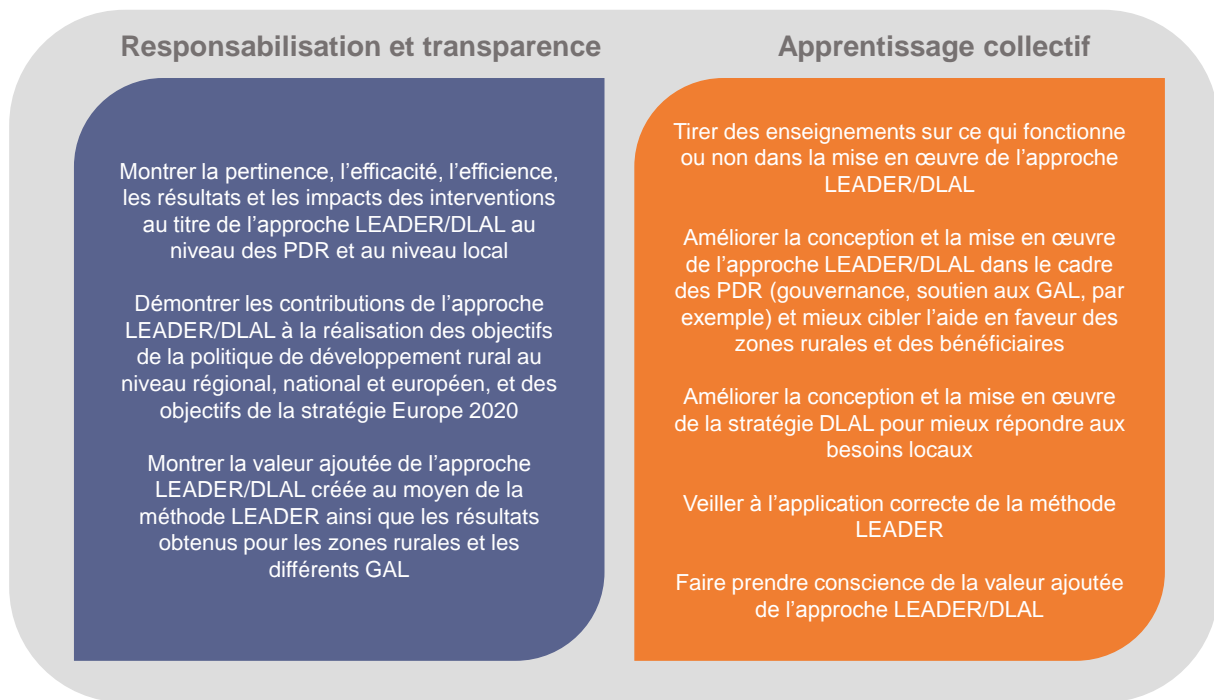
Elle doit permettre :

- d'assurer une veille de la mise en œuvre de la stratégie de développement local (SDL) et des opérations soutenues,
- d'évaluer la cohérence de la SDL,
- de mener des activités d'évaluation spécifiques liées à la stratégie (Rég. n°1303/2013).

Il est également possible d'évaluer :

- l'animation du GAL,
- le mécanisme de décision / la gouvernance,
- la valeur ajoutée du programme sur le territoire.

L'évaluation de l'approche Leader aide les responsables politiques, les gestionnaires de programme, les GAL et les bénéficiaires à mieux utiliser leurs ressources lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de la population locale. À cet égard, l'évaluation de l'approche Leader revêt une fonction à la fois sommative (responsabilisation et transparence) et formative (apprentissage collectif).

Figure 1. Finalité de l'évaluation de l'approche LEADER/DLAL

Source: Helpdesk Évaluation européen pour le développement rural, 2017.

En outre, d'autres changements d'importance sont intervenus dans la mise en œuvre de ce programme 2014-2020 par rapport à la génération précédente :

- 1) changement d'autorité de gestion : le Conseil Régional d'Auvergne puis d'Auvergne-Rhône-Alpes après les fusions des Régions en 2016 est devenu autorité de gestion (AG) du FEADER et donc de Leader.
- 2) création d'un nouvel instrument dans l'architecture politique de l'UE : le développement local mené par les acteurs locaux (DLAL).
Il a été introduit en tant que nouvel instrument politique afin de favoriser la cohésion territoriale au cours de la période de programmation 2014-2020. La stratégie DLAL s'inspire des expériences de la méthode Leader, en encourageant encore davantage les projets qui sont menés de manière ascendante dans le cadre de partenariats locaux et qui s'appuient sur des stratégies multisectorielles de développement local.
- 3) augmentation significative des enveloppes Leader et des taux d'intervention (passés de 55% pour la période 2007-2013 à 80% de la dépense publique subventionnable sur 2014-2020). Cette augmentation importante a ainsi permis d'accroître considérablement les moyens financiers mobilisables pour apporter le coup d'accélérateur voulu pour le développement du territoire et détaillé dans la stratégie de développement local 2014-2020.

Quelle évaluation du programme Leader 2014-2020 pour le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ?

Le règlement portant dispositions communes prévoit que chaque GAL accomplisse des activités de suivi et d'évaluation spécifiques se rapportant à la stratégie DLAL¹. Le GAL dispose alors des possibilités suivantes pour la réalisation des activités d'évaluation : l'autoévaluation, l'évaluation conduite par un organe indépendant ou encore une combinaison entre autoévaluation et évaluation.

Le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a fait le choix de la combinaison :

- ❖ en conduisant une autoévaluation à partir des outils de suivi de la programmation, des outils de sélection, de l'analyse des projets accompagnés, des questionnaires soumis aux membres du GAL : données quantitatives et qualitatives,
- ❖ en ayant recours à une prestation externe missionnée pour établir et administrer des questionnaires et ainsi obtenir de la donnée qualitative à croiser et confronter aux résultats produits par l'autoévaluation.

Les enjeux de l'évaluation :

Pour le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher désormais rompu à l'exercice de Leader, 3 sujets étaient particulièrement en jeu dans ce processus d'évaluation :

- ❖ mesurer les effets produits par le programme et si les objectifs définis dans la SDL ont été atteints. Ici, il sera ensuite intéressant d'analyser ce qui a fait frein, ce qui a bien fonctionné, si la stratégie était bien calibrée, interrogeant alors la pertinence du programme,
- ❖ porter un regard critique et objectif sur l'animation du programme (porteurs de projet et GAL) et mesurer les marges de progression. Ici c'est plutôt le critère d'efficacité qui sera exploré,
- ❖ (re)donner à voir au territoire et aux décideurs locaux que Leader ne se limite pas à une opportunité financière mais qu'il s'agit d'une pratique de gouvernance, une « méthodologie » de mise en œuvre des politiques de développement local cofinancées par les fonds européens, impliquant les acteurs locaux et porteuse de plus-value pour le territoire.

¹ Règlement (UE) n° 1303/2013, article 34, paragraphe 3, point g).

Le rapport d'évaluation :

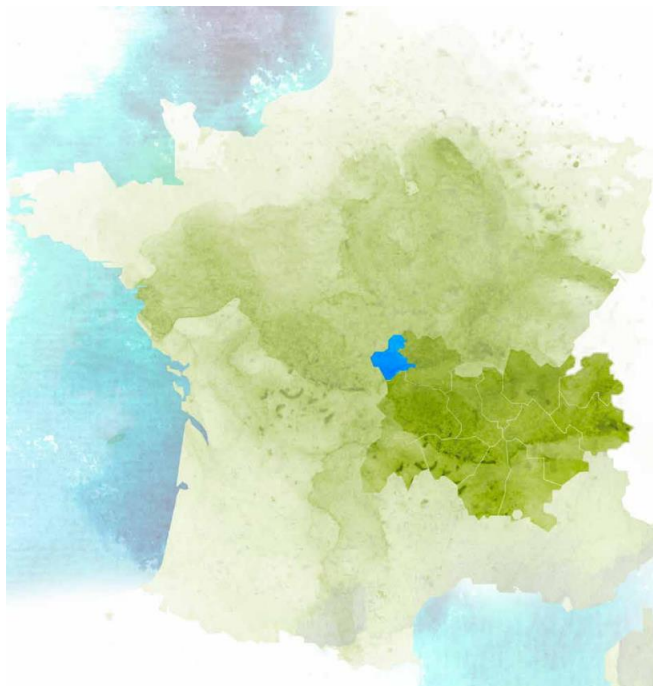
Le présent rapport permettra donc de développer le processus évaluatif qui a guidé le travail et l'exploration du PÉTR, d'en présenter les résultats, d'en dégager des préconisations et de synthétiser cela dans une partie communicable et accessible au plus grand nombre pour informer et rendre compte de ce qu'aura été et produit Leader 2014-2020 sur le territoire du PÉTR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Trois questions évaluatives ont alors été définies pour guider ce travail :

- 1) Dans quelle mesure les projets financés par Leader répondent aux objectifs fixés par le GAL ? Quels en sont les résultats ?
- 2) Dans quelle mesure l'approche Leader a été porteuse de plus-value pour le territoire du PÉTR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ?
- 3) Dans quelle mesure l'animation du programme et son mode de gouvernance ont eu des retombées positives ou négatives dans la mise en œuvre des projets ?

Présentation du territoire et de la stratégie Leader 2014-2020

Partie 1 : Le territoire



Situé à l'ouest du département de l'Allier, en Région Auvergne-Rhône-Alpes, le PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se structure autour de la ville de Montluçon, dont l'aire d'influence et le territoire touristique dépassent le strict périmètre du Pays (vers la Creuse, le Cher et le Puy-de-Dôme).

Le PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher bénéficie d'un positionnement géographique favorable de « Cœur de France » et d'une bonne desserte routière (A71, RCEA).

C'est un territoire d'une superficie de 2177 km², composé de 90 communes et des 5 intercommunalités suivantes :

- ◆ La Communauté de Communes du Pays de Tronçais,
- ◆ La Communauté de Communes du Pays d'Huriel,
- ◆ La Communauté de Communes du Val de Cher,
- ◆ Commentry-Montmarault-Néris Communauté,
- ◆ Montluçon Communauté.

Calquer sur le périmètre du bassin de vie organisé autour de Montluçon, ville centre, et de plusieurs pôles intermédiaires maillant le territoire plus rural, le PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher compte 108 465 habitants (INSEE 2020) et observe depuis plusieurs années une constante décroissance démographique.

Le PETER n'est pas né en un jour. Son histoire remonte aux années 75, grâce à la volonté des élus de l'époque, le PETER résulte de l'idée de se rencontrer autour d'une table pour parler de l'avenir et des actions à mener ensemble sur le territoire de bassin de vie et d'activités, en dehors de tout clivage politique.

Cette volonté de coopérer entre territoires (communes puis intercommunalités) est dans les gènes du Pays. Il est né en 2003 sous la forme d'un Syndicat mixte fermé, sur fonds de loi de décentralisation conduisant cet espace d'échanges à se structurer plus fortement en lien avec les politiques régionales.

En 2014 dans le sillage et impulsion de la LOI MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), il a entrepris sa transformation en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) dans un contexte de structuration des métropoles et pôles métropolitains. Il s'agissait d'affirmer plus encore, la volonté et nécessité de coopérer entre territoires ruraux et urbains pour maintenir une offre de services à la population ainsi que des grands équipements (santé, administration culture, justice, enseignements, promotion touristique etc.) dont le besoin et les usages dépassent les limites communales et intercommunales d'aujourd'hui.

En 2017, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a connu de nouvelles évolutions, conséquences des regroupements d'intercommunalités (application de la loi NOTRe). Ainsi, de 6 communautés de communes (CC) et une agglomération, il est passé à 4 communautés de communes et une communauté d'agglomération (CA).

Le PETR a vocation à fédérer les acteurs territoriaux autour des politiques et programmes initiés par l'Union européenne, l'État, les collectivités territoriales, ou d'autres partenaires publics ou privés dans les domaines de ces missions.

C'est une structure souple et réactive qui intervient en appui, en rassembleur des initiatives locales ; il apporte son ingénierie et ses compétences au service des territoires qui le composent et des porteurs de projets. Ces missions sont principalement au service d'un projet dit de territoire qui fixe le cap et qui doit se traduire en actions concrètes dont le programme Leader est une déclinaison.

S'agissant de la mise en œuvre de Leader sur ce territoire, le GAL et PETR ont exactement le même périmètre et c'est le PETR qui est la structure porteuse du GAL.

En 2015, lors du dépôt de la candidature Leader 2014-2020, le territoire du GAL (et donc du PETR) était composé de 94 communes et 7 intercommunalités (6 CC et 1 CA).

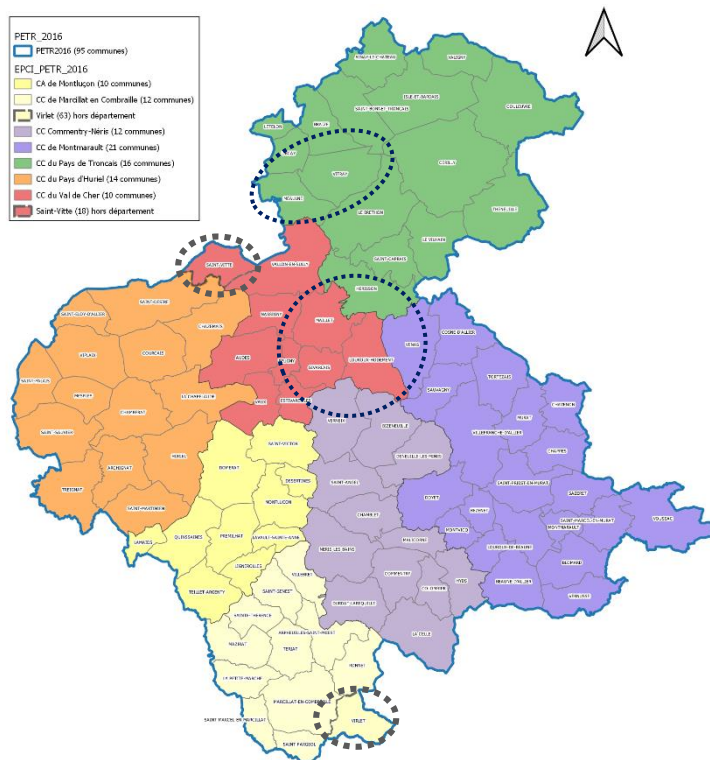
Le GAL était interdépartemental avec la Commune de Saint-Vitte dans le Cher (18) et la Commune de Virlet dans le Puy-de-Dôme (63). Il était également interrégional toujours avec la Commune de Saint-Vitte (Région Centre).

Avec la nouvelle organisation territoriale faisant suite à la loi NOTRe, ces 2 communes ont quitté leur périmètre d'intercommunalité d'origine (Val de Cher et ex-Pays de Marcillat) pour rejoindre les EPCI voisins dans leur département d'appartenance.

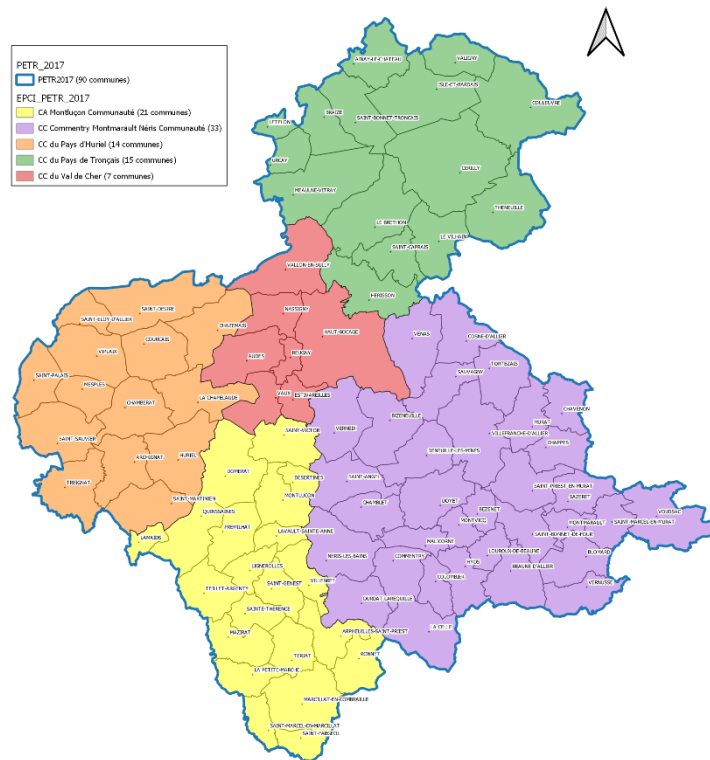
Les modifications du territoire du GAL entre 2015 (date de la sélection de la candidature Leader) et maintenant ont été les suivantes :

- ❖ retrait des communes de Saint-Vitte et Virlet soit -2 communes,
- ❖ fusion de certaines intercommunalités passant de 7 EPCI à 5 EPCI,
- ❖ fusion de certaines communes en communes nouvelles : Meulne et Vitray devenant la Commune nouvelle Meulne-Vitray et Givarlais, Louroux-Hodement et Maillet devenant la Commune nouvelle de Haut-Bocage. De 94 communes initialement, le territoire du GAL est alors passé à 90 communes.

Territoire du GAL en 2015



Territoire du GAL actuel



Partie 2 : La stratégie Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

En 2014, le territoire se trouvait confronté à 4 enjeux/défis :

- 1) Développer un tourisme durable de nature, de patrimoine et de bien-être,
- 2) Réussir l'intégration des populations (habitants et nouveaux arrivants),
- 3) Refonder le lien entre activité humaine et l'environnement local,
- 4) Dynamiser les potentialités de création d'activités nouvelles et d'emploi à forte valeur ajoutée.

C'est donc sur ce fondement stratégique de renouvellement de l'attractivité résidentielle et touristique du Pays pour vivre et accueillir autrement qu'a été définie la stratégie Leader :

« **Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources - Nouvelles activités** ».

En réponse aux enjeux ci-dessus énoncés, trois axes de développement ont été priorisés en utilisant le levier des nouvelles valorisations des ressources du territoire (naturelles, culturelles), des nouveaux savoir-faire (le capital humain) et des nouveaux modèles économiques.

Il s'agissait pour le PETR, au moyen de Leader, de concourir à son ambition démographique qui est celle d'accroître l'accueil de nouvelles populations en accompagnant le territoire dans les mutations et transitions qu'il allait devoir opérer pour « accueillir autrement ».

Ce nouveau programme Leader devait consister en une fabrique de territoire en produisant :

- ❖ de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants,
- ❖ de nouveaux modèles économiques pour le maintien-développement de services de proximité et de l'action culturelle,
- ❖ de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement.

1) Axes de développement

1^{er} Axe : Requalifier l'offre touristique de la Vallée du Cher et coopérer pour mettre en valeur son Patrimoine.

Décliné en 3 dispositifs d'intervention (les fiches actions) pour :

N°1 : Promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0

N°2 : Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables

N°3 : Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel

2^{ème} Axe : Moderniser les services et innover pour stimuler l'initiative locale

Décliné en 2 dispositifs d'intervention (les fiches actions) pour :

N°4 : Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, personnes âgées et fragilisées.

N°5 : Promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs collectifs novateurs pour le développement de nouvelles formes d'activités et de sociabilités.

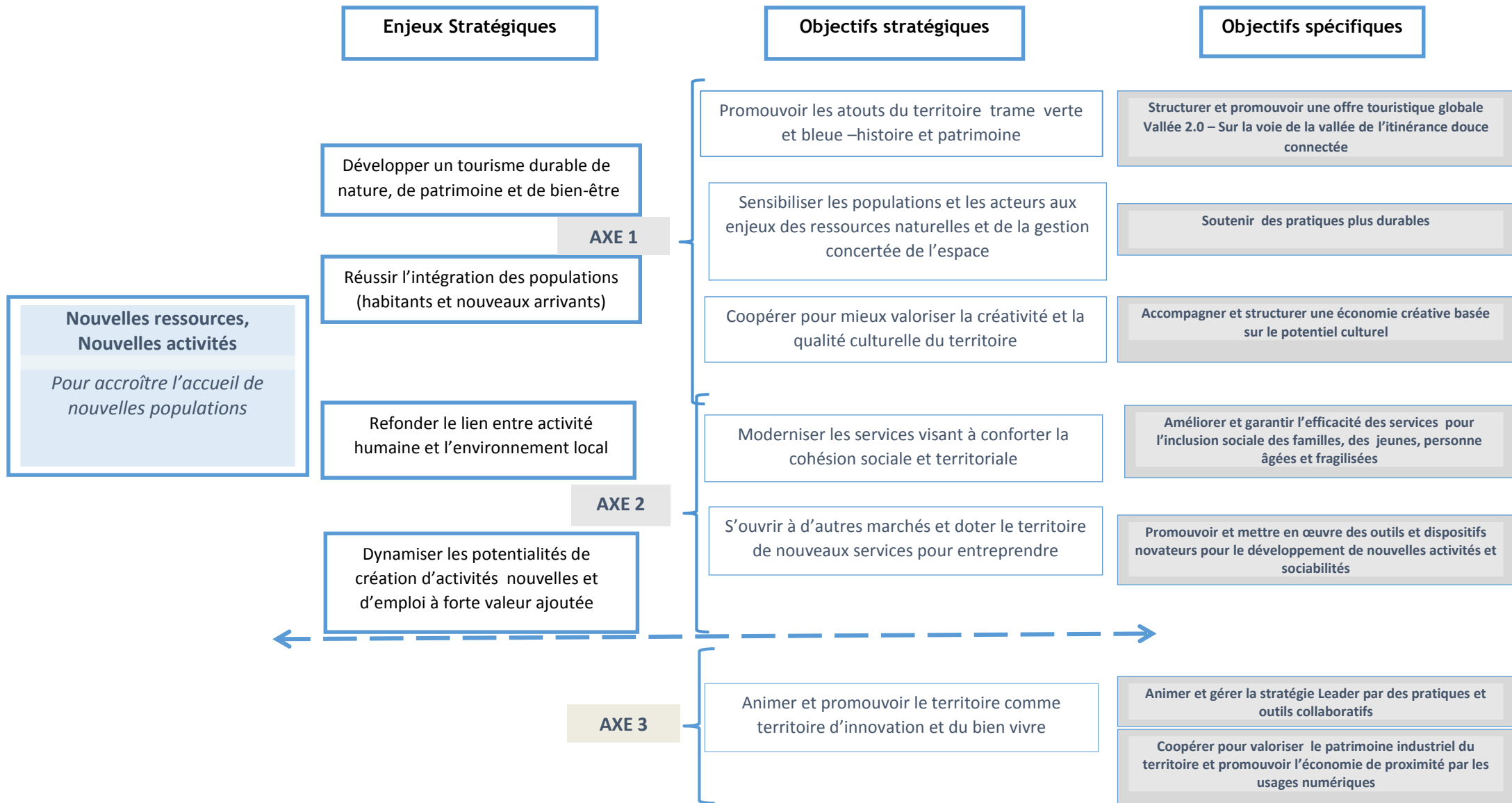
3^{ème} Axe : Animer et promouvoir le territoire comme territoire d'innovation et du bien vivre.

Décliné en 2 dispositifs d'intervention (les fiches actions) pour :

N°6 : Coopérer pour valoriser le patrimoine industriel du territoire et promouvoir l'économie de proximité par les usages numériques.

N°7 : Animer et gérer la stratégie et le projet leader par un travail et des outils collaboratifs.

2) Arbre d'objectifs de la stratégie « Ma vallée accélère »



Évaluation finale : qu'en est-il de la mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 ?

Partie 1 : Focus méthodologie de l'évaluation

1) Définition des termes clés pour l'évaluation : « méthode Leader » et « valeur ajoutée » de l'approche Leader



L'approche Leader est mise en œuvre à travers l'application du développement local mené par les acteurs locaux (DLAL) et répond à des caractéristiques spécifiques. Lors des périodes de programmation précédentes, ces caractéristiques étaient connues sous le nom de « méthode Leader » ou « 7 principes Leader ». Les caractéristiques principales² de cette méthode Leader sont :

- ❖ une orientation vers des zones infrarégionales spécifiques et vers des territoires désignés par la population locale de manière ascendante,
- ❖ un partenariat public-privé = groupe d'action locale (GAL), qui représente le territoire et sa population et dirige le processus de développement sans qu'un groupement d'intérêt ou des autorités publiques soient majoritaires dans le processus décisionnel,
- ❖ une stratégie locale élaborée et mise en œuvre dans le cadre d'un processus décisionnel ascendant et participatif, organisé par des GAL, afin de répondre aux besoins locaux les plus urgents,
- ❖ une stratégie de développement multisectorielle visant à favoriser et à relier les potentiels de développement locaux de divers secteurs aux fins de la réalisation d'objectifs locaux,
- ❖ l'innovation en tant qu'objectif transversal dans le développement du territoire du GAL,
- ❖ la création de réseaux entre les acteurs au sein du territoire du GAL, entre différents GAL et avec d'autres partenaires dans le cadre de partenariats public-privé, afin d'instaurer une base plus solide pour le transfert des connaissances et l'échange d'expériences,
- ❖ la coopération entre les acteurs locaux et entre les GAL de différents territoires au sein d'un État membre, au sein de l'UE ou en dehors.

Pour compléter, le manuel pour les GAL « Évaluer le DLAL-Guide #15 » publié par FARNET en 2018, précise qu'en raison de son caractère ascendant basé sur le partenariat, le DLAL et dans ce cas, Leader, est censé promouvoir le développement socio-économique d'une façon que des politiques descendantes ne peuvent pas apporter.

² Article 32, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013.

En effet, le processus visant une proximité communautaire, connu sous le nom d'« animation » et l'implication de la population locale dans le développement de son territoire peuvent être tout aussi importants que la somme des projets individuels financés.

L'animation locale peut contribuer à toucher des groupes cibles difficiles à atteindre par les systèmes de financement traditionnels descendants.

Sa nature intégrée peut contribuer à promouvoir des partenariats et des interventions conjointes entre différents types d'acteurs et le fait que les décisions soient prises à l'échelon local peut encourager des réactions plus flexibles et innovantes aux problèmes locaux.

Elle peut offrir un soutien ciblé tout en développant la capacité des acteurs locaux à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres projets.

De plus, la place spéciale accordée à la mise en réseau et à la coopération peut faciliter le transfert des connaissances d'une zone à une autre et augmenter l'impact des actions prises individuellement.

Les résultats ainsi atteints à travers la méthode DLAL sont parfois appelés la « valeur ajoutée » de l'approche. Cette notion de valeur ajoutée fera ainsi l'objet d'une question évaluative dédiée dont les conclusions seront détaillées en partie 4 (à partir de la page 83), du présent rapport.

2) Méthode utilisée

La méthode d'évaluation a été construite autour de la volonté de mesurer 2 critères en particulier : la pertinence et l'efficacité de la stratégie Leader 2014-2020 (cf. annexe 1 : « glossaire », p.104, définissant les différents critères d'évaluation).

C'est à partir de ces 2 critères qu'une design table a été établie pour dérouler l'intégralité du raisonnement évaluatif (cf. annexe 3, p.107 présentant la design table dans son intégralité).

En voici une synthèse :

Critères	Questions évaluatives
Pertinence et efficacité de la stratégie	Dans quelle mesure les projets financés par Leader répondent aux objectifs fixés par le GAL ? Quels en sont les résultats ?
Pertinence et efficacité de l'approche Leader	Dans quelle mesure l'approche Leader a été porteuse de plus-value pour le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ?
Pertinence et efficacité de la gouvernance	Dans quelle mesure l'animation du programme et son mode de gouvernance ont eu des retombées positives ou négatives dans la mise en œuvre des projets ?

À partir de ces critères et questions évaluatives, l'évaluation de la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été conduite en mobilisant plusieurs outils :

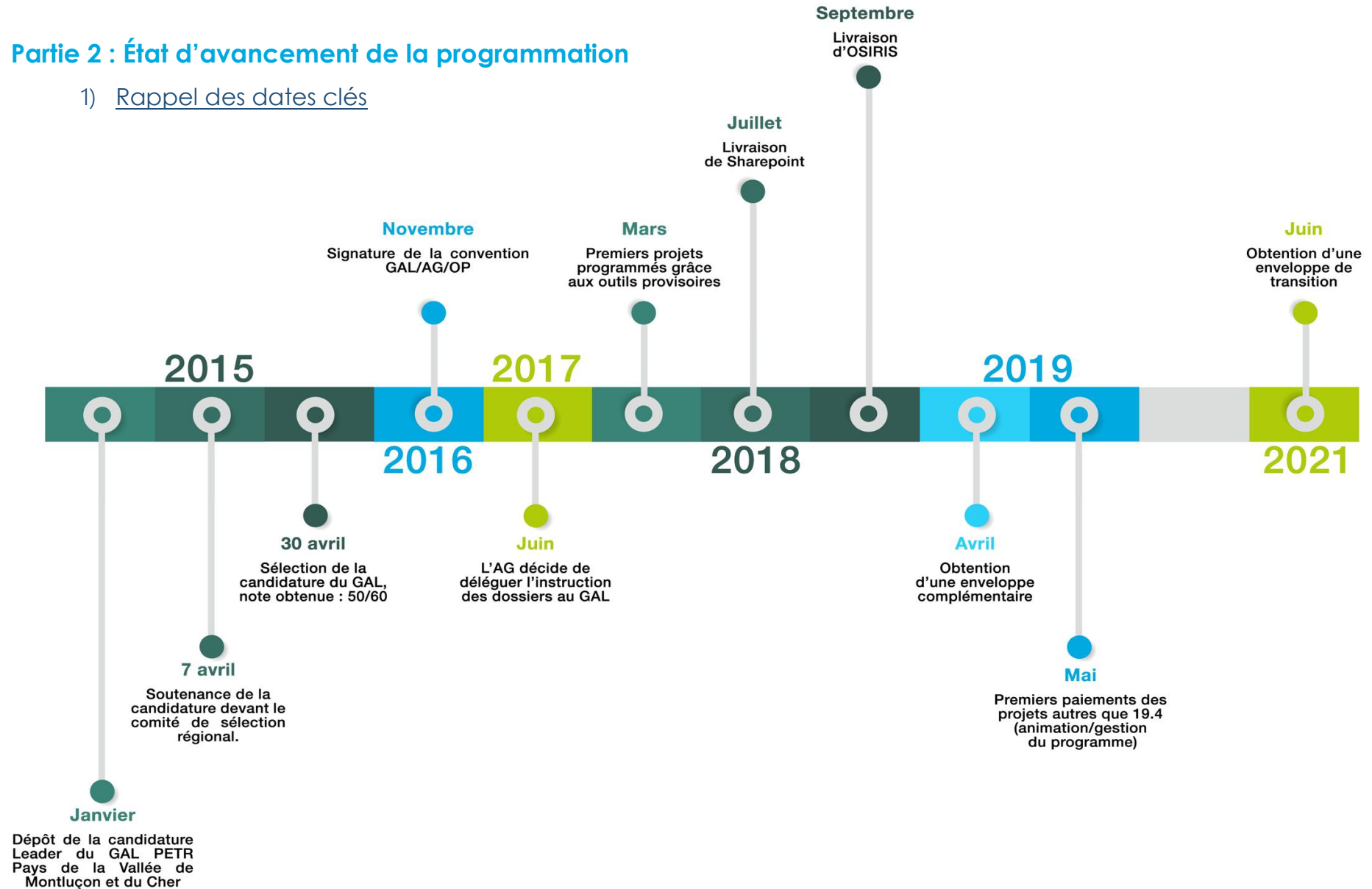
- ❖ analyse quantitative sur la base des données de suivi du programme arrêtées au 31 août 2021. Les données utilisées concernent, dans de nombreux cas, les Fiches-action (FA) 1 à 5, la FA6 dédiée à la coopération n'ayant pour l'heure été mobilisée pour aucun projet (cf. p.28) et la FA7 concernant l'animation/gestion du programme qui fera l'objet d'une analyse spécifique.
- ❖ analyse à partir des données de sélection des opérations sur la base des grilles et notes de sélection obtenues,
- ❖ analyse des projets et de leurs effets à partir d'une vision globale et analyse qualitative sur la base d'entretiens semi-directifs conduits auprès d'un échantillon (cf. annexe 4, p.113 précisant les modalités ayant prévalu au choix de l'échantillon et annexe 5, p.117 présentant les grilles d'entretien administrées),
- ❖ questionnaire transmis aux membres du GAL (cf. annexe 6, p.125).

Pour faciliter une diffusion large des résultats, une synthèse sera produite et mise en ligne sur le site internet du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher : www.vallee2.fr ; et diffusée auprès :

- des membres du GAL,
- des instances du PETR (structure porteuse du GAL),
- des partenaires du programme et sera également.

Partie 2 : État d'avancement de la programmation

1) Rappel des dates clés



19 mois se sont écoulés entre le moment où la candidature 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été sélectionnée et la signature de la convention de gestion GAL/AG/OP qui est le document fondateur permettant une mise en œuvre opérationnelle du programme.

Le changement d’autorité de gestion confiant au Conseil Régional d’Auvergne, puis d’Auvergne-Rhône-Alpes après la fusion des Régions en 2016, a amené cette nouvelle AG à s’emparer de Leader et de ses modalités opérationnelles de mise en œuvre avec beaucoup de difficultés au démarrage.

Consciente qu’elle n’aurait pas la capacité à faire face aux dizaines de demandes d’aide déposées auprès de chaque GAL (13 pour le PDR Auvergnat) et qu’il y aurait nécessairement un goulot d’étranglement impactant encore plus fortement les délais de traitement, l’AG a pris la décision, en juin 2017, de déléguer l’instruction des dossiers Leader aux territoires de GAL (par ailleurs tous expérimentés à la mise en œuvre de Leader, à part un GAL nouvellement créé pour la période 2014-2020).

Cette décision était la seule option possible à ce stade d’avancement de la programmation, plus de 2 ans après la sélection du territoire.

Il a donc fallu que l’équipe technique du GAL s’organise et se structure différemment pour faire face à l’évolution des missions attendues en tant que service instructeur désormais davantage centrées sur la performance financière et la sécurisation administrative au dépend de l’expérimentation et de l’innovation.

Finalement, ce n’est qu’à la rentrée de septembre 2018 que le programme est devenu réellement opérationnel avec la livraison des différents outils de gestion indispensables à l’instruction, à l’engagement et au paiement des aides.

3,5 années après la sélection du territoire, les dossiers allaient enfin pouvoir être traités d’un bout à l’autre de la chaîne, amenant le service instructeur du GAL à faire reprendre, à de multiples reprises, leurs demandes d’aide aux porteurs de projet pour s’harmoniser avec les outils dans leur dernière version en vigueur.

Et c’est enfin 4 ans plus tard, que les premiers paiements ont pu intervenir.

Il convient malgré tout de souligner que le Conseil Régional, conscient des difficultés de trésoreries parfois inextricables dans lesquelles se trouvaient certains porteurs de projet, a créé un dispositif d’avance de trésorerie remboursable en juin 2018 et ce sont 7 projets qui ont bénéficié de cette avance de trésorerie représentant 70% du montant Leader qui leur avait été alloué. Comme il s’agissait d’une part du budget d’investissement de la Région qui été temporairement réservé pour mettre en place ce dispositif provisoire, seuls les projets d’investissement, ayant été programmés, pouvaient en bénéficier ; écartant de facto les projets de fonctionnement pouvant être portés par des bénéficiaires plus fragiles, entreprises ou associations.

Ce fut, malgré cela, un dispositif de soutien intéressant pour les porteurs de projet qui ont pu en bénéficier, limitant dans le temps leur recours en lignes de trésorerie et leur permettant aussi de regagner un peu en crédibilité vis-à-vis de leur comptable public à qui il devenait de plus en plus difficile de justifier de budgets en déséquilibres avec le report répété de subventions à percevoir.

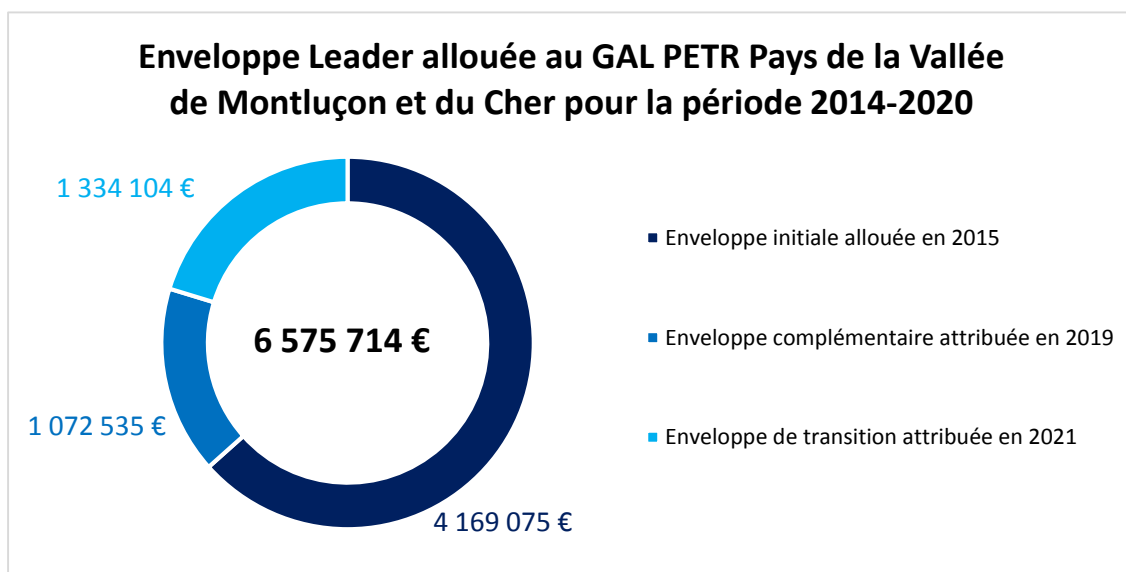
Lors de la livraison des outils d’instruction définitifs, 35 projets avaient déjà fait l’objet d’une instruction et d’une programmation au moyen des outils provisoires. Il revenait donc au GAL et à l’AG (pour les demandes du PETR) de reprendre et re saisir ces 35 dossiers dans les nouveaux outils de gestion. Ces projets représentaient environ 1 868 000 € soit 45% de l’enveloppe allouée à l’époque au territoire.

En 2019, alors que les premiers dossiers (autres que ceux relevant de l’animation/gestion du programme (19.4)) avaient enfin pu être payés et tandis qu’un important travail de rattrapage dans les nouveaux outils avait été conduit par l’équipe technique du GAL, le territoire se trouvait paradoxalement en perspective d’un manque de crédits disponibles pour accompagner les projections recensées. En effet, bien que le programme ait été opérationnel tardivement, cela n’a pas freiné l’accompagnement des porteurs de projet et la gestation de futures demandes Leader. Ainsi, en parallèle de ce rattrapage, il fallait aussi pour le territoire se projeter et solliciter une enveloppe complémentaire de crédits Leader, finalement obtenue en avril 2019.

2019 et 2020 auront ensuite permis de finaliser le rattrapage et la programmation des dossiers et de mettre également en paiement un maximum de projets.

Compte tenu du retard pris par l’Union Européenne dans la préparation de la future période de programmation 2021-2027, il a été décidé qu’une période de transition allait être déployée sur les années 2021 et 2022, la future programmation prenant ensuite le relais pour la période 2023-2027. C’est donc pour couvrir les besoins des projets du territoire sur cette période charnière de transition, que le GAL a obtenu une dernière enveloppe dite de « transition » afin de boucler la programmation 2014-2022.

2) Enveloppes allouées au territoire



Avec une enveloppe totale de 6 575 714 € attribuée au GAL PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, le territoire aura bénéficié d’une augmentation de +58% des crédits Leader qui lui ont été alloués par rapport à la sélection en 2015.

3) Présentation des fiches-action

Fiche action n°1

**Qualifier et promouvoir une offre
touristique globale Vallée 2.0**
sur la voie d’une itinérance douce connectée

Fiche action n°2

**Soutenir et promouvoir des
pratiques plus durables**

Fiche action n°3

**Accompagner et structurer une économie
créative basée sur le potentiel culturel**

Fiche action n°4

**Améliorer et garantir l’efficacité des services
pour l’inclusion sociale des familles, des
jeunes, des personnes âgées et fragilisées**

Fiche action n°5

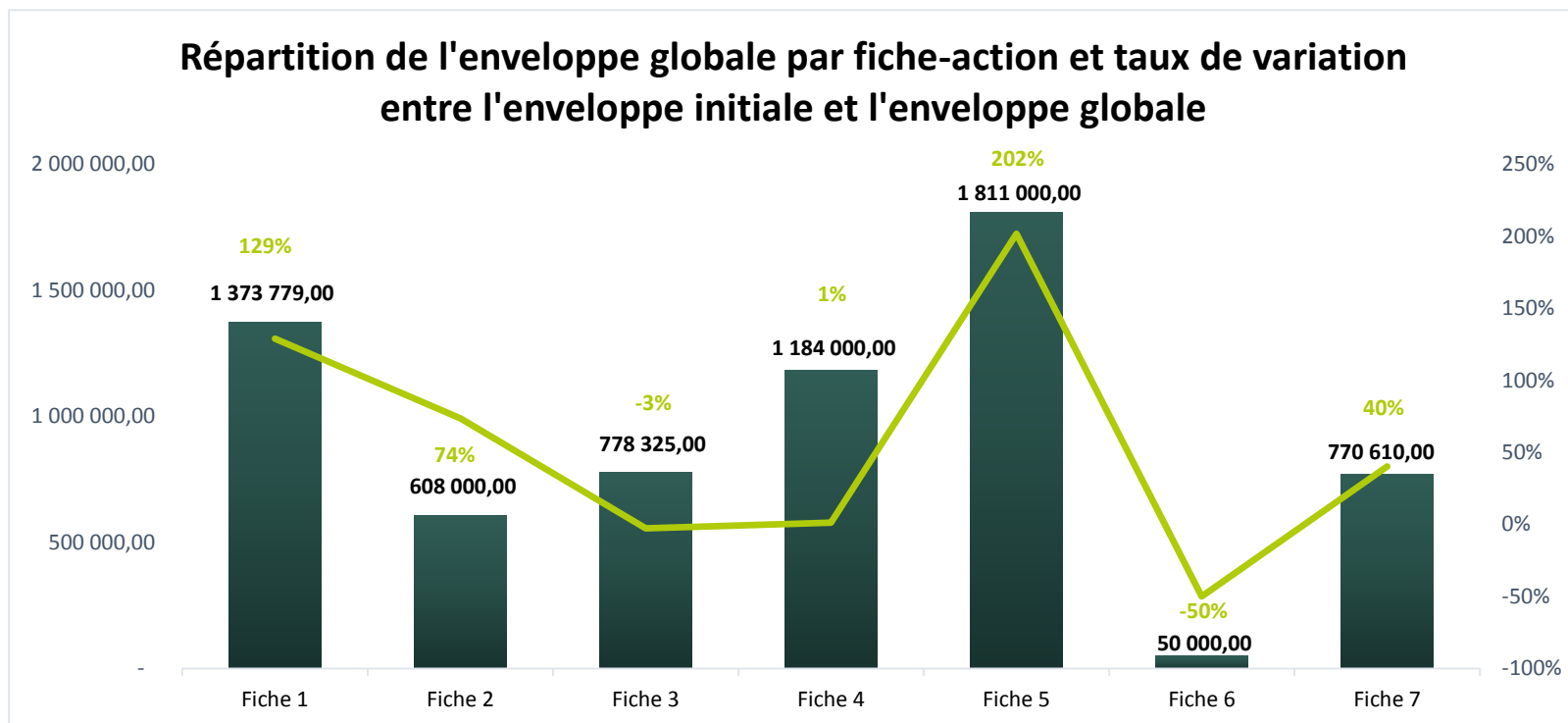
**Promouvoir et mettre en oeuvre des outils et
dispositifs novateurs pour le développement de
nouvelles formes d’activités et de sociabilité**

Fiche action n°6

**Coopérer pour valoriser le patrimoine industriel
du territoire et promouvoir l’économie de
proximité par les usages numériques**

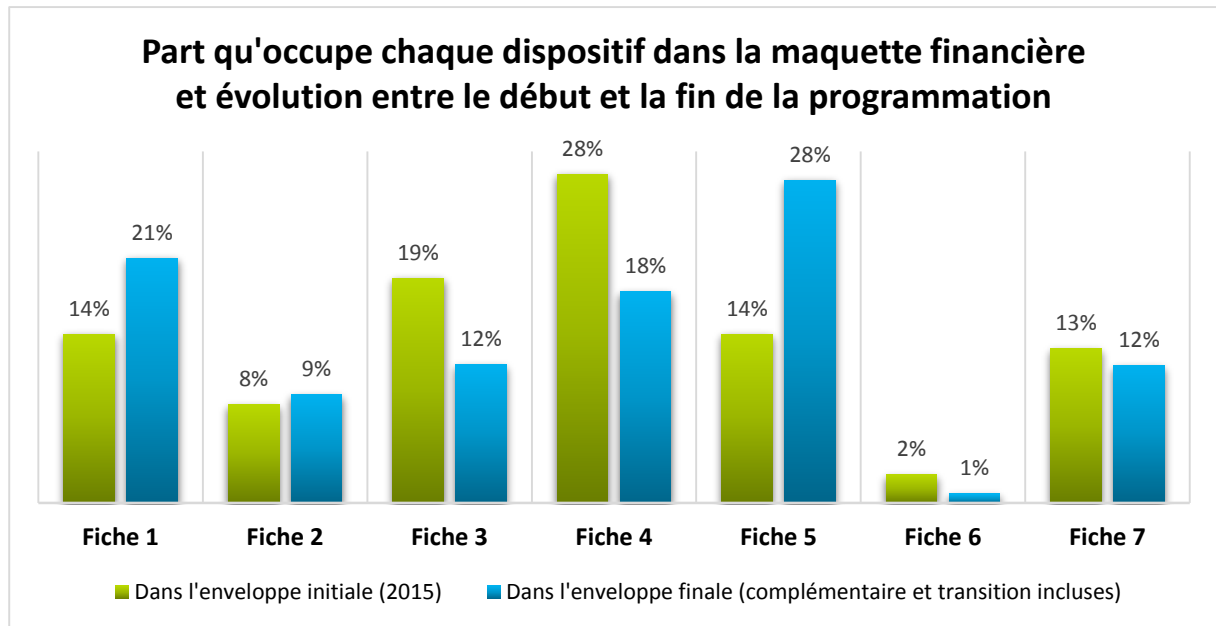
Fiche action n°7

**Animer et gérer la stratégie et le projet Leader
par un travail et des outils collaboratifs**

4) Évolution de la maquette financière

L'enveloppe globale se répartit comme présenté dans le graphique ci-dessus. On peut observer que, par rapport à la répartition de l'enveloppe initiale par fiche-action, certains dispositifs ont connu une augmentation importante des crédits qui lui ont été affectés.

Ce graphique est à mettre en perspective du graphique suivant et qui représente le poids de chaque FA dans l'enveloppe initiale de 4 169 075 € puis dans l'enveloppe totale de 6 575 714 €.



Au regard de ces 2 graphiques, on constate 3 cas de figure particuliers :

- ◆ une augmentation importante de la dotation des FA1 et FA5.
 - pour la FA1 dédiée particulièrement au tourisme, ce besoin conséquent en crédits supplémentaires entre le début et la fin du programme résulte d'un important travail conduit par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher depuis 2015 et concrétisé en 2016 par la création d'un Schéma de valorisation et de développement touristique, puis en 2017, avec la labellisation du territoire du PETR en « Territoire d'Excellence Plein Nature ». Cette labellisation a permis d'initier de nouveaux projets (création d'un Office de Tourisme Intercommunal (OTI) par exemple) ou bien de trouver une contrepartie financière pour appeler le financement Leader (projets portés par de privés qui ont pu émarger à Leader grâce à la labellisation « Territoire d'Excellence Plein Nature » permettant de mobiliser du Fonds Régional d'Investissement Touristique (FRIT)). Cette augmentation importante de +129% de crédits dédiés à la FA1 se retrouve également dans le poids que représente ce dispositif dans l'enveloppe initiale et dans l'enveloppe finale (2^{ème} graphique) : elle passe de 14% à 21%.

Les projets dédiés au tourisme ainsi que les projections à venir d'ici la fin de la programmation en 2022, occupent un poids significatif dans la répartition de l'enveloppe globale, la FA1 étant ainsi le 2^{ème} dispositif en termes d'enveloppe allouée.

- s’agissant de la FA5 consacrée aux nouvelles initiatives et nouvelles formes d’activités, il y a une importante variation de +202%. Le poids qu’elle occupe dans l’enveloppe globale a, lui aussi augmenté, faisant de ce dispositif, la FA la plus dotée alors qu’elle était à égalité avec la FA1 dans l’enveloppe initiale. Particulièrement dédiée à l’expérimentation de nouvelles formes d’activités, la FA5 a été largement mobilisé pour des initiatives de valorisation des produits locaux, des savoir-faire du territoire et le développement des circuits-courts principalement impulsées par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher là aussi. De nombreux projets ont également consisté en la création de nouveaux espaces d’initiatives locales, sociales, citoyennes à maîtrise d’ouvrage communale. Ces nouveaux lieux de sociabilité, souvent portés par les communes les plus rurales du territoire, résultent de la prise de conscience d’un besoin croissant des acteurs ressources du territoire (organisés ou non en association) de disposer d’un espace adapté, pour créer les conditions les plus favorables possibles au développement de nouvelles initiatives par et pour la population.

❖ une augmentation moins importante mais significative malgré tout de la dotation des FA2 et FA7 :

- malgré +74% entre sa dotation dans l’enveloppe initiale et sa dotation dans l’enveloppe finale, la FA2 destinée à soutenir des pratiques plus durables finit par peser presque autant au sein de ces deux enveloppes : 8% dans l’enveloppe initiale et 9% dans l’enveloppe finale. Ainsi, bien qu’elle ait été ré-abondée pour permettre de disposer d’un volume de crédits suffisants par rapport aux besoins des projets, cela est resté plutôt proportionnel au poids qu’elle occupait dans la maquette initiale. Elle reste donc l’avant-dernière FA la moins dotée, comme c’était le cas lors de la ventilation de l’enveloppe initiale en 2015. Les projets accompagnés par la FA2 ont majoritairement consisté en la production de références nouvelles déclinées en document, plan, schéma dont l’objet était de poser un cadre visant à accompagner le développement de pratiques plus durables sur le territoire. Parmi ces projets, un bon nombre a été porté par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, qui a joué un rôle important de catalyseur pour amorcer des réflexions sur des thématiques structurantes (plan paysage, prise en compte de la trame verte et bleue pour une gestion plus durable de l’espace...) et espérer un effet d’entraînement auprès d’autres acteurs ressources du territoire.

- la FA7 qui concerne l’animation/gestion du programme Leader fait l’objet d’une variation positive de +40% qui s’explique notamment par la nécessaire adaptation dont a dû faire preuve l’équipe technique du GAL.

En effet, compte tenu du retard important accumulé lors du démarrage de la programmation, et des conséquences que cela a eu en termes de rattrapage de l’instruction puis du paiement, l’effectif mobilisé pour la mise en œuvre de Leader a varié et a plutôt eu tendance à augmenter.

D’ailleurs, l’allongement de la programmation 2014-2020, avec la période de transition 2021-2022, génère nécessairement un besoin supplémentaire à venir pour boucler la fin du programme. Toutefois, cette augmentation du besoin en crédits sur cette FA est restée quasi proportionnelle à la part qu’occupait la fiche 7 dans l’enveloppe initiale : 13% contre 12% dans l’enveloppe finale.

◆ ensuite, une légère baisse pour la FA3 et une quasi-stagnation pour la FA4 :

- la FA3 dédiée à la culture était le 2^{ème} dispositif le plus doté dans l’enveloppe initiale représentant une part de 19% dans la maquette de 2015. Aujourd’hui, ce dispositif a fait l’objet d’une légère variation en négatif de -3%.

Pendant la 1^{ère} moitié du programme, la FA3 n’a pas vraiment rencontré ses porteurs de projet, lui valant alors d’être un peu diminuée au profit d’autres dispositifs plus consommateurs de crédits.

En définitive, en cette fin de programme, c’est l’effet inverse qui se produit. Les porteurs de projet culturels sont désormais demandeurs et proposent des opérations totalement en adéquation avec la SDL du GAL. Ce dispositif a alors fait l’objet d’un ré-abondement, le portant ainsi presque au niveau de l’enveloppe qui lui était consacrée dans la maquette de 2015.

En revanche, même si le montant des crédits affectés à cette fiche est quasi revenu à ce qui était initialement prévu, le poids que représente ce dispositif au sein de l’enveloppe totale a diminué de manière significative passant de 19 à 12%.

- la FA4 était le dispositif le plus doté dans la maquette initiale établie en 2015 représentant 28% de cette enveloppe. Désormais, la FA4 n’occupe plus que 18% de cette dernière.

Avec une très légère variation positive de +1% la FA4, in fine, est restée dotée quasiment à même hauteur par rapport à la maquette initiale.

Ce dispositif a été fortement sollicité en début de programmation pour répondre à une carence d’équipements de services, en trait d’union de certains projets arrivés plutôt en fin de période 2007-2013.

Finalement, on peut constater que les porteurs de projet se sont moins emparés des possibilités de financement de ce dispositif, notamment en ce qui concerne le soutien à l’adaptation des services et la montée en qualification de ceux-ci.

- ◆ enfin, la FA6 dédiée à la coopération s’est trouvée diminuée de -50% par rapport à ce qui avait été maquetté en 2015.

En effet, à ce jour, aucun projet n’a encore fait l’objet d’une demande au titre du dispositif coopération.

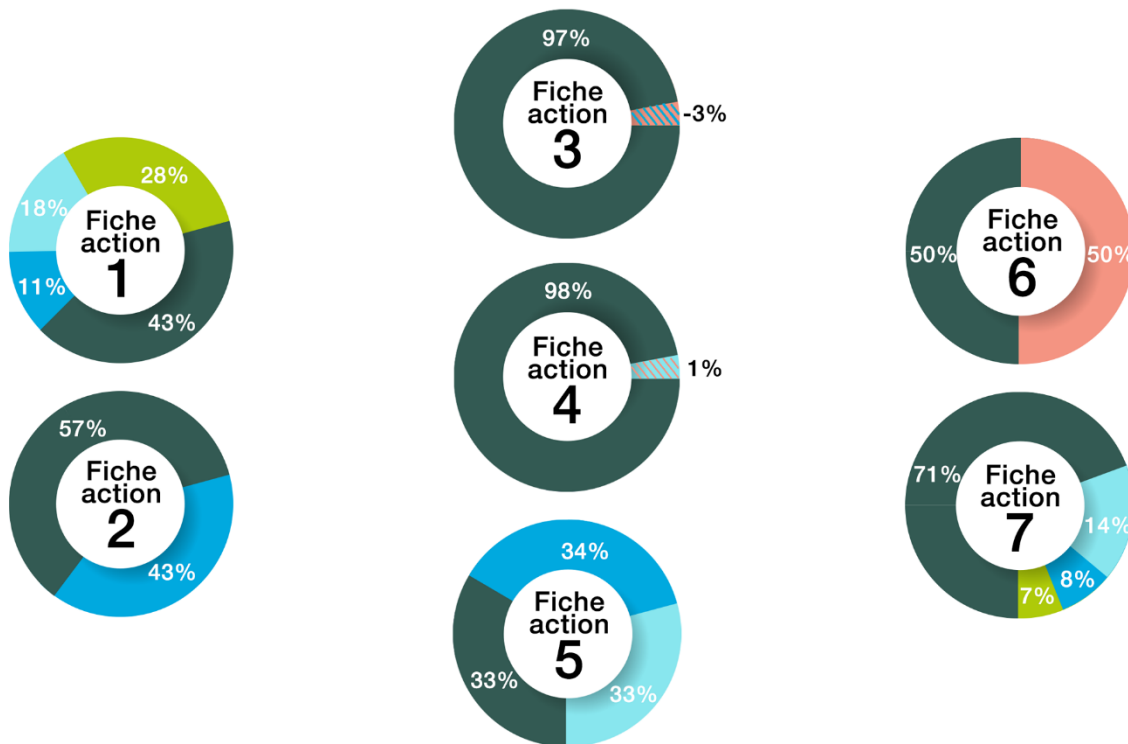
Les projets de coopération initialement envisagés en début de programme, ne se sont pas avérés fructueux notamment avec la ville de Guimarães au Portugal qui ne fait pas partie d’un GAL et qui n’était pas non plus organisée comme tel, rendant alors impossible toute demande d’aide au titre de la FA6.

Un projet de coopération avec plusieurs GAL français, pour la mise en œuvre d’un projet autour des activités de pleine nature accessibles aux personnes porteuses de handicap, a été amorcé en 2019. Il est toutefois resté sans suite de la part du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui n’était pas en capacité de mobiliser l’ingénierie nécessaire à la réalisation de ce projet.

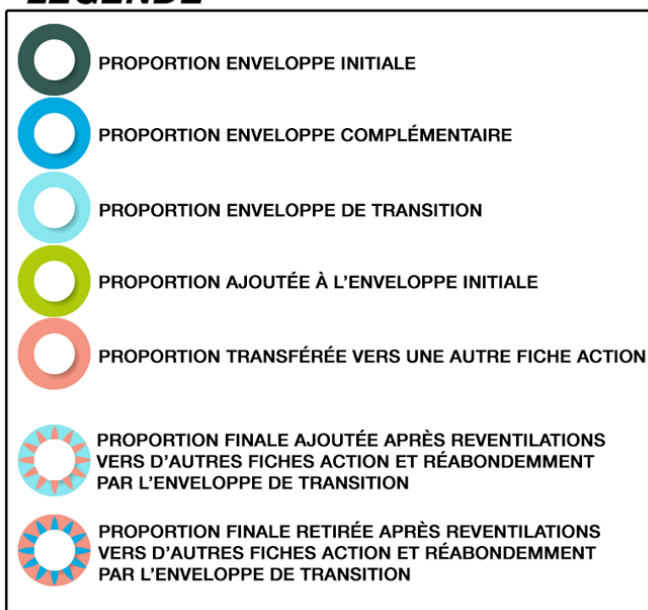
Pour conclure cette partie faisant état de l’évolution de la maquette financière (annexe 2 de la convention GAL/AG/OP), il est intéressant de regarder désormais :

- les fluctuations de l’enveloppe allouée à chaque FA dues à :
 - la ventilation de l’enveloppe initiale,
 - puis complémentaire,
 - et enfin de transition,
- les reventilations entre dispositifs, inhérentes à la vie d’un programme pluriannuel tel que Leader.

Figure 2. Composition de l’enveloppe allouée à chaque fiche-action traduisant les évolutions de la maquette financière (annexe 2 de la convention GAL/AG/OP)



LÉGENDE



La FA1 et la FA7 sont les 2 dispositifs qui ont bénéficié à la fois :

- de crédits supplémentaires à 2 reprises : lors de l’attribution de l’enveloppe complémentaire puis de l’enveloppe de transition
- et de crédits provenant d’autres fiches-action, ce que l’on appelle des reventilations entre dispositifs.

- En effet, lors du Comité de Programmation (Coprog) du 06 décembre 2018, il a été décidé d’aller puiser 70 000 € dans la FA3, à l’époque la moins sollicitée, au bénéfice de la FA1 qui n’était pas assez dotée, pour permettre aux projets de cette séance d’être programmés.

- Ensuite lors du Coprog du 02 juillet 2019, il a été décidé de :
 - prélever 238 675 € de la FA3 pour les affecter à la FA1. Les acteurs culturels sont parmi les bénéficiaires dont la gestion de la trésorerie est extrêmement sensible et pour certains même, repose sur des équilibres fragiles que le retard historique et considérable de démarrage opérationnel de la programmation 2014-2020 n’a fait ou n’aurait fait qu’amplifier, dissuadant certains de solliciter des fonds Leader.
 - prélever 20 000 € de la FA4 pour les reventiler également vers la FA1. Le dispositif 4 a particulièrement été mobilisé pour permettre de compléter l’offre de services mais la vocation plus innovante de la FA pour soutenir et accompagner des projets de nouveaux services pour l’inclusion sociale des familles, des jeunes, des personnes âgées et fragilisées n’a pas guidé la majorité des projets émergeant à cette fiche 4.
 - Prélever 50 000 € de la FA4 pour les reventiler vers la FA7.
 - Enfin, lors du Coprog du 16 juin 2021, il a été décidé de prélever 50 000 € à la FA6 au bénéfice de la FA1. En effet, il ne saurait y avoir désormais plus d’un projet de coopération qui, par ailleurs, ne solliciterait certainement pas l’intégralité du dispositif. Raisonnablement, il peut être envisagé que ce projet de coopération pourrait au maximum solliciter la moitié du dispositif rendant alors 50 000 € disponibles pour d’autres dispositifs.
- ➔ Récapitulatif : d’une part, on constate des crédits en plus à chaque obtention d’enveloppe complémentaire et de transition et d’autre part, des reventilations provenant des FA3 et FA4 pour venir abonder les FA1 et 7, et de la FA6 pour la FA1.

La FA2 n’a bénéficié que d’un abondement en crédits supplémentaires, lors de la ventilation de l’enveloppe complémentaire attribuée en 2019.

La FA3, comme présenté précédemment, a fait l’objet de prélèvements qui ont été reventilés au profit de la FA1. Sur les 800 000 € initialement maquetés pour le dispositif 3, après ces reventilations, il ne restait plus que 491 325 €. Toutefois, au regard des projections à venir d’ici la fin du programme en 2022, il était nécessaire de ré-abonder cette FA3 au moyen de l’enveloppe de transition. Malgré cela, on peut voir avec la figure n°4, que ce dispositif fait bien l’objet d’une variation de -3% par rapport à l’enveloppe initiale.

Pour la FA4, il s’agit d’une situation similaire à la FA3. En effet, cette FA a fait l’objet de prélèvements au bénéfice des FA1 et FA7. Sur les 1 170 000 € initialement maquetés pour le dispositif 4, après reventilations, il ne restait plus que 1 100 000 €.

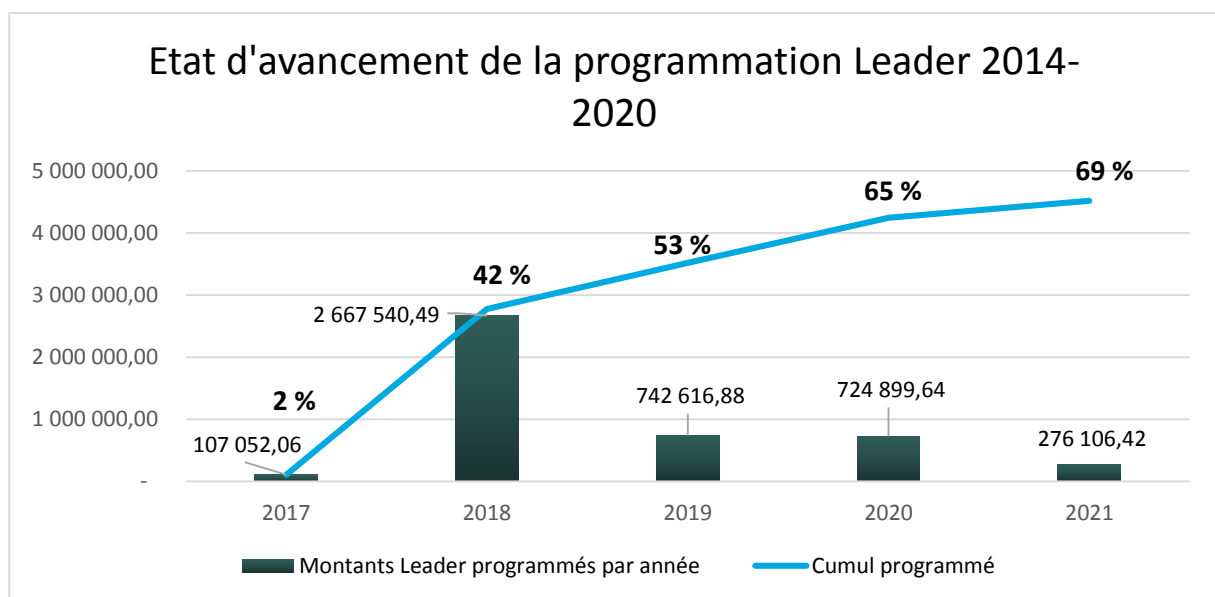
Toutefois, comme pour la FA3, au regard des projections aujourd’hui connues et à venir d’ici la fin du programme, il manquerait des crédits sans ré-abondement au moyen de l’enveloppe de transition. Il a donc été décidé d’affecter une partie de l’enveloppe de transition à la FA4 ce qui porte son enveloppe totale à 1 184 000 €, soit +1% par rapport à l’enveloppe initialement maquetée en 2015.

La FA5 a vécu une évolution de son enveloppe assez « classique » au regard du succès dont elle a bénéficié. Son enveloppe initialement maquettée ne suffisait pas à accompagner le potentiel de projets éligibles, il a donc été nécessaire de la ré-abonder par 2 fois : une 1^{ère} fois lors de l'attribution de l'enveloppe complémentaire puis ensuite une 2^{ème} fois avec l'enveloppe de transition.

Enfin, la FA6, pour les raisons invoquées dans la partie précédente, s'est vue prélever de la moitié de son enveloppe initialement maquettée soit -50 000 € qui ont été reventilés au bénéfice de la FA1.

5) Niveaux d'avancement de la programmation et des paiements

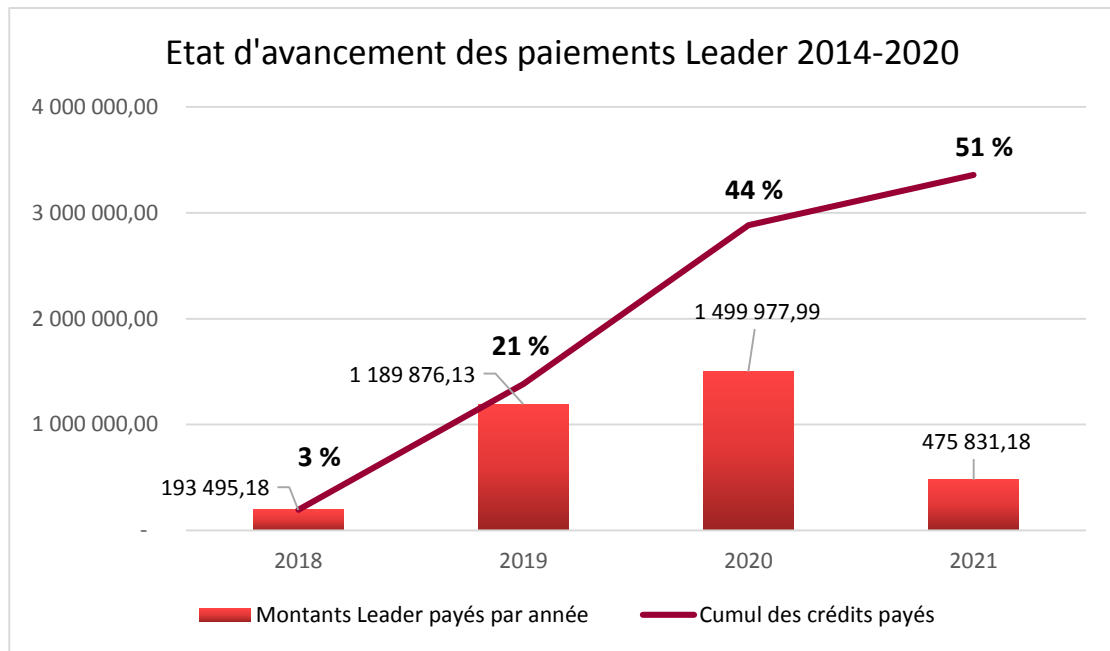
Nota : les statistiques et graphiques relatifs au niveau d'avancement du programme ont été établis à partir des crédits programmés lors de chaque séance de programmation n'intégrant pas les déprogrammations et désengagements de crédits réinjectés dans l'enveloppe globale au fur et à mesure.



Le 31 août 2021, date à laquelle les données d'avancement du programme ont été arrêtées pour cette évaluation, 94 projets avaient bénéficié de la programmation d'une aide Leader ce qui représente un total de 4 518 215,49 € soit 69% de l'enveloppe qui est à ce jour programmée.

Après 2018, année au cours de laquelle la programmation a réellement pu démarrer avec la transmission des outils provisoires d'instruction au GAL, les années 2019 et 2020 ont été, quant à elles, plutôt similaires en terme de volume de crédits programmés.

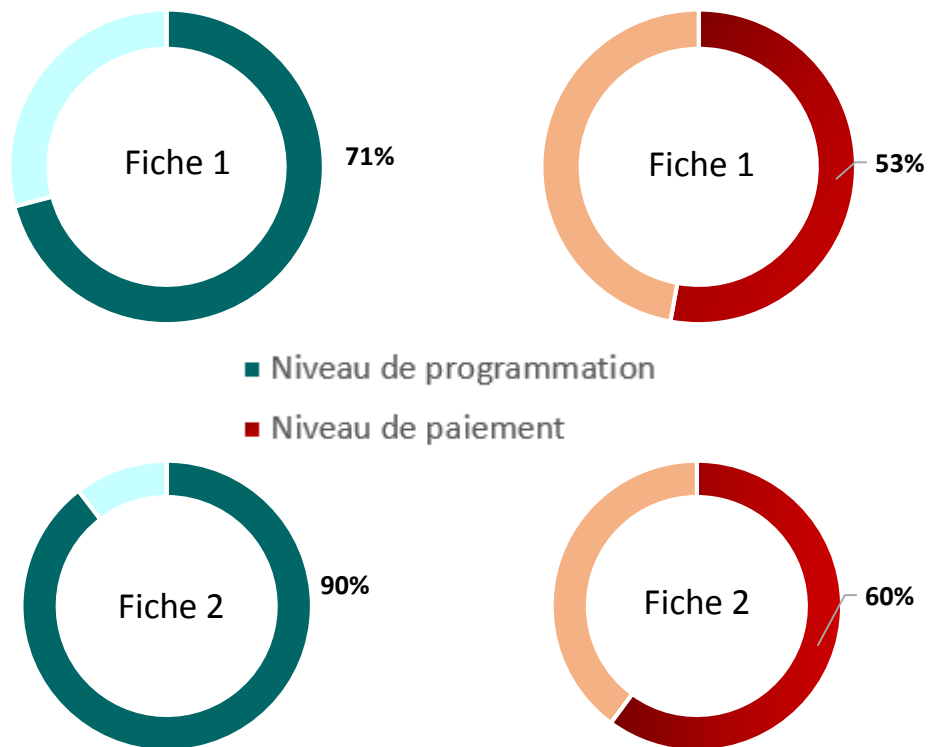
La priorité était fortement donnée au rattrapage de l'instruction des dossiers avec les outils définitifs pour permettre une mise en paiement des aides Leader qui avaient pu être programmées sur les précédentes années.

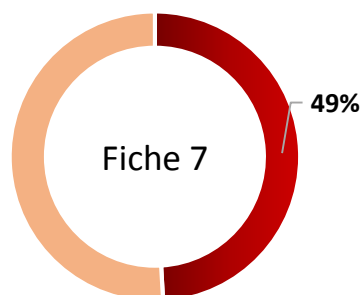
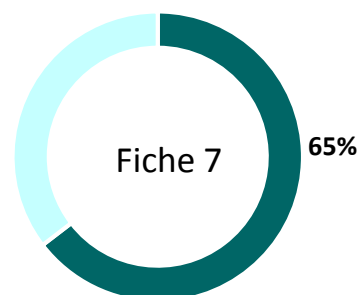
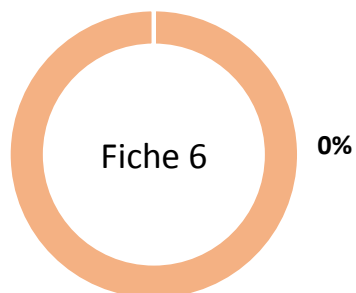
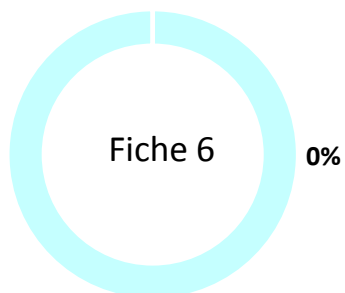
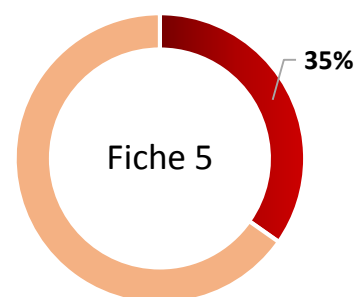
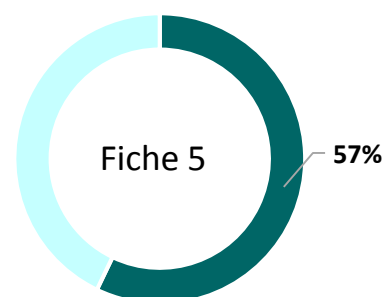
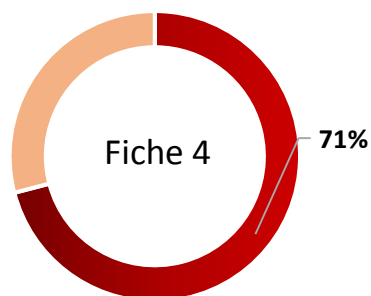
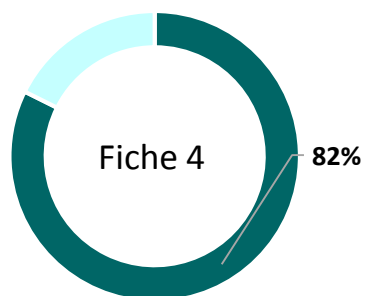
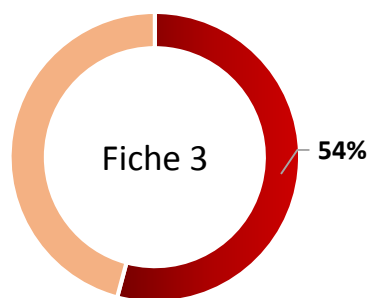
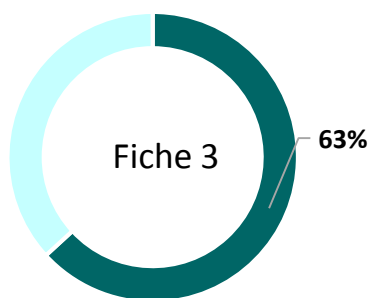


S'agissant des paiements, ce sont 72 projets qui ont fait l'objet d'un paiement soit un total cumulé de 3 359 180,48 € payés. Au 31 août 2021, 51% de l'enveloppe globale de 6 575 714 € ont alors pu être payés.

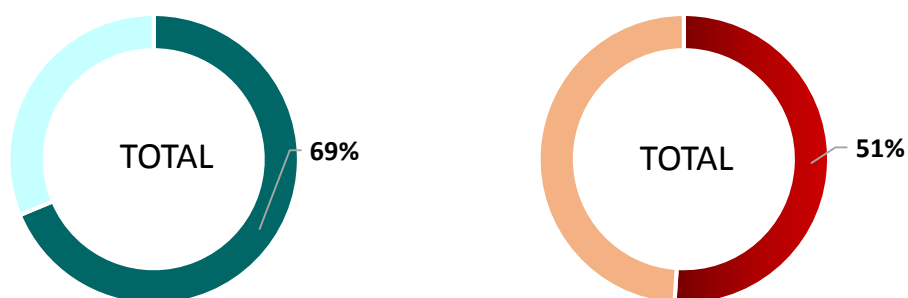
6) Niveau de programmation et de paiement par fiche-action

Les graphiques qui suivent permettent d'illustrer le niveau de programmation et de paiement par fiche-action.





- Niveau de programmation
- Niveau de paiement



Synthèse :

Niveau de programmation par FA dans un ordre décroissant	Taux de programmation	Niveau de paiement par FA dans un ordre décroissant	Taux de paiement
FA2	90%	FA4	71%
FA4	82%	FA2	60%
FA1	71%	FA3	54%
FA7	65%	FA1	53%
FA3	63%	FA7	49%
FA5	57%	FA5	35%
FA6	0%	FA6	0%
TOTAL	69%	TOTAL	51%

Ce ne sont pas nécessairement les dispositifs les plus dotés en enveloppe qui sont les premiers en termes de programmation et de paiement.

En effet, la FA5, qui est pourtant le dispositif le plus doté dans la maquette financière, se trouve en avant dernière position devant la FA6 qui n’a connu aucun projet. Cela s’explique notamment du fait que la FA5, compte tenu des projections importantes, a été ré-abondée à plusieurs reprises faisant ainsi grossir plus vite l’enveloppe du dispositif que la programmation puis le paiement des projets y émargeant.

Les dispositifs pour lesquels il y a eu des ré-abondements plus tôt au cours de la programmation (FA2 seulement avec enveloppe complémentaire en 2019) et ceux pour lesquels il y eu de faibles ré-abondements en cette fin de programme (FA4), sont plutôt bien avancés tant en programmation et en paiement. Cela s’explique du fait que les projets souhaitant émarger à ces dispositifs ont déjà fait l’objet d’un traitement et qu’il y a désormais moins de projets à venir ou en cours de traitement, d’où aussi le fait qu’ils aient été peu ré-abondés (cf. partie précédente sur l’évolution de la maquette financière par FA).

7) Conclusion

La temporalité forte dont a fait l’objet la mise en œuvre du programme a nécessairement impacté la vie du programme et des FA et la manière dont elles ont été sollicitées par les porteurs de projet. Ce fut le cas, en particulier, de la FA3 pour laquelle il y a eu le plus grand nombre de porteurs de projet privés : étant les plus touchés par le retard de démarrage du programme, ils sollicitent des possibilités de soutien auprès de Leader plutôt en cette fin de programme.

Certains dispositifs ont été plus mobilisés que d’autres par le PETER Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, c’est le cas notamment des FA2 et FA5 (on ne compte pas ici la FA7 qui a uniquement été sollicitée par le PETER mais qui concerne exclusivement l’animation/gestion du programme).

Aussi bien pour l’une que pour l’autre de ces FA, le PETER a sollicité des fonds Leader pour soutenir des opérations au fort rôle de catalyseur.

Pour la FA2, beaucoup ont déjà eu cours, ce qui explique que ce dispositif soit à l’avenir moins sollicité et donc pas récemment ré-abondé.

Pour la FA5, le rôle de catalyseur du PETER porte davantage ses fruits en cette fin de programme, ce qui explique pourquoi le dispositif a de nouveau fait l’objet d’un ré-abondement lors de l’obtention de l’enveloppe de transition.

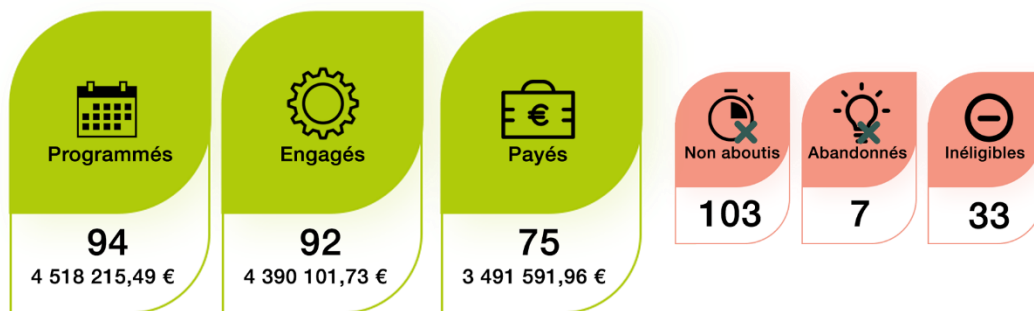
Pour ces 2 FA, la question de la temporalité a eu une incidence moins négative : le PETER étant une structure publique et les autres projets inscrits dans le sillage de ceux du PETER ayant été eux-mêmes, portés par des publics (FA2).

Le rôle de catalyseur du PETER sur les projets de la FA5 débouche également sur des maîtrises d’ouvrages privées mais leur inscription dans le programme, alors qu’il touche à sa fin, leur permet de ne plus pâtir des retards importants, surtout constatés au démarrage.

Partie 3 : Dans quelles mesures les projets financés par Leader répondent aux objectifs fixés par le GAL ? Quels en sont les résultats ?

- 1) Des projets effectivement bien en adéquation avec la stratégie 2014-2020

Figure 3. Nombre de dossiers programmés, engagés et payés et montants Leader correspondants vs projets non aboutis, abandonnés et inéligibles



En plus de ces chiffres clés, on peut noter 102 dossiers de demande d'aide Leader déposés au 31 août 2021. Il y a donc 8 dossiers en cours d'instruction par l'équipe technique du GAL et en attente de programmation d'ici la fin 2021, sans compter évidemment les autres projets en cours qui viendront grossir le nombre de dossiers programmés d'ici cette fin d'année.

Les 94 projets programmés ont été analysés afin de déterminer au sein de quel(s) objectif(s) stratégiques ils s'inséraient, en fonction de la FA au titre de laquelle ils ont déposé leur demande d'aide. Ce qu'il en ressort :

Fiche-action	Objectifs stratégiques pour chaque FA	Taux d'inscription des projets
Fiche 1	Renforcer la qualification et la promotion de l'offre d'itinérance et de pleine nature Vallée du Cher (Mettre en itinérance la Vallée du Cher)	50%
	Mise en tourisme de sites et équipements patrimoniaux	85%
	Améliorer le niveau de touristicité du Pays et montée en qualification de l'offre	70%
	Assurer une cohérence territoriale	70%
Fiche 2	Anticiper et structurer durablement une gestion concertée de l'espace et des paysages pour favoriser le tourisme paysager et d'eaux vives	44%
	Concilier agronomie et environnement en se dotant d'outils de sensibilisation à la performance agro-environnementale et à la qualité paysagère	56%
	Prendre en compte les changements climatiques en tirant profit des ressources locales bois-énergie bocage	50%
	Renforcer et valoriser les synergies naturelles et la biodiversité par la préservation - restauration d'infrastructures paysagères de petite échelle	69%
Fiche 3	Développer une meilleure visibilité de la diversité artistique et culturelle du territoire	92%
	Renforcer les dynamiques culturelles sectorielles et territoriales engagées dans des démarches de mutualisation et de construction de parcours culturel de l'habitant	75%
Fiche 4	Adapter les services aux nouvelles attentes et contraintes	100%
	Renforcer la professionnalisation des services et des acteurs	33%
Fiche 5	Expérimenter des réponses locales innovantes, partagées et évaluées	68%
	Créer et installer de nouvelles activités et de nouveaux services	95%
	Initier le développement de nouvelles productions en insuffisance	21%
	Mettre en relation les générations	37%

D'un côté on retrouve les objectifs stratégiques les plus atteints par les projets programmés (couleur bleue). D'un autre côté, on retrouve ceux qui rassemblent seulement la majorité des projets (couleur grise).

Là où la fiche-action 4 est finalement la seule à avoir un maximum de projets ne s'insérant que dans un seul objectif stratégique, on constate que pour le reste des fiches-action, une majorité de projets s'inscrit en fait à minima dans le cadre de 2 objectifs stratégiques.

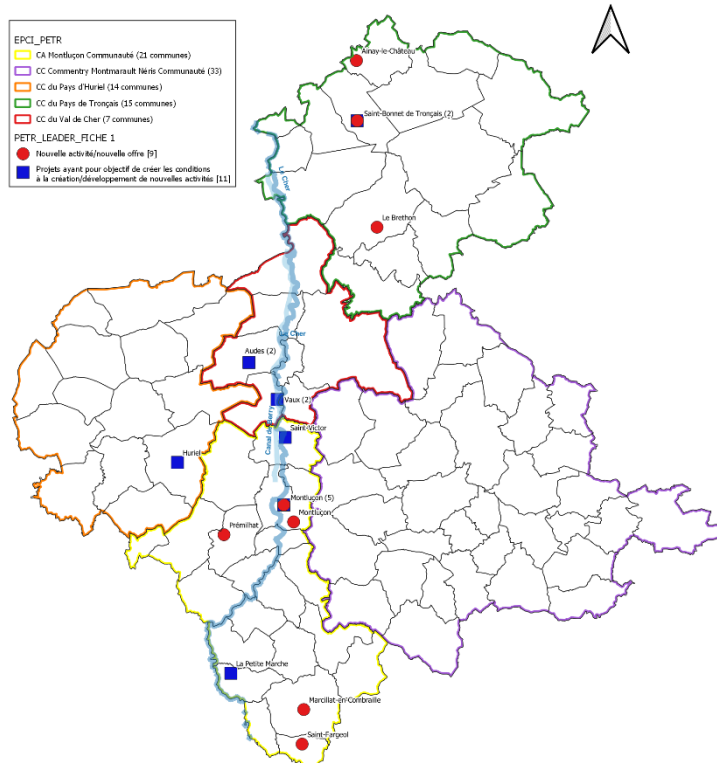
Si l'on additionne les opérations s'inscrivant dans 2 objectifs et plus, ce sont près de 69% des projets qui sont concernés, traduisant un poids important de ces derniers autour d'objectifs multiples et concourant donc, dans leur réalisation, à la prise en compte de plusieurs pans de la stratégie locale de développement.

Si l'on s'intéresse à chaque fiche-action, l'analyse des projets permet d'aboutir aux conclusions suivantes :

 Fiche-action 1

Fiche 1	Renforcer la qualification et la promotion de l'offre d'itinérance et de pleine nature Vallée du Cher (Mettre en itinérance la Vallée du Cher)	50%
	Mise en tourisme de sites et équipements patrimoniaux	85%
	Améliorer le niveau de touristicité du Pays et montée en qualification de l'offre	70%
	Assurer une cohérence territoriale	70%

C'est la *mise en tourisme de sites et équipements patrimoniaux* qui a été l'objectif stratégique le plus largement mobilisé par les 20 projets programmés au titre de ce dispositif, tandis que l'objectif « *renforcer la qualification et la promotion de l'offre d'itinérance et de pleine nature Vallée du Cher (Mettre en itinérance la Vallée du Cher)* » a été le moins mobilisé, bien qu'il représente tout de même la moitié des projets.



Paradoxalement, si l'on regarde la spatialisation des projets programmés au titre de la FA1, on constate qu'une grande majorité d'entre eux sont localisés sur l'axe de la Vallée du Cher, mais pour autant, ils n'ont pas pour objectif principal de mettre en itinérance cet axe en particulier.

Il s'avère donc que les projets programmés ont globalement concouru à *renforcer la qualification et la promotion de l'offre d'itinérance et de pleine nature (1^{er} objectif)* mais pas seulement sur cet axe de la Vallée du Cher. En effet, des projets ayant cet objectif ont également eu lieu en Forêt de Tronçais par exemple, ou de manière plus générale, sur le territoire du PETR.

Cela explique alors que cet objectif soit le moins rempli (50% des projets concernés) puisqu'il focalise les projets autour de la Vallée du Cher.

À l'inverse, plusieurs projets se sont inscrits autour de cet axe structurant de la Vallée du Cher mais pas toujours pour qualifier et promouvoir l'offre d'itinérance et de pleine nature. En effet, l'axe de la Vallée du Cher est également celui du Canal de Berry lui-même constitutif d'un patrimoine identitaire et industriel remarquable dans l'Histoire du territoire.


Les projets qui ont émergé à la FA1 peuvent être classés selon 2 typologies :

- les projets qui consistaient en une nouvelle offre/nouvelle activité touristique au nombre de 9 (les ronds rouges sur la carte qui est également présente en annexe, cf. annexe n°7, p.128),
- les projets qui contribuaient plutôt à créer les conditions de la création/développement de nouvelles activités au nombre de 11 (les carrés bleus sur la carte).

C'est la 2^{nde} typologie qui rassemble le plus grand nombre de projets. En effet, ce dispositif n°1 vise à soutenir la qualification et la promotion de l'offre touristique du territoire, ce qui a nécessité, avant-même la création d'une nouvelle offre, de créer les conditions favorables à cela.

Par exemple, nombre d'opérations résultent d'un travail important conduit par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher entamé dès 2016 avec la production d'un schéma de développement et de valorisation touristique. C'est ce schéma qui présentait notamment la nécessité de travailler à une nouvelle organisation de la promotion touristique à l'échelle de la destination dans son ensemble en créant un Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) à l'échelle donc de la destination. Plusieurs opérations ont alors découlé de la production et de l'approbation de ce schéma : des projets portés d'une part par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher lui-même pour étudier la faisabilité et les modalités de création de cet OTI puis ensuite des dossiers de demandes Leader directement déposés par le nouvel OTI lui-même afin de lancer son action de manière structurante et donc de mobiliser une ingénierie performante dès les premières années.

La production de ce schéma a également donné légitimité au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour candidater à l'appel à manifestation d'intérêt régional concernant les Territoire d'Excellence Pleine Nature, ce qui lui a d'ailleurs valu d'être retenu et labellisé en tant que tel. Cela a alors ouvert la porte à plusieurs porteurs de projet privés qui ont ainsi pu mobiliser une contrepartie publique indispensable au dépôt d'une demande Leader.

 Fiche-action 2

Fiche 2	Anticiper et structurer durablement une gestion concertée de l'espace et des paysages pour favoriser le tourisme paysager et d'eaux vives	44%
	Concilier agronomie et environnement en se dotant d'outils de sensibilisation à la performance agro-environnementale et à la qualité paysagère	56%
	Prendre en compte les changements climatiques en tirant profit des ressources locales bois-énergie bocage	50%
	Renforcer et valoriser les synergies naturelles et la biodiversité par la préservation - restauration d'infrastructures paysagères de petite échelle	69%

C'est l'objectif « *renforcer et valoriser les synergies naturelles et la biodiversité par la préservation-restauration d'infrastructures paysagères de petite échelle* » qui a le plus largement été mobilisé par les projets émergeant à la FA2 mais globalement, la majorité des projets s'inscrit dans 2 objectifs et plus.

Il est possible de classer les projets selon 2 typologies :


- Les projets permettant de générer la production de nouvelles références avec la production de document/plan/schéma... qui posent un cadre visant au développement de pratiques plus durables,
- Les projets consistant en des démarches exemplaires et/ou expérimentales.

S'agissant de la 1^{ère} typologie, ce sont ces projets-ci qui ont beaucoup été concernés par le 1^{er} objectif du tableau, en plus des autres. Ces projets ont surtout été portés par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui a eu un important rôle de pilotage dans ces démarches de gestion concertée de l'espace et de préservation de la ressource locale. La mise en œuvre d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) à l'échelle du PETR concoure éminemment à cela puisque c'est l'essence-même de l'intérêt d'un tel schéma directeur d'urbanisme. La révision partielle de ce SCOT et son outillage au moyen d'un observatoire ou même encore la réalisation d'un Plan paysage ont particulièrement permis de favoriser la prise en compte de cette gestion plus durable de l'espace, indispensable au développement du territoire, sans hypothéquer ses ressources d'ailleurs fragiles (la question de la ressource en eau est particulièrement prégnante sur le territoire par exemple, tout comme la préservation du bocage à la fois patrimoine identitaire remarquable pour un cadre de nature à valoriser touristiquement mais aussi pour ses fonctions indispensables au maintien de la biodiversité).

On peut également citer les projets portés par le SDE03 de création d'un Plan Climat Air Énergie Territorialisé (PCAET) pour chaque intercommunalité du territoire qu'elle soit contrainte ou non par la réalisation d'un tel plan et venant alors encore davantage outiller le SCOT.

C'est bien-là la mise en synergie de ces différentes initiatives formalisées dans ces plans et schémas qui vont dans le sens de la promotion de pratiques plus durables sur le territoire.

Pour la 2nde typologie, on retrouvera surtout les projets qui s'inséraient dans le 2^{ème} objectif du tableau ci-dessus. C'est surtout sur la question de la sensibilisation et de la qualité paysagère que les opérations se sont positionnées notamment s'agissant des produits phytosanitaires, concernant également la préservation des ressources et de la qualité paysagère.

 Fiche-action 3

Fiche 3	Développer une meilleure visibilité de la diversité artistique et culturelle du territoire	92%
	Renforcer les dynamiques culturelles sectorielles et territoriales engagées dans des démarches de mutualisation et de construction de parcours culturel de l'habitant	75%

L'un des constats qui avaient prévalu à la création de ce dispositif était que le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher bénéficie d'une richesse, d'un professionnalisme et d'une dynamique importante de ses acteurs culturels. Cette attractivité culturelle appuyée sur une dynamique à dominante privée souffrait d'une visibilité tant interne qu'externe pour le territoire. Avec 92% des projets qui concernaient plus particulièrement la prise en compte de l'objectif « *développer une meilleure visibilité de la diversité artistique et culturelle du territoire* », on peut considérer qu'il y a eu une forte prise en compte de cet objectif par les porteurs de projet.

Les 2 objectifs stratégiques autour desquels a été bâtie la FA3 emportent d'ailleurs, pour chacun d'eux, l'adhésion de la majorité des projets déposés pour ce dispositif.

Il est possible de répertorier les 12 projets programmés selon 3 typologies :

- Les projets concernant l'artisanat d'art et plus particulièrement le développement du Village d'Art et d'artisanat d'art d'Huriel. 2 projets ont été portés par des artisans d'art eux-mêmes pour développer leur activité et s'inscrire dans de nouveaux débouchés. Le dernier projet a été porté par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel afin de poursuivre le travail de valorisation du village d'art qui a d'ailleurs été soutenu à plusieurs reprises dans le cadre du programme Leader 2007-2013. Le Village d'art d'Huriel a été répertorié parmi les villes et villages remarquables du territoire qui fondent aussi son potentiel d'attractivité résidentielle et touristique.
- Les projets ayant trait au développement du spectacle vivant plutôt sur les thématiques musiques actuelles et théâtre. La FA3 n'a pas été conçue pour accompagner la diffusion culturelle mais la création, afin de mieux soutenir et rémunérer le travail des artistes et ce, dans le but de générer une véritable activité économique. La création étant mieux financée, il était aussi fait le pari que la diffusion pourrait peut-être bénéficier d'une tarification adaptée à de larges publics y compris les plus éloignés de la culture.

- Les projets destinés à l'expérimentation et/ou la production de nouveaux modèles, nouvelles activités pour soutenir l'entrepreneuriat culturel et son développement afin de générer une économie culturelle sur le territoire.

Le challenge ici était de faire en sorte de mieux accompagner les acteurs culturels dans leur organisation, de venir en appui/soutien méthodologique, par exemple, pour leur permettre de développer leur activité et en vivre, générant alors une économie aussi pour le territoire.

On constate que c'est plutôt en cette fin de programme que l'on voit arriver des projets de cette envergure. Comme cela a été exprimé précédemment, les acteurs culturels sont par nature déjà plus fragilisés que d'autres porteurs de projet et leur statut privé (associatif ou entreprise) accentue cette fragilité. Il aura donc fallu attendre pour certains que la gestion opérationnelle du programme Leader 2014-2020 se débloque pour inciter ces porteurs de projet à solliciter Leader. Aussi, en début de programme, un certain nombre de subventions et de soutiens à la culture ont été supprimés ou redéfinis autrement par les principaux cofinanceurs de ces opérations. Certains porteurs de projets se sont alors retrouvés en difficultés pour mobiliser la contrepartie publique indispensable à l'obtention d'une aide Leader.


 Fiche action 4

Fiche 4	Adapter les services aux nouvelles attentes et contraintes	100%
	Renforcer la professionnalisation des services et des acteurs	33%

On constate que l'objectif visant à *renforcer la professionnalisation des services et des acteurs* n'a finalement concerné qu'1/3 des projets programmés. Alors qu'il s'agissait de mieux prendre en compte les besoins des populations en opérant un saut qualitatif dans leurs modes d'organisation et de fonctionnement, les acteurs du champ des services et les services eux-mêmes, ne se sont pas vraiment saisis de l'opportunité que Leader présentait. Les porteurs de projet ont plutôt poursuivi le maillage du territoire par certains services ou équipements, un peu dans la lignée des projets accompagnés dans le cadre du programme 2007-2013. Alors qu'il était attendu pour 2014-2020, une véritable prise en compte des problématiques auxquelles une autre organisation et un autre fonctionnement des services auraient certainement permis de répondre, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et fragilisées, les projets qui se sont inscrits dans la FA4 ont finalement plutôt abouti à la seule création d'équipements sur les territoires encore déficitaires.

Les projets de cette FA4 peuvent alors être réunis selon 3 typologies :

- Les projets concernant l'enfance avec principalement des projets de création de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), au nombre de 4. La priorité était donnée dans ce programme 2014-2020 pour soutenir les modes de garde individuels plutôt que collectifs, le collectif ayant été bien accompagné dans le cadre du programme 2007-2013. Il s'agissait donc d'intervenir sur les secteurs déficitaires en priorisant les actions de mise en réseau ce à quoi les MAM, très en lien avec le Relai des Assistantes Maternelles (RAM) du secteur, correspondaient complètement.
- Les projets relevant des thématiques jeunesse et/ou sport avec de nombreux projets d'équipements sportifs représentant 9 projets sur les 10 comptabilisés dans cette catégorie. Il est apparu une certaine carence s'agissant de ces équipements sportifs pour la plupart polyvalents. Cette carence s'est souvent retrouvée pour les communes limitrophes de centralités mieux équipées (Montluçon, Vallon-en-Sully, Commentry) et pour lesquelles la population et plus particulièrement les jeunes, n'avaient pas forcément la possibilité de se déplacer pour bénéficier d'équipements de ce type (terrains multisports par exemple).
- Les projets concernant les champs de la santé/personnes âgées/personnes fragilisées. Pour cette typologie de projets, une minorité a consisté en la création d'équipements de services (hébergement pour personnes atteintes d'autisme et Maison des services de la solidarité). Les autres projets ont plutôt consisté soit en des actions « test », sur les thématiques de la santé et de la mobilité dans un processus de retour ou d'accès à l'emploi, soit en des études devant permettre ensuite de produire des solutions pour prendre en compte les besoins des plus fragilisés (personnes vieillissantes et question d'hébergements adaptés). Ces études ou actions « test », du fait de leur petit nombre d'une part, et de leur secteur géographique limité d'autre part, n'ont pas conduit à la production ou à une qualification de l'offre de services particulièrement significative. Les acteurs publics ou professionnels du champ des services se sont finalement peu emparés des possibilités de financement ou même de la méthode que pouvait apporter Leader, laissant alors certaines priorités toujours sous explorées et donc toujours en attente de réponses adaptées aux besoins des populations les plus fragilisées.

 Fiche-action 5

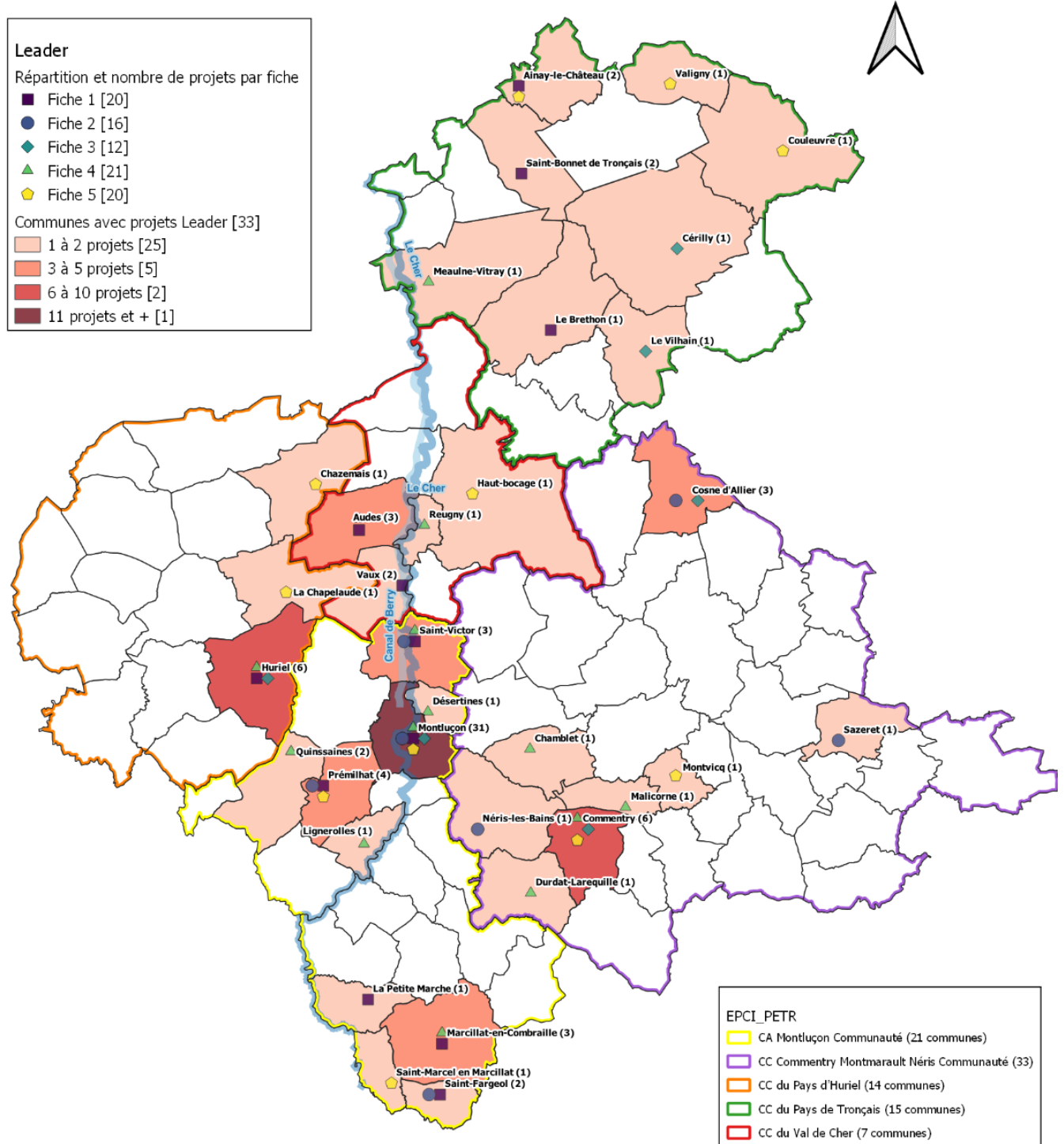
Fiche 5	Expérimenter des réponses locales innovantes, partagées et évaluées	68%
	Créer et installer de nouvelles activités et de nouveaux services	95%
	Initier le développement de nouvelles productions en insuffisance	21%
	Mettre en relation les générations	37%

Une majorité de projets s'est inscrite dans au moins 2 des objectifs stratégiques définissant ce dispositif. Finalement les projets qui avaient pour objectif de *créer et installer de nouvelles activités et de nouveaux services* l'ont souvent fait en *expérimentant des réponses locales innovantes et partagées* ce qui explique la prédominance de ces 2 objectifs stratégiques.

Aussi, il y a un paradoxe qui se dégage en première analyse, lorsque l'on regarde comment les projets se sont emparés des objectifs stratégiques de la FA5. L'objectif « *initier le développement de nouvelles productions en insuffisance* » apparaît comme étant celui dans lequel se sont retrouvés le moins de projets programmés sur ce dispositif. Cela dit, si on regarde la typologie des projets accompagnés par ce dispositif, on constate qu'une majorité d'entre eux concernait la valorisation des produits locaux, des savoir-faire et des circuits-courts. Il y a donc bien eu une intention de prendre en compte ces thématiques-là, révélant ainsi un besoin avéré pour le territoire, mais sans pour autant contribuer à générer le développement de nouvelles productions en insuffisance. D'ailleurs, tous les projets qui se sont inscrits dans cet objectif ont été portés par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher qui a voulu expérimenter certaines formes de réponses différentes, ou bien, qui a cherché à impulser une dynamique dont les acteurs auraient ensuite pu se saisir. Si cela n'a pas tant été le cas jusque-là, on observe maintenant, en fin de programme, des projets qui entreraient davantage dans cette veine, notamment avec la prise en compte de la question du maraîchage par divers acteurs du territoire.

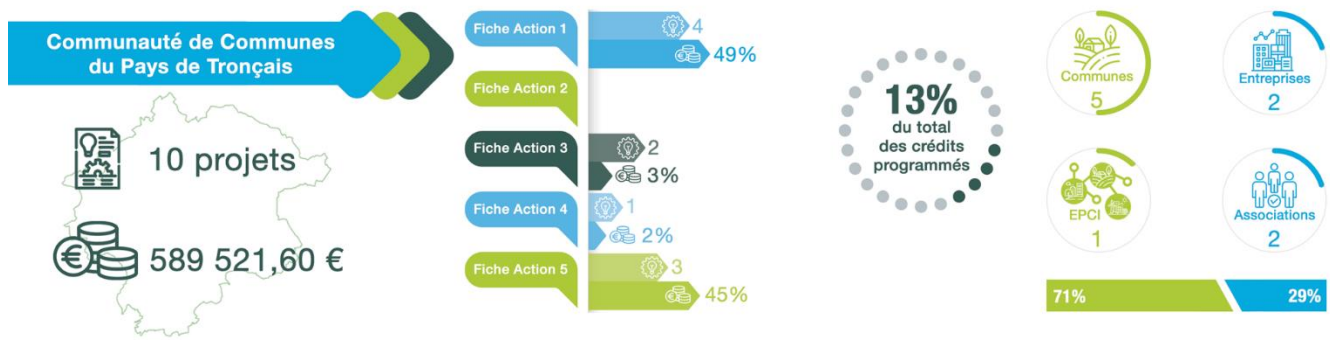
2) Un programme qui a bénéficié à l'ensemble du territoire et une majorité de projets qui a bénéficié à un territoire plus large que leur seule localisation

Figure 4. Répartition géographique des projets Leader programmés



Carte en annexe n°8, p.129

a) Communauté de Communes du Pays de Tronçais



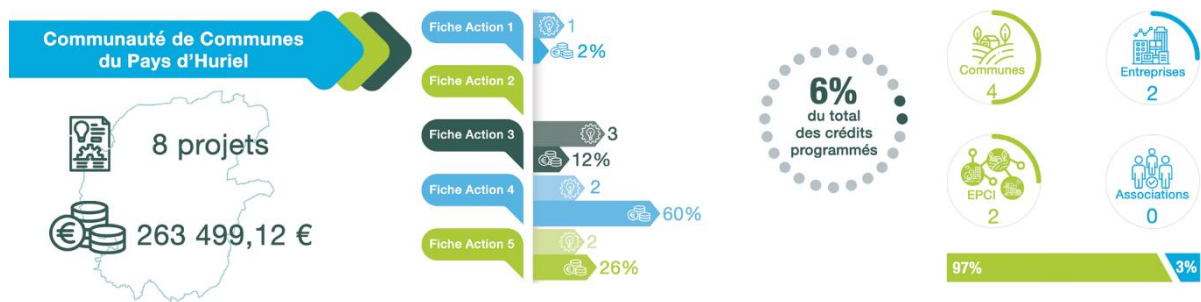
Sur les 94 projets programmés, 10 sont localisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais soit environ 11% des projets et 13% du volume total de crédits programmés. Ces projets se répartissent de manière assez homogène sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité.

C'est la FA1 qui enregistre le plus grand nombre de projets et de crédits programmés ce qui est cohérent avec son identité touristique plutôt marquée autour de la pleine nature « Tronçais Forêt d'Exception ». Ces projets ont principalement consisté en la création d'une nouvelle offre touristique proposant de nouvelles activités de pleine nature.

Viennent ensuite les projets programmés au titre de la FA5 qui ont principalement consisté en la création d'espaces d'initiatives locales/sociales/citoyennes, notamment sur les marges les plus rurales du territoire (Coulevre et Valigny). Un projet de création d'un restaurant de terroir à Ainay-le-Château a également bénéficié d'une aide Leader au titre de la FA5 afin de promouvoir et valoriser les produits locaux et savoir-faire de la destination. En effet, ce projet permettait également de venir développer l'offre liée aux métiers de bouche du territoire et ce, aussi à des fins touristiques.

Ce sont les communes qui ont été les principaux porteurs de projet en déposant la moitié des demandes d'aide de ce territoire.

29% des crédits programmés l'ont été au bénéfice de porteurs de projets privés ce qui fait de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais, le territoire au sein duquel les aides Leader ont le plus profité aux privés (devant Montluçon Communauté).

b) Communauté de Communes du Pays d'Huriel

Parmi les 94 projets programmés, 8 sont localisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel soit environ 9% des projets et 6% du volume total de crédits programmés. C'est donc le territoire dont les porteurs de projet ont le moins élargé aux possibilités de financement Leader.

Si on regarde comment ces projets sont localisés sur le territoire intercommunal, on les retrouve répartis entre 3 communes limitrophes des intercommunalités voisines de Val de Cher et de Montluçon, la plupart étant d'ailleurs localisés à Huriel. Cela n'empêche que ces projets bénéficient à l'ensemble du territoire de l'EPCI et même au-delà. On retrouve alors sur ce territoire une forte centralité avec Huriel, bourg-centre et pôle de vie principal de l'intercommunalité.

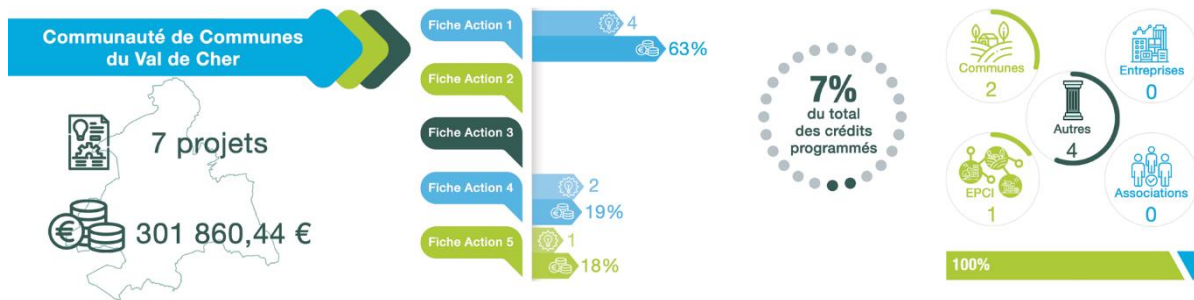
Après Montluçon Communauté, le territoire de la CC du Pays d'Huriel est celui qui recense le plus de projets portés par l'intercommunalité elle-même, venant appuyer encore davantage cette fonction de centralité. Huriel est d'ailleurs (avec Commentry) la 2^{ème} commune sur laquelle sont localisés le plus grand nombre de projets.

La FA3 compte le plus grand nombre d'opérations soutenues sur ce territoire (projets liés à l'artisanat d'art) mais c'est au titre de la FA4 que les projets ont été les plus consommateurs. En effet, 60% des crédits Leader programmés pour le Pays d'Huriel l'ont été au titre de l'amélioration de la qualité des services pour l'inclusion sociale. Le projet de création d'un hébergement pour personnes atteintes d'autisme en est le principal pourvoyeur.

Un peu plus d'1/4 des crédits programmés au bénéfice du territoire ont également concerné la création d'espaces d'initiatives locales/sociales. La Maison de Village de La Chapelaude ou encore La Maison communale de services « Le Grillon » à Chazemais font partie de la dynamique qu'il a été donné d'observer à l'échelle du territoire du GAL dans son ensemble. Plusieurs municipalités ont observé un besoin grandissant de la population, des associations et des personnes ressources du territoire à pouvoir disposer d'un espace adapté à la création de lien social pour investir et proposer de nouvelles activités par et pour la population.

Même si 2 porteurs de projet ont un statut d'entreprise (soit autant que sur le territoire de Tronçais ou de Montluçon Communauté), on constate que la part des financements Leader programmés ayant bénéficié aux privés est minime, de l'ordre de 3%. Ceci s'explique du fait qu'il s'agissait d'artisans d'art dont le coût total des projets était peu élevé mais qui malgré cela, avaient besoin d'un soutien financier de Leader pour développer leur activité. Leader a donc su, malgré une forme de complexité administrative croissante perçue par les porteurs de projet, rester attractif pour mobiliser ces porteurs privés, même s'il s'agissait de très petites entreprises.

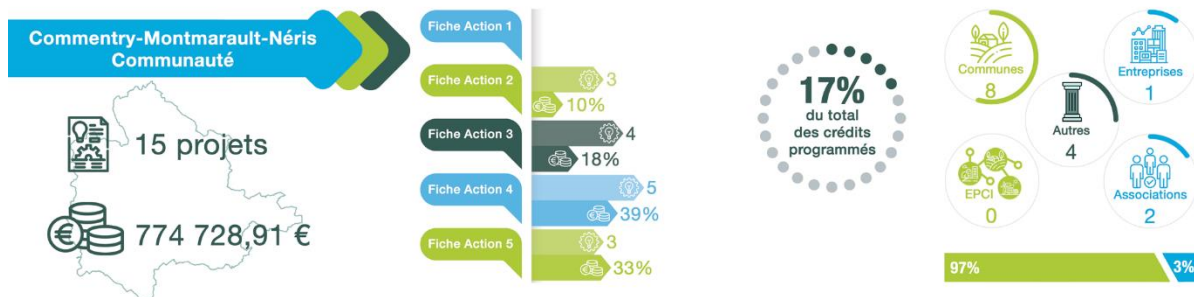
c) Communauté de Communes du Val de Cher



Parmi les 94 projets programmés, 7 sont localisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher soit environ 7% des projets et 7% également du volume total de crédits programmés.

La majorité des projets programmés pour ce territoire a été portée par le Syndicat Intercommunal d'entretien et de maintien en eau du Canal de Berry qui correspond aux 4 projets émergeant à la FA1 dédiées au tourisme. En effet, 63% des crédits ayant bénéficié à ce territoire ont concerné des projets de développement touristique et plus particulièrement autour du Canal de Berry, colonne vertébrale de l'offre touristique de pleine nature de la destination Vallée du Cœur de France.

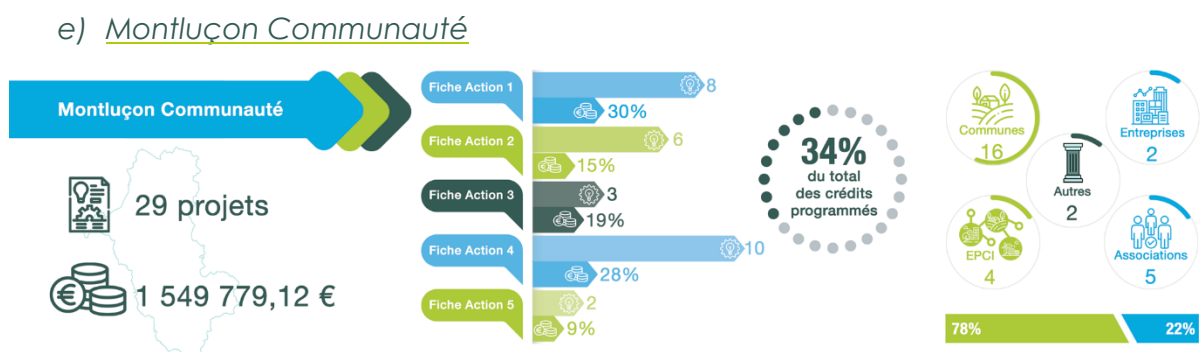
d) Commentry-Montmarault-Néris Communauté



Parmi les 94 projets programmés, 15 sont localisés sur le territoire de Commentry-Montmarault-Néris Communauté soit environ 16% des projets et 17% du volume total de crédits programmés. Aucun projet n'a émergé à la FA1 sur ce territoire ce qui est cohérent avec la priorité donnée à structurer l'axe Vallée du Cher-Canal de Berry. C'est donc la FA4 qui rassemble le plus de projets financés pour ce territoire. Ces projets ont surtout consisté en la création ou requalification de lieux d'accueil de services enfance et petite-enfance avec la création de 2 MAM par exemple. La prise en compte des besoins des personnes fragilisées s'est également traduite dans 2 opérations, l'une pour la création d'un pôle social et d'initiatives à Commentry réunissant divers acteurs et services sous un même toit, l'autre consistant à accompagner des personnes fragilisées pour obtenir leur permis de conduire dans un objectif de faciliter la mobilité vers l'emploi.

Commentry est avec Huriel, la 2^{ème} commune concentrant le plus grand nombre de projets soutenus par Leader ce qui est totalement cohérent, là-aussi, avec la fonction importante de centralité qu'occupe la commune.

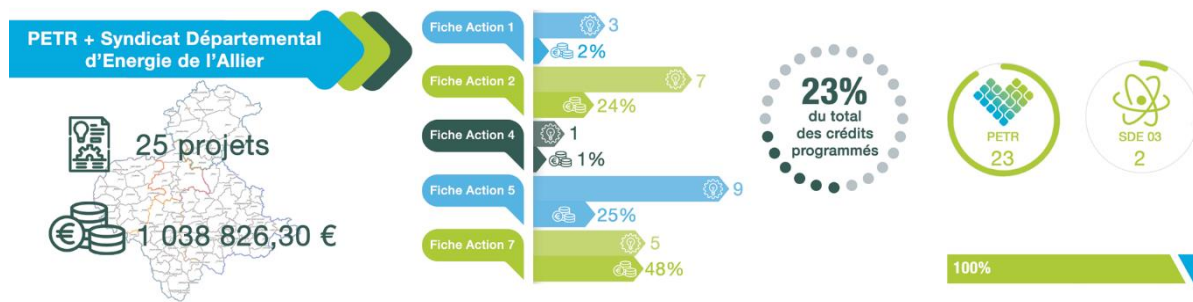
Si on regarde la typologie des porteurs de projet, il s'agit du seul territoire pour lequel aucun projet n'a été porté par l'intercommunalité ; les communes et autres structures publiques (EPCI notamment) ayant été majoritairement bénéficiaires des fonds Leader sur ce territoire.



Parmi les 94 projets programmés, 29 sont localisés sur le territoire de Montluçon Communauté soit environ 31 % et 34% du volume total de crédits programmés. Il s'agit du territoire sur lequel il y eu le plus grand nombre de projets accompagnés ainsi que le volume de crédits programmés le plus important. Ceci s'explique du fait de la présence de la ville centre de Montluçon et de sa périphérie immédiate qui polarisent un certain nombre de services, 28% des crédits ayant d'ailleurs bénéficié à des projets s'inscrivant dans la FA4. Avec un niveau presque similaire, la FA1 dédiée au tourisme a concentré à elle seule 30% des crédits Leader programmés sur ce territoire, l'axe prioritaire de la Vallée du Cher-Canal de Berry traversant ce territoire, cela s'inscrit donc en cohérence avec les intentions du dispositif. Ce n'est pas l'agglomération en tant qu'EPCI qui a le plus bénéficié des crédits Leader et ce, quel que soit le dispositif. Les communes se sont majoritairement emparées des possibilités de financement Leader pour proposer et développer de nouveaux projets. Là où la Ville de Montluçon et Montluçon Communauté ont été bénéficiaires de Leader, il s'agissait de projets bénéficiant à une population bien plus large que leurs seuls périmètres, concernant même plutôt la population du GAL dans son ensemble. Il n'est pas illogique que la ville centre et son agglomération aient porté des projets structurants plus consommateurs de crédits. En effet, la fonction même de centralité implique d'investir au profit d'un territoire et d'une population plus large ; les moyens d'actions plus conséquents venant en sus conforter cela.

Montluçon Communauté représente environ 57% de la population totale du GAL, comparativement, elle a mobilisé 34% des crédits Leader programmés. Il s'agit certes du territoire qui concentre le volume le plus important de crédits Leader, cela dit, ceci reste encore bien en deçà du poids démographique qu'elle représente sur le territoire du GAL.

f) Les autres projets qui ne sont pas particulièrement localisés dans un EPCI donné



Parmi les 94 projets programmés, 25 ne sont pas localisables sur un EPCI en particulier puisqu'il s'agit de projets portés par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (au nombre de 23) et par le SDE03 (au nombre de 2) qui ont eu vocation à concerner l'intégralité du territoire du GAL. Ce sont donc environ 27% des projets qui n'étaient pas localisés en particulier sur un territoire et qui ont été portés par le PETR et le SDE03, ceci représentant 23% du total des crédits programmés.

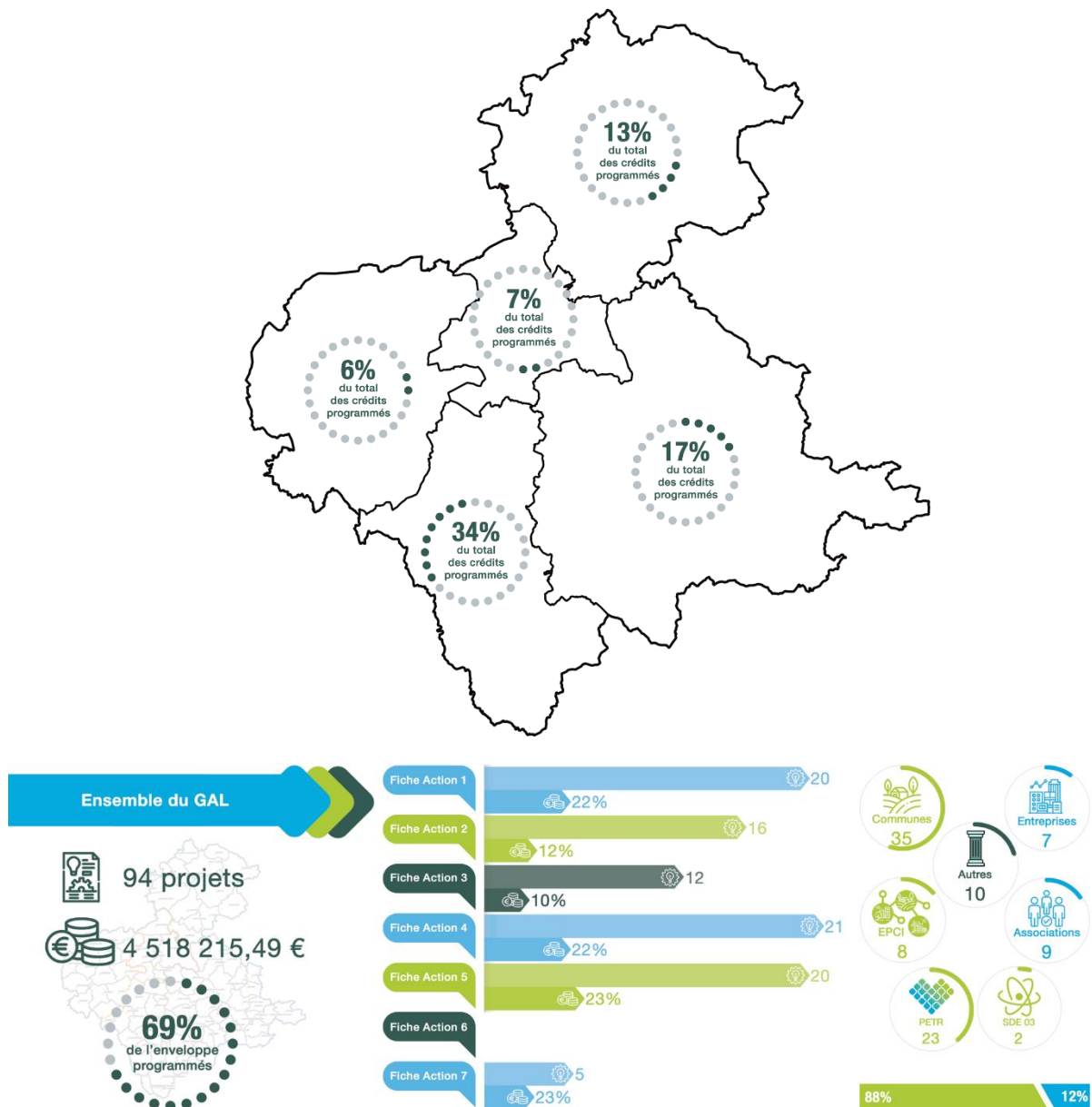
Hormis la FA7 qui concerne l'animation-gestion et la mise en œuvre du programme et que l'on retrouve donc uniquement pour les projets portés par le PETR, on constate que la FA2 et la FA5 ont quasiment pour chacune d'elles, concentré environ $\frac{1}{4}$ des crédits programmés.

La FA7 représente près de la moitié des crédits programmés pour cette typologie de projets qui ne sont pas particulièrement localisés dans un EPCI donné. Ces résultats sont dus au fait que, lorsqu'un programme Leader est mis en œuvre sur un territoire, il est indispensable que ce dernier se dote de moyens en animation et gestion pour que la mise en œuvre du programme soit facilitée. Cela se traduit la plupart du temps par une ingénierie dédiée et ce sont ces coûts salariaux qui font l'objet d'un financement au titre de la FA7.

Par ailleurs, le règlement européen prévoit que la dépense publique (Leader + cofinancement) engagée au titre de la mesure 19.4 (qui correspond à la FA7 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher) ne doit pas excéder 25% de la dépense publique totale engagée pour l'intégralité du programme, toutes mesures confondues. S'agissant du GAL de Montluçon, au 31 août 2021, la dépense publique engagée au titre de la FA7 représentait 5,36% de la dépense publique totale engagée sur tout le programme, soit un niveau bien en-deçà du seuil fixé par l'UE.

g) Synthèse

Figure 5. Répartition des crédits programmés par territoire d'EPCI



Avec cette dernière infographie de synthèse, on peut voir la répartition des projets et crédits programmés par fiche-action. On constate alors que les FA1, 4 et 5 sont celles qui concentrent le nombre de projets et le volume de crédits programmés le plus important. Ceci est à mettre en perspective du poids que représente normalement chaque dispositif dans la maquette financière (cf. graphique p.25). En effet, si la FA4 compte 22% des crédits Leader à ce jour programmés, il s'avère qu'il ne lui reste environ que 18% de crédits disponibles pour accompagner de nouveaux projets d'ici la fin de la programmation. Son enveloppe a été peu ré-abondée à l'occasion de l'attribution de l'enveloppe de transition en juin 2021, les projections enregistrées pour ce dispositif n'étant pas très nombreuses ni consommatrices de crédits.

On peut donc considérer que la FA4 est bientôt arrivée au terme de ses capacités d'accompagnement, les porteurs de projets l'ayant particulièrement mobilisée en début de programmation pour finalement moins la solliciter en deuxième partie de programme.

C'est totalement l'inverse pour les FA1 et 5 qui ont toujours connu un niveau de programmation important et croissant tout au long de la programmation. 29% des crédits de la FA1 et 43% des crédits de la FA5 sont encore disponibles, cela dit, de nombreuses opérations sont enregistrées parmi les projections à venir d'ici la fin de la programmation, ce qui amènera certainement à voir évoluer leur poids s'agissant de l'enveloppe qui sera réellement programmée pour chacun de ces dispositifs.

Cette infographie permet également de synthétiser la répartition des projets par types de porteurs de projet. Les communes ont ainsi été les porteurs de projets qui ont le plus émergé aux possibilités de financement Leader.

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a également lui-même porté un nombre important d'opérations, non seulement pour assurer l'animation-gestion du programme (FA7) mais également dans le but d'impulser et d'amorcer des dynamiques avec des démarches structurantes.

On retrouve cela sur la FA1 par exemple avec les opérations qui ont précédé la création de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée du Cœur de France. Plusieurs projets ont été portés par le PETR en ce sens et c'est ensuite le nouvel OTI qui a fait appel aux financements Leader. On le retrouve aussi sur la FA5 au sein de laquelle le PETR a présenté des demandes ayant consisté en des études par exemple, et qui vont se traduire ensuite par des opérations portées par d'autres porteurs de projets pour leur réalisation (exemple : le PETR a porté une étude pour la création d'une recyclerie-ressourcerie et aujourd'hui c'est un porteur de projet privé qui s'en est emparé pour la mise en œuvre opérationnelle du projet).

Enfin, cette dernière infographie permet de voir la répartition des financements Leader entre porteurs de projets publics et privés. On constate qu'il demeure une majorité de porteurs publics : 88% des crédits Leader programmés leur ont bénéficié contre 12% pour les porteurs de projet privés. Ceci s'explique souvent par les difficultés rencontrées par ces bénéficiaires à mobiliser la contrepartie publique indispensable pour appeler le financement Leader. Ce point sera développer dans la partie 3, sous partie 5), page 76 « Focus cofinancements du programme ».

Il ne s'agit pas de la seule difficulté à laquelle se sont heurtés les privés, les délais liés au démarrage de la programmation (cf. figure p.20 rappelant les dates clés de la mise en œuvre du programme 2014-2020) ont évidemment impacté leur mobilisation. Ceux qui ont déposé des demandes d'aide avant que le programme ait pu être opérationnel ont connu de grandes difficultés en terme de trésorerie et n'ont de facto, pas partagé leur expérience positivement, dissuadant au passage d'autres porteurs de projet privés à venir solliciter le concours de Leader.

Enfin, concernant la localisation des projets, nous retiendrons principalement qu'une majorité de projets et de crédits Leader a bénéficié à une population et un territoire bien plus large que la seule localisation de l'opération.

L'analyse réalisée a notamment permis de distinguer :

- la localisation physique du projet ou bien la commune de rattachement : c'est ce qui a permis de réaliser les infographies par territoire ci-dessus présentées
- du territoire couvert par le projet.

En prenant le territoire de Montluçon Communauté par exemple, la ville de Montluçon concentre à elle seule 31 opérations mais finalement, parmi ces 31 projets il n'y a en a qu'un seul qui a bénéficié seulement à Montluçon et sa population, les autres ont quant à eux, eu un rayon d'intervention ou une portée allant au-delà de la ville et même au-delà de l'agglomération.

52 projets sur 94 ont en réalité eu une portée interterritoriale soit plus de la moitié (environ 55%). Ces projets représentent 53% du volume total des crédits programmés.

3) Les effets du programme

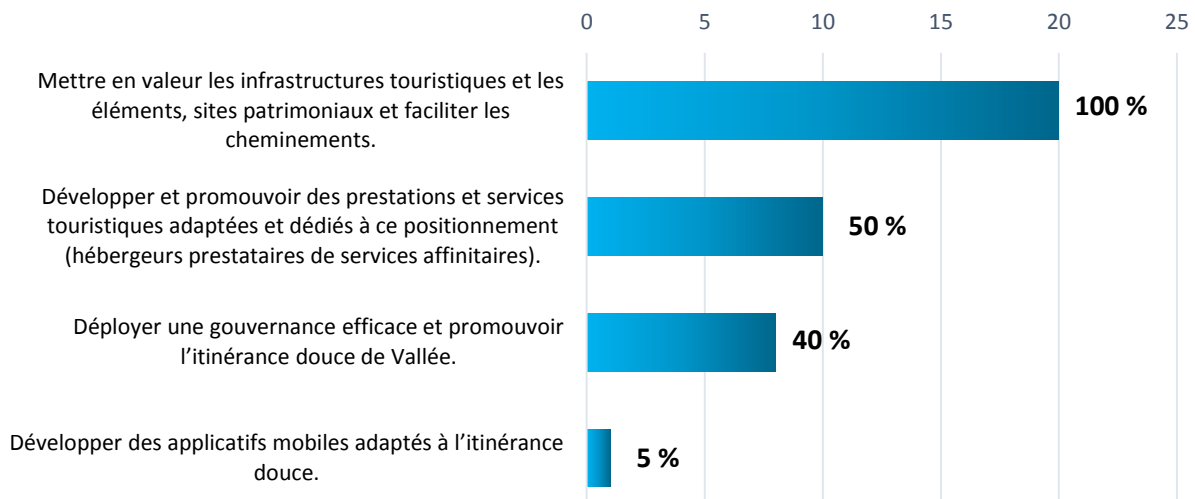
Pour rappel, le programme Leader 2014-2020 devait consister en une fabrique de territoire en produisant :

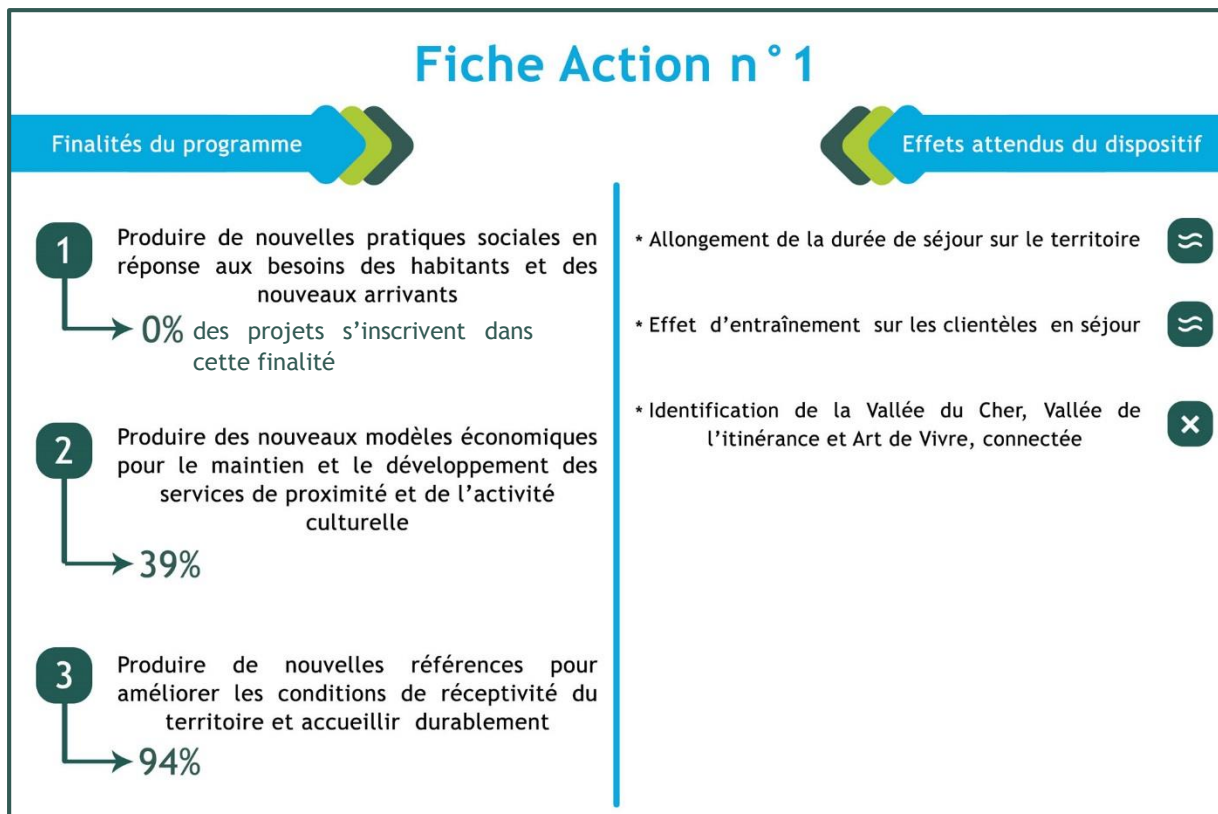
- ❖ de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants,
- ❖ de nouveaux modèles économiques pour le maintien-développement de services de proximité et de l'action culturelle,
- ❖ de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement.

Fiche action n°1

Qualifier et promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0 sur la voie d'une itinérance douce connectée

Répartition des objectifs opérationnels dans lesquels s'inscrivent les projets émergeant à la fiche-action 1





Les effets produits/les résultats

Ce qui résulte des projets accompagnés par Leader au titre de la FA1 c'est principalement :

- des nouvelles activités, des nouvelles prestations touristiques qui permettent de développer et qualifier l'offre touristique du territoire, le rendant ainsi plus attractif puisque plus et mieux doté s'agissant de son offre touristique,
- une attention particulière portée à la préservation du cadre de nature ordinaire du territoire comme un véritable patrimoine à part entière conférant alors une valeur patrimoniale au cadre de vie et à la nature.




Les projets soutenus au titre de la FA1 ont également permis au territoire :

- de mieux s'organiser pour accueillir mieux et de manière plus qualitative : en témoignent les projets autour de la structuration de la promotion et du développement touristique à l'échelle de la destination « Vallée du Cœur de France » dont a résulté la création de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Vallée du Cœur de France qui a lui-même sollicité des fonds Leader pour amorcer ses deux premières années d'activité. D'autres projets articulés autour de plusieurs partenariats et/ou d'une fonction porte d'entrée de la destination pour promouvoir et proposer une offre touristique, notamment pleine nature, ont également permis de mieux organiser l'accès à cette offre touristique sur le territoire,
- d'étoffer l'offre d'activités proposée et commercialisable.

C'est surtout autour des thématiques patrimoine et pleine nature que les projets ayant émergé à la FA1 ont été construits par leur porteur de projet. Cela correspond d'ailleurs particulièrement à 2 actions définies dans le schéma de développement touristique produit par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en 2016 : l'action n°5 « structurer une offre pleine nature » et l'action n°7 « s'appuyer sur le patrimoine et les évènements culturels pour enrichir l'offre touristique ».



Ce qui n'a pas ou moins bien fonctionné et les pistes d'amélioration :

-  le soutien aux hébergements : tout un pan de la FA1 prévoyait un soutien à l'offre d'hébergements que ce soit pour compléter l'offre par de nouveaux hébergements ou bien pour promouvoir l'offre d'hébergements dans son ensemble ainsi que l'offre de prestations touristiques.
S'agissant de la création/rénovation d'hébergement touristique, il faut rappeler que seuls les projets à maîtrise d'ouvrage publique concernant les hébergements collectifs étaient éligibles à la FA1, cela résultant des lignes de partage entre Leader et le FEADER qui dispose de mesures accompagnant les hébergements à maîtrise d'ouvrage privée. Cette restriction aux seules maîtrises d'ouvrages publiques a alors contraint le GAL à refuser ou réorienter des projets portés par des privés qui n'ont pour autant pas toujours pu émerger au financement FEADER (capacité minimale en nombre de lits et contrepartie publique pas toujours atteintes). Par ailleurs, aucun porteur de projet public ne s'est emparé de ces possibilités de financement Leader. En effet, ils ont plutôt proposé des projets visant à développer et compléter l'offre d'activités touristiques que l'offre d'hébergements.
-  la création de lieux d'interprétation du patrimoine et la mise en œuvre d'une démarche Pays d'art et d'histoire. À ce stade du programme, la démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire n'a pas connu d'avancée formelle sous l'égide de l'OTI Vallée du Cœur de France. Cette fin de programme permettra sûrement d'initier des actions concrètes, en lien avec le patrimoine paysager, historique et culturel du territoire, qui permettront d'alimenter la démarche.
-  le développement de projets autour du numérique, que ce soit pour la création de nouveaux produits de découverte utilisant le numérique ou même la promotion des outils numériques auprès des prestataires touristiques du territoire pour les encourager à utiliser ces outils.
La question du numérique et de ces usages au service du développement touristique du territoire constituait un objectif en tant que tel pour la FA1. Il s'avère que c'est justement cet objectif qui a le moins été rempli par les projets programmés au titre de cette FA. Ce constat se vérifie pour toutes les fiches-action dans lesquelles il y avait un objectif fort à développer les outils et les usages numériques.

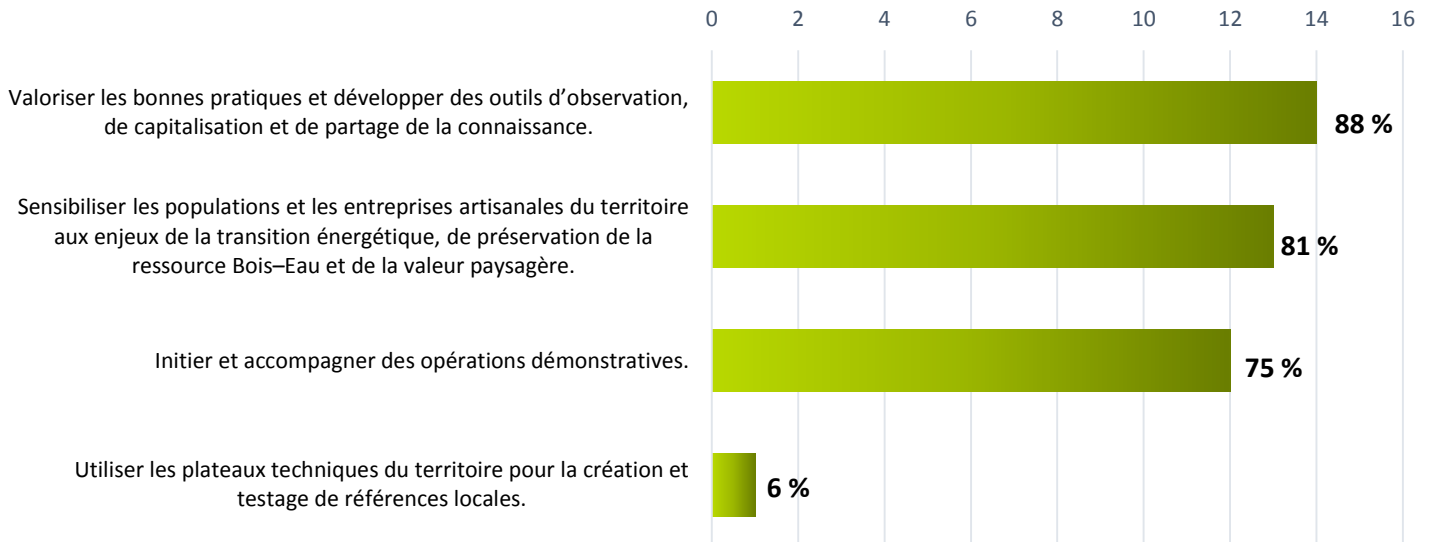
Plusieurs raisons permettent de l'expliquer : d'une part, la question des infrastructures numériques (réseau internet mobile et fixe) et de la qualité du réseau constitue un frein important au déploiement de certains projets ; d'autre part, on s'aperçoit que lorsqu'il s'agit du numérique, les acteurs et opérateurs économiques du territoire ne sont pas toujours conscients du potentiel de développement que cela pourrait leur apporter. Il reste encore à mener un important travail de pédagogie, vulgarisation et d'accompagnement à déployer auprès des professionnels du tourisme du territoire avant qu'ils ne s'emparent véritablement du sujet.

Lors des entretiens semi-directifs conduits auprès d'un échantillon de projets pour recueillir l'avis des porteurs de projet, il est ressorti à plusieurs reprises qu'un enjeu majeur se situe dans la capacité qu'auront le territoire et ses professionnels du tourisme à proposer et commercialiser une offre packagée avec hébergement et activités. Il s'agissait d'une volonté qui a prévalu à la définition de la FA1. Cela dit, un important travail pour compléter et qualifier l'offre existante a déjà été conduit, travail qu'il reste à poursuivre. Ceci n'a donc pas permis aux acteurs touristiques de s'emparer véritablement de la question de l'offre packagée hébergement/activité, les projets ayant d'abord été tournés vers l'offre et non sa commercialisation. Il est ainsi difficilement possible de mesurer, à ce stade, si un allongement de la durée de séjour et un effet d'entraînement sur les clientèles en séjour ont eu lieu. Enfin, s'agissant particulièrement de ce dispositif dédié au développement touristique, la pandémie de COVID 19 qui frappé de plein fouet le secteur ne permet pas, là encore, de pouvoir mesurer les retombées de nombreux projets financés par cette FA1.

Fiche action n°2

Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables

Répartition des objectifs opérationnels dans lesquels s'inscrivent les projets émergeant à la fiche-action 2



Fiche Action n° 2

Finalités du programme

- 1 Produire de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants
→ 0% des projets s'inscrivent dans cette finalité
- 2 Produire des nouveaux modèles économiques pour le maintien et le développement des services de proximité et de l'activité culturelle
→ 0%
- 3 Produire de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement
→ 100%

Effets attendus du dispositif

- * Apport d'une valeur ajoutée à l'image de « nature ordinaire » du territoire
- * Mise en place de plans de bonne gestion et de valorisation durables des haies, du paysage bocager (collectivités et agriculteurs) et de la ressource en eau
- * Montée en compétences rénovation énergétique et habitat durable des entreprises artisanales du bassin
- * Levée de projets de rénovation énergétique de l'habitat public et privé
- * Inscription des plateaux techniques dans les projets du territoire et renforcer la qualification développement durable de l'offre de formation du bassin
- * Structuration de la filière bois énergie bocage



Les effets produits/les résultats

Ce qui résulte des projets accompagnés par Leader au titre de la FA2 c'est principalement :

- ❖ des références nouvelles avec la production de nouveaux documents/plans/schémas qui permettent de poser un cadre visant au développement de pratiques plus durables sur le territoire,
- ❖ des démarches démonstratives exemplaires et/ou expérimentales de pratiques plus durables pour le territoire.

Les projets accompagnés au titre de la FA2 ont ainsi permis :

- de réfléchir et poser le cadre d'une gestion concertée et plus adaptée de l'espace, notamment par une meilleure prise en compte de la trame verte et bleue dans les documents de planification, en particulier le SCOT du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. Ce SCOT se voyant outillé d'un observatoire mais également de la création d'un PCAET par territoire d'intercommunalité et enfin d'un Plan paysage. Ainsi, les questions relatives au changement climatique, à la préservation de la biodiversité et de la ressource naturelle du territoire ont pu être abordées à travers ces différents nouveaux cadres d'intervention venant guider l'aménagement du territoire,
- de sensibiliser à la préservation des ressources et de la qualité paysagère qui fondent l'identité et le cadre de vie préservé du territoire, véritable atout pour son développement. Cela a notamment été le cas avec les projets ayant pour objectif de réduire l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics.



Ce qui n'a pas ou moins bien fonctionné et les pistes d'amélioration

- ❖ la poursuite et la montée en puissance des actions autour de la haie bocagère : la structuration d'une filière « bois énergie bocage » et la mise en place de plans de bonne gestion et de valorisation durable des haies, du paysage bocager (collectivités et agriculteurs) et de la ressource en eau n'ont pas fait l'objet de projets soutenus dans le cadre de Leader. Un important travail avait été initié et conduit lors du programme 2007-2013 autour de la haie bocagère et sa valorisation. Il était attendu de ce programme 2014-2020 que de nouvelles opérations viennent poursuivre et développer ce travail ce qui ne s'est pas avéré être le cas. Le lycée agricole de Durdar-Larequille avait été un porteur de projet et un partenaire de premier plan pour tester et expérimenter des actions autour de la haie, son plateau technique en faisait un acteur pertinent pour conduire ce type d'opérations. Toutefois, malgré un intérêt pour ces questions de préservation et gestion de cette ressource, aucune opération n'a pu émerger, laissant alors tout ce pan-là de la FA2 inactivé.

❖ la question de la rénovation/réhabilitation énergétique : le sujet n'a pas été investi que ce soit pour une montée en compétences des entreprises artisanales du bassin sur ces thématiques, pour la levée de projets de rénovation énergétique de l'habitat privé et public ou même encore pour l'inscription des plateaux techniques dans les projets du territoire afin de renforcer la qualification développement durable de l'offre de formation du bassin.

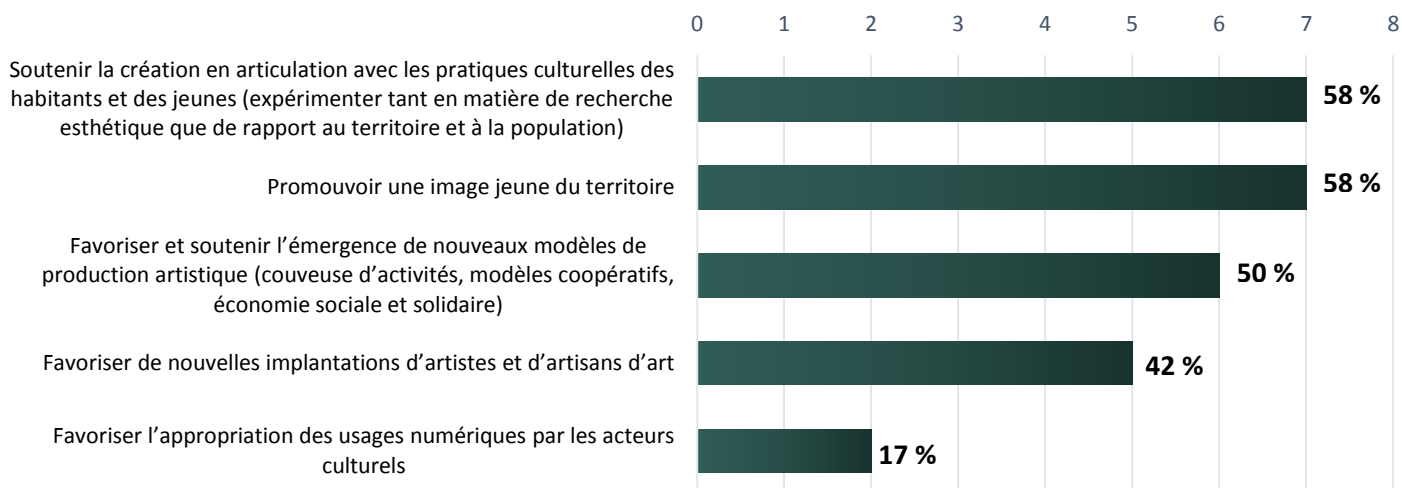
Plusieurs chantiers « école » étaient initialement attendus avec un montage particulier : un projet de rénovation/réhabilitation énergétique d'un bâtiment public était porté par une collectivité avec une finalité soit de diffusion et vulgarisation de la connaissance des pratiques en matière de rénovation énergétique du bâti, soit d'habitat inclusif et/ou partagé. Ce projet devait servir de support à la formation des ouvriers du bâtiment, des entreprises concernées par la thématique ou même encore des demandeurs d'emploi. Le volet formation ne faisait pas l'objet d'un financement Leader, seul le pilotage de la démarche et/ou les matériaux d'écoconstruction/éco-rénovation pouvaient émerger au dispositif Leader. Un projet de ce type était initialement voulu par chacune des intercommunalités du territoire. Finalement, seule Montluçon Communauté a conduit un projet de création d'une « Maison témoin » qui a effectivement été support de formation aux techniques d'éco-rénovation et écoconstruction, toutefois le bâtiment reste à ce jour inexploité.

L'objectif de toucher les entreprises du bassin et de les sensibiliser/former à de nouvelles pratiques visant à améliorer les techniques et l'usage de matériaux de rénovation énergétique du bâti n'a ainsi pas rencontré ses porteurs de projet malgré une volonté forte recensée au moment de l'élaboration du programme, ces projets n'ont donc jamais vu le jour dans le cadre d'intervention de cette programmation Leader. Ceci peut toutefois être nuancé, par le fait que plusieurs dispositifs d'aide ont été élaborés par l'État ou encore par le Département pour viser à réduire la consommation énergétique des bâtiments en procédant à des travaux de rénovation. Ainsi, beaucoup de collectivités sont allées émerger à ces dispositifs afin de procéder à ces travaux de rénovation énergétique et les entreprises, faces à ces nouvelles demandes, ont dû monter en compétences en se formant à ces techniques pour emporter ces nouveaux marchés. Ainsi, ce champ-là a trouvé d'autres sources de financement et les effets attendus de montée en compétences des entreprises du bassin, s'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments, ont trouvé d'autres voies pour se réaliser.

Fiche action n°3

Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel

Répartition des objectifs opérationnels dans lesquels s'inscrivent les projets émergeant à la fiche-action 3



Fiche Action n° 3

Finalités du programme

- 1 Produire de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants
→ 8% des projets s'inscrivent dans cette finalité
- 2 Produire des nouveaux modèles économiques pour le maintien et le développement des services de proximité et de l'activité culturelle
→ 58%
- 3 Produire de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement
→ 58%

Effets attendus du dispositif

- * Accroissement et consolidation de la présence artistique sur le territoire
- * Meilleure circulation des projets artistiques sur le territoire et hors territoire
- * Développement d'initiatives et productions de nouveaux outils d'interprétation, de transmission du patrimoine, de la connaissance
- * Amélioration des conditions d'accompagnement et de production des projets artistiques
- * Révéler le territoire en interne et à l'externe en tant que territoire de vie culturelle
- * Renforcement de la mise en tourisme des deux axes majeurs du développement touristique du Pays (Vallée du Cher - Cœurs de Villes et Villages remarquables)



Les effets produits/les résultats

Ce qui résulte des projets accompagnés par Leader au titre de la FA3 c'est principalement :

- ❖ le développement d'une fonction ressource par et pour les acteurs culturels du territoire avec des projets qui ont permis de mobiliser une ingénierie et/ou des équipements culturels au service des autres acteurs culturels et artistes du territoire et même plus largement,
- ❖ de nouvelles créations artistiques largement diffusées et des équipements plus adaptés,
- ❖ le développement d'activités d'artisanat d'art.



Ce qui n'a pas ou moins bien fonctionné et les pistes d'amélioration :

- ❖ le soutien aux résidences artistiques : il y a eu un parti pris important lors de l'élaboration de la FA3 : soutenir la création artistique mais pas la diffusion. Il était alors possible de financer d'une part des opérations de création artistique qui ont surtout concerné le spectacle vivant et notamment le théâtre (offre culturelle existant sur le territoire et largement reconnue). D'autre part, la création de lieux de résidence d'artistes, l'aide à la résidence, l'animation de ces résidences, les actions de médiations culturelles pendant ou en sortie de résidence n'ont en revanche pas immédiatement fait l'objet de demande Leader. En effet, c'est plutôt en fin de programme que quelques projets de ce type sont en train d'émerger.
- ❖ la création ou le développement de centres de ressources culturels surtout dans un aspect « diffusion et mise à disposition du grand public ». Là aussi, lors de l'élaboration de la FA3, un postulat d'importance a prévalu à la définition du type d'opérations subventionnables par Leader : le souhait d'inciter au maximum les acteurs culturels à diffuser le plus largement possible leur création pour que cela bénéficie largement au territoire. La question de la mémoire de la création s'est alors posée pour encourager les artistes et acteurs culturels à penser également à la manière dont leur création pourrait ensuite rester et bénéficier à l'ensemble de la population, au réseau associatif, aux pratiques amateurs. Le numérique constituait alors un outil présentant un potentiel intéressant pour prendre en compte cet objectif. Les acteurs culturels ne se sont pas encore emparés du sujet, le numérique n'ayant d'ailleurs pas été perçu comme un outil à développer dans les projets accompagnés.
- ❖ le soutien aux activités d'édition et/ou de production artistique et culturelle. L'un des objectifs de cette FA3 était de soutenir prioritairement le développement de l'entrepreneuriat culturel c'est-à-dire soutenir et permettre aux acteurs culturels d'aller vers une activité entrepreneuriale plus forte leur permettant alors de générer une économie culturelle sur le territoire et de vivre de leurs activités.

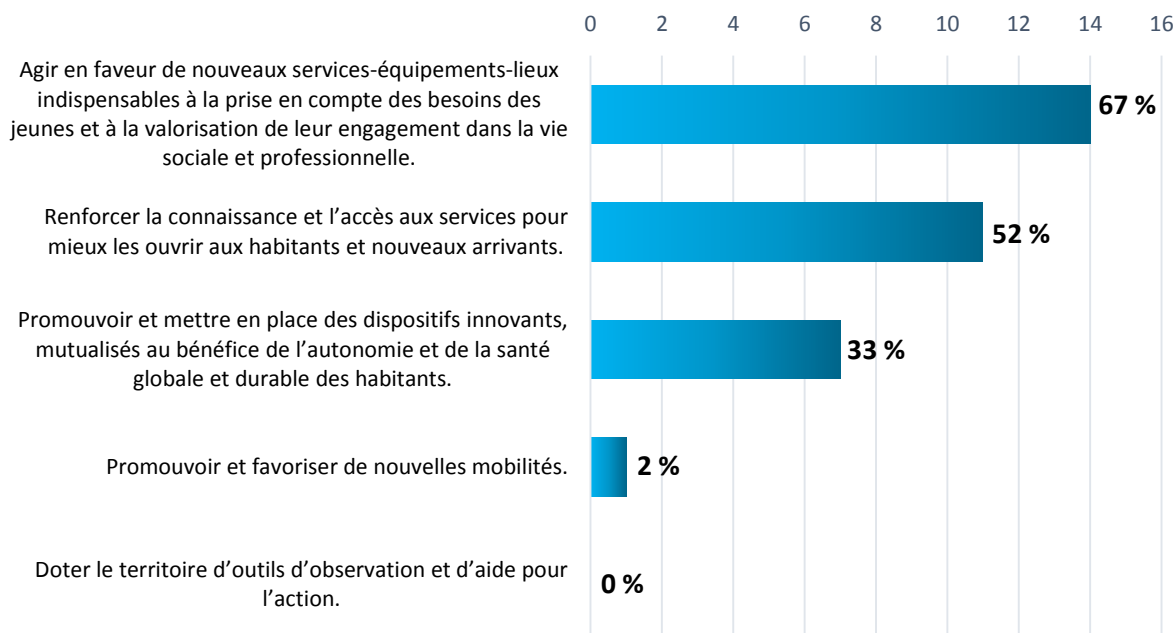
Si plusieurs projets ont permis de mieux accompagner les acteurs culturels pour tendre vers cela en mobilisant une ingénierie et un accompagnement particulier, il apparaît en revanche que ces entrepreneurs culturels n'ont finalement pas trouvé en Leader un soutien et une opportunité financière adéquats.

- ❖ les opérations visant à communiquer, valoriser et promouvoir le territoire et ses compétences culturelles, tant auprès des acteurs culturels eux-mêmes qu'auprès d'un public plus large. En effet, les projets de création artistique, ou même encore le développement des fonctions ressources pour accompagner les artistes dans le développement de leur projet, ont permis de révéler positivement et faire connaître le territoire, mais plutôt auprès des acteurs culturels eux-mêmes que plus largement. Il existe des acteurs culturels et artistes de renommée internationale qui vivent et créent leurs projets sur le territoire, mais il demeure toujours difficile de faire savoir au territoire et au-delà qu'il y a de véritables « pépites » culturelles qui produisent des projets extrêmement qualitatifs, tout ceci « made in » Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.
- ❖ l'appropriation du numérique et de ses usages par les acteurs culturels. Tout comme la FA1, l'objectif visant à favoriser l'appropriation des usages numériques par les acteurs culturels est celui qui a le moins mobilisé les porteurs de projet de cette FA3. Les raisons qui prévalaient pour la FA1 sont les mêmes pour cette FA3 et vont transcender systématiquement tous les dispositifs, dès lors que le numérique a été porté comme un objectif à part entière.

Fiche action n°4

Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, des personnes âgées et fragilisées

Répartition des objectifs opérationnels dans lesquels s'inscrivent les projets émergeant à la fiche-action 4



Fiche Action n° 4

Finalités du programme

- 1 Produire de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants
→ 62% des projets s'inscrivent dans cette finalité
- 2 Produire des nouveaux modèles économiques pour le maintien et le développement des services de proximité et de l'activité culturelle
→ 19%
- 3 Produire de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement
→ 81%

Effets attendus du dispositif

- * Reconnaissance et valorisation du capital humain et social du territoire par l'accompagnement de ses personnes âgées et/ou fragilisées
- * Existence d'une offre structurée de services adaptée aux mutations sociales, économiques et technologiques
- * Renforcement de l'attachement et contribution des jeunes à la vie du territoire et amélioration de la capacité d'accueil de jeunes salariés et jeunes ménages
- * Professionnalisation et structuration d'une ingénierie de services performante
- * Création d'outils pour guider et prioriser l'action publique territoriale : mise en œuvre et suivi de plans d'actions
- * Insertion facilitée des nouvelles populations et amélioration de la cohabitation entre ces populations et les activités traditionnelles locales



Les effets produits/les résultats

Ce qui résulte des projets accompagnés par Leader au titre de la FA4 c'est principalement :

- ❖ le maillage du territoire en équipements sportifs à destination de la jeunesse,
- ❖ la création de plusieurs Maisons d'Assistants Maternelles (MAM),
- ❖ l'exploration et la prise en compte des besoins de personnes âgées, fragilisées, porteuses de handicap soit par la création d'une nouvelle offre de services soit par des actions et des études visant à mieux prendre en compte ces besoins.



Ce qui n'a pas ou moins bien fonctionné et les pistes d'amélioration :

- ❖ pour l'enfance : la priorité était donnée aux secteurs déficitaires et aux opérations visant la mise en réseau-coordination des modes de garde ainsi que la création d'espaces et de lieux d'échanges parents-enfants-professionnels.

La question des modes de garde en soutenant plusieurs projets de création de MAM a permis de s'inscrire dans cette priorité. En effet, les MAM permettent à plusieurs assistantes maternelles de travailler ensemble et souvent plus encore en lien avec le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) du secteur. Toutefois, c'est le seul type de projet qui a été investi laissant sans réponse la question du soutien à la parentalité et la création/animation d'espaces d'échanges. Aussi, le développement de ces MAM était voulu par les communes pour permettre de proposer ou continuer à proposer une offre de garde à leur population. En revanche, au maximum ce sont 4 assistantes maternelles avec au maximum 4 agréments chacune qui peuvent se constituer en MAM, ce sont donc au maximum 16 places de garde d'enfant possibles par MAM sans pour autant être 16 nouvelles places. En effet, si ce sont des assistantes maternelles exerçant déjà au sein de la commune qui se sont regroupées en MAM, cela n'a pas pour effet de générer des places supplémentaires d'accueil pour les jeunes enfants. Ces projets présentent surtout un intérêt pour les assistantes maternelles qui n'exercent plus de manière isolée avec l'intention de générer de nouvelles vocations en proposant des conditions de travail plus inclusives, partagées et dans des espaces mieux adaptés. Ils présentent aussi un intérêt pour les familles qui confieront leur enfant à une assistante maternelle dont elles resteront l'employeur, tout en bénéficiant de la souplesse d'avoir d'autres professionnelles disponibles ponctuellement et selon le besoin. Il s'agit également d'un mode garde plus inclusif, les bâtiments étant neufs, ils ont été complètement conçus pour accueillir des enfants porteurs de handicap.

- ❖ pour la jeunesse : priorité était donnée à la création de réponses aux aspirations d'autonomie et d'appartenance à des groupes sociaux de la jeunesse, l'accès au logement, la culture et le sport en étant des vecteurs.

Ici, ce sont seulement des opérations d'équipements sportifs qui ont reçu une aide Leader. Le volet concernant la création et la construction de services jeunesse avec par exemple des Points Information Jeunesse (PIJ), des locaux de jeunes, des logements pour les étudiants ou pour les apprentis n'a pas été investi par les porteurs de projet.

Ce sont majoritairement les communes qui ont bénéficié de subventions Leader au titre de la FA4 et elles ont plutôt cherché à répondre à une carence en termes d'équipements de base, comme les équipements sportifs ; les communes n'étant pas toujours le porteur de projet le plus adapté pour ces autres types d'opération.

- ❖ concernant les thématiques santé et vie quotidienne : une part importante du dispositif n°4 devait permettre de travailler sur l'accessibilité des services, la coordination entre le médical, le médico-social et les services à la personne.

Cela n'a pas fait l'objet d'une large appropriation par les acteurs concernés et n'a, en conséquence, pas conduit à la professionnalisation et la structuration d'une ingénierie de services plus performante.

La promotion de l'offre territoriale de services ou encore la réalisation d'études-enquêtes d'évolution des besoins sociaux du territoire n'ont pas été plébiscitées.

Cette FA4 a principalement accompagné la réalisation de projets d'investissements visant à compléter l'offre de services plutôt que des projets mobilisant une ingénierie pour animer, coordonner et créer de nouveaux outils pour guider et prioriser l'action publique.

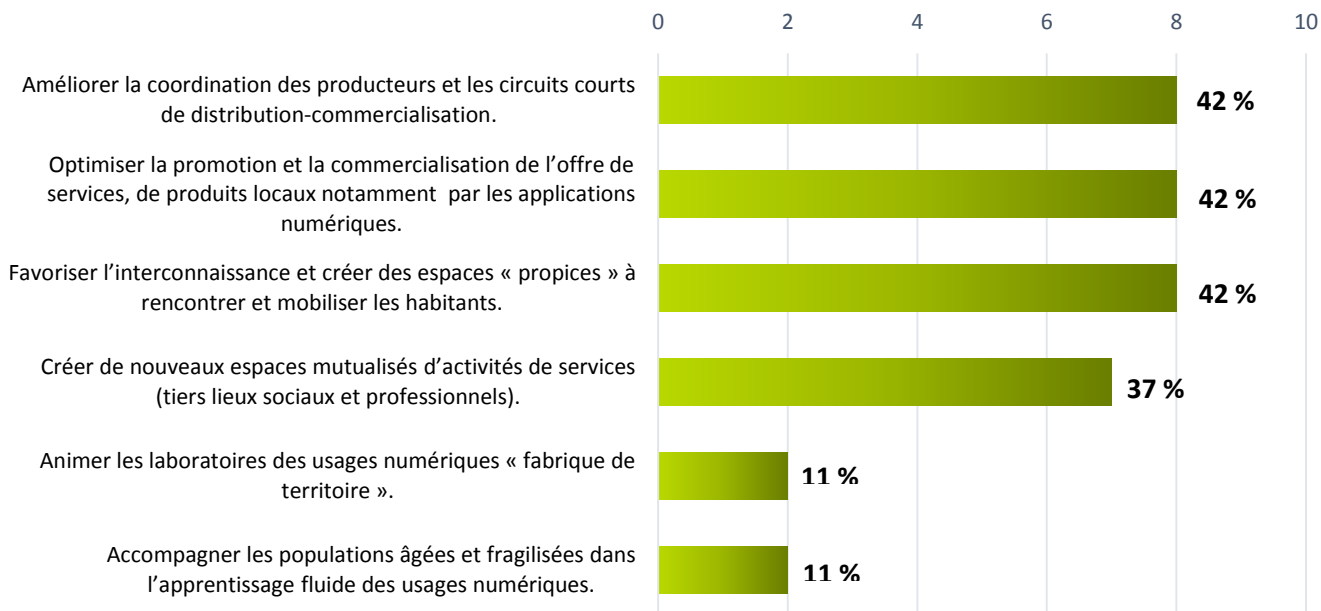
- ❖ s'agissant de la mobilité : la question de la mobilité des personnes en secteur peu dense n'a pas, non plus, fait l'objet d'une appropriation de la part des acteurs du territoire. Un projet arrive en fin de programme et n'a pas encore fait l'objet d'une programmation pour traiter de ces questions et des solutions de mobilités qui pourraient être étudiées mais il s'agit plus d'une étude-action pour aboutir à un état des lieux et dessiner des perspectives de solutions, plus que la création d'une nouvelle offre de services pour favoriser la mobilité en tant que telle. Le sujet de la mobilité est complexe, les acteurs concernés sont nombreux, plusieurs possibilités et solutions sont expérimentées sur divers territoires sans pour autant constituer une recette « miracle » ce qui a certainement constitué un frein au déploiement de projets de création de nouvelles offres de mobilité.

- ❖ le recours au numérique et à ses usages en appui de l'adaptation de l'offre de services : de la même manière que pour les autres fiches-action, ce qui avait trait au numérique dans la FA4 n'a pas fait l'objet d'une prise en compte significative par les porteurs de projet.

Fiche action n°5

Promouvoir et mettre en oeuvre des outils et dispositifs novateurs pour le développement de nouvelles formes d'activités et de sociabilité

Répartition des objectifs opérationnels dans lesquels s'inscrivent les projets émergeant à la fiche-action 5



Fiche Action n° 5

Finalités du programme

- 1 Produire de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants
→ 58% des projets s'inscrivent dans cette finalité
- 2 Produire des nouveaux modèles économiques pour le maintien et le développement des services de proximité et de l'activité culturelle
→ 42%
- 3 Produire de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement
→ 79%

Effets attendus du dispositif

- * Renforcement des complémentarités rural-urbain et de la conscience de la solidarité entre territoires
- * Amélioration de la performance agro écologique du territoire
- * Émergence de nouveaux espaces d'initiatives locales
- * Révéler le territoire comme un territoire de fabrique d'innovation sociale et économique



Les effets produits/les résultats

Ce qui résulte des projets accompagnés par Leader au titre de la FA5 c'est principalement :

- ❖ la création de nouveaux espaces d'initiatives locales/sociales/citoyennes avec la création de plusieurs Maisons de Village, Espaces sociaux et d'initiatives... dont on peut souligner la dissémination sur le territoire et l'importance pour les acteurs locaux,
- ❖ la valorisation de productions locales et savoir-faire locaux,
- ❖ le développement de nouvelles activités support à l'insertion de personnes éloignées de l'emploi.

Les projets accompagnés au titre de la FA5 ont ainsi permis :

- de doter et mailler le territoire d'espace d'initiatives sociales/locales/citoyennes pour permettre aux habitants et acteurs ressources du territoire, constitués ou non en association, professionnels ou particuliers, de disposer d'un espace propice à la rencontre, à l'échange, au partage et à la création de lien social et de synergies pour proposer de nouvelles activités ou de nouvelles initiatives. Ce sont 6 espaces d'initiatives qui ont été accompagnés par la fiche-action 5 et d'autres projets sont encore à venir d'ici la fin de la programmation 2014-2020.

Avec ces projets, nous avons pu observer une intention très volontariste de la part des communes à répondre autrement aux besoins de leurs populations. Comme la Mairie est l'endroit pour accueillir les citoyens, ces projets de Maisons de village ou autre dénomination étaient voulus pour être l'endroit des habitants, un lieu des possibles pour agir collectivement. Les fonctions et les activités accueillies dans chacun de ces nouveaux espaces sont très diverses, on y trouve à la fois des activités culturelles ou l'accès à un service de bibliothèque, des activités sportives avec des cours proposés à la population, des ressources sur l'usage des outils numériques avec des cours informatiques ou encore des conférences, des temps d'échanges informels...

- d'entamer un travail de recensement des producteurs locaux, de promotion et de valorisation de ces productions locales, de valorisation des savoir-faire locaux pour produire une fonction vitrine du territoire et de son terroir. Un travail important a été conduit auprès des commerçants et producteurs locaux pour les encourager à faire connaître leur activité. Des projets autour des métiers de bouche ont également pu être accompagnés dans le cadre de cette FA5 notamment la création d'une nouvelle boucherie-charcuterie à Commentry, la création d'un restaurant de terroir à Ainay-le-Château ou encore la création d'une offre de restauration rapide valorisant les produits locaux avec le Food truck « Vers du local ».

- de réfléchir à de nouvelles dispositions pour allier les besoins d'une collectivité publique tout ceci en cherchant comment ces projets pourraient être supports d'activité pour les demandeurs d'emplois du territoire.

La population du territoire du PETR se caractérise par un fort taux de chômage des jeunes et des seniors ainsi que par une faible qualification des demandeurs d'emplois. En 2016 a commencé l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) à laquelle le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été très attentif, l'amenant à conduire un certain nombre de réflexions. La volonté du PETR était alors de préparer le territoire à son inscription dans des dispositifs équivalents permettant, grâce à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), d'agir auprès des demandeurs d'emploi, notamment de longue durée. Il a alors été décidé de conduire plusieurs réflexions qui se sont traduites par des études avec l'objectif de bâtir un dispositif pour permettre le retour à l'emploi.

L'enquête consommation des ménages portée par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a ainsi permis de lui fournir une étude approfondie des habitudes et comportements d'achat de consommation des ménages du territoire tout en étant un support pour agir pour l'emploi et la qualification des demandeurs d'emploi cadres du territoire. La méthodologie et l'administration de l'enquête ont effectivement été effectuées avec le concours de ces demandeurs d'emploi cadres leur permettant de gagner en compétences.

Deux autres études ont également été conduites par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher : l'étude de faisabilité pour l'implantation d'une recyclerie-ressourcerie ainsi qu'une étude de faisabilité pour la création d'une pépinière d'activités maraîchères. Ces projets s'inscrivent dans la démarche « Forges d'avenir » pilotée par le PETR dans le but de proposer des actions d'insertion par l'économie en initiant de nouvelles activités en réponse aux besoins d'emploi du territoire. 4 activités « support » s'inscrivant dans une démarche vertueuse de développement durable ont alors été déterminées pour « Forges d'avenir » et ce sont 2 d'entre elles qui ont fait l'objet de ces études de faisabilité préalables afin de déterminer le potentiel de développement de ces activités support ressource-recyclerie et maraîchage. Aujourd'hui, d'autres porteurs de projet se saisissent de ces questions et travaillent à des opérations qui s'appuient notamment sur ces études.



Ce qui n'a pas ou moins bien fonctionné et les pistes d'amélioration :

- ❖ la structuration de filières en circuits-courts et alimentaires : s'il y a eu des projets qui ont permis de valoriser et recenser les producteurs locaux, la FA5 n'a pour autant pas accompagné de projets visant à structurer de nouvelles filières en circuits-courts ou même à initier de nouvelles productions en insuffisance.

Le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est caractérisé par une prédominance de l'élevage pour la production de viande bovine. L'approvisionnement en produits maraîchers locaux et en circuit-court suscite un intérêt tant pour les particuliers que pour la restauration collective et hors domicile. Les agriculteurs maraîchers aujourd'hui installés sur le territoire ne suffisent pas à produire à hauteur de la demande potentielle. Cette question du maraîchage fait l'objet de multiples réflexions, comme énoncé précédemment. Il pourrait constituer une activité support au développement d'une activité d'insertion par l'économique et plusieurs porteurs de projet sont aujourd'hui en réflexion pour proposer et expérimenter différentes actions. Cela arrive toutefois à la fin de la programmation 2014-2020 et risque même de ne plus pouvoir élargir aux possibilités d'accompagnement Leader compte tenu des échéances de fin de programme fixées à 2022.

- ❖ la création de tiers-lieux contribuant à faire du territoire une fabrique d'innovation : si de nombreux espaces d'initiatives sociales/locales/citoyennes ont été soutenus par la FA5, c'est moins le cas des tiers-lieux³. Là encore, c'est plutôt en fin de programme et certainement aussi grâce au concours des différents dispositifs promus par l'État et l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT), que des porteurs de projet se saisissent de ces sujets pour consolider et développer ces nouveaux projets. On observe d'ailleurs que les initiatives proviennent plutôt des acteurs privés que publics et ils se sont présentés en cette fin de programme pour mobiliser Leader sur ces questions.

- ❖ faire du numérique un outil incontournable d'une « fabrique de territoire ». Un important travail a été conduit s'agissant du numérique et de l'amplitude de développements que ces usages peuvent offrir à toutes les thématiques de la SDL Leader 2014-2020. Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a d'ailleurs piloté et porté la quasi intégralité des actions qui ont concouraient directement à une médiation numérique soutenue par Leader et cette FA5.

³ Définition d'un tiers-lieux d'après le Ministère de la cohésion des territoires : pour pallier l'isolement et dynamiser leur territoire, des citoyens créent depuis des années des tiers lieux afin de développer le «faire ensemble » et retisser des liens. Ces lieux sont des acteurs centraux de la vie de leurs territoires. Leurs activités, bien plus larges que le coworking, contribuent au développement économique et à l'activation des ressources locales.

Toutefois, même si le territoire a été précurseur en 2015, en étant retenu par l'ex Région Auvergne, pour mettre en œuvre une expérimentation visant à l'émergence d'initiatives et de projets dans le champ des usages numériques par l'animation des « Laboratoires des usages numériques », il ne s'est pas beaucoup plus emparé de la question et des initiatives qui en avaient émergé. L'un des principaux freins à cela résidait dans la couverture numérique mobile et internet. Par ailleurs, s'agissant des usages, il apparaît que les acteurs du territoire sont encore assez éloignés du potentiel de développement que le numérique représente pour leurs activités. Il demeure donc à conduire un important travail de terrain pour faire du numérique un outil du quotidien et dédramatiser ses usages auprès des populations et des professionnels du territoire.

f) Synthèse des effets/résultats du programme

L'analyse approfondie des projets fiche-action par fiche-action afin de déterminer en quoi ils se sont inscrits dans les 3 finalités du programme donne à voir les résultats suivants : *(les taux présentés correspondent au volume de projet qui s'est inscrit dans ces 3 finalités)*

	Finalité n°1 : Produire de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants	Finalité n°2 : Produire de nouveaux modèles économiques pour le maintien-développement de services de proximité et de l'action culturelle	Finalité n°3 : Produire de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement
Fiche 1	0%	39%	94%
Fiche 2	0%	0%	100%
Fiche 3	8%	58%	58%
Fiche 4	62%	19%	81%
Fiche 5	58%	42%	79%
TOTAL	29%	30%	84%

- 84% des projets ont permis de produire de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement,
- 30% des projets ont permis de produire de nouveaux modèles économiques pour le maintien-développement de services de proximité et de l'action culturelle,
- 29% des projets ont permis de produire de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants et des nouveaux arrivants.

La finalité n°1 a surtout fédéré autour des thématiques des FA4 et FA5 avec plus de la moitié des projets qui ont trouvé à s'inscrire dans cette finalité visant à produire de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants, ce qui est effectivement cohérent avec le champ d'intervention de ces 2 dispositifs.

La finalité n°2 a, quant à elle, concerné plus d'1/3 des projets sur les FA1 et FA5 et plus de la moitié des projets sur la FA3. Il est plutôt cohérent que les projets de la FA3 se soit majoritairement retrouvés dans cette finalité qui concourait à produire de nouveaux modèles économiques au service de l'action culturelle, d'autant qu'il s'agissait d'un objectif fort de ce dispositif.

C'est donc la finalité n°3 qui a le plus mobilisé les porteurs de projet et ce pour toutes les fiches-action.

Les projets qui ont permis de produire de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement se sont traduit par :

- Une meilleure organisation et un développement de l'offre d'activités touristiques surtout autour du patrimoine et de la pleine nature → être un territoire plus attractif en proposant une offre d'activités touristiques plus importante et diversifiée.
- La préservation du cadre de vie et de la valeur ajoutée de l'image de nature ordinaire du territoire en produisant des outils pour guider l'aménagement du territoire et le développement de ses activités → être un territoire qui préserve son potentiel naturel avec sa trame verte et bleue et qui se dote d'outils pour encadrer les dynamiques.
- Une offre culturelle encore plus qualitative avec des acteurs ressources (Centre Dramatique National (CDN), Scène des Musiques Actuelles (SMAC) mieux encrés sur le territoire et une ingénierie de projets pour accompagner les artistes et acteurs culturels dans leur projet → être un territoire qui propose une offre culturelle diversifiée avec des équipements et des créations artistiques qualitatifs et être un territoire reconnu pour sa capacité à accompagner les initiatives et le développement des artistes et acteurs culturels.
- Une réponse à une carence d'équipements de service et de nouveaux services pour prendre en compte les besoins des populations fragilisées → être un territoire avec une meilleure attractivité résidentielle et un bon maillage de services.
- Une attention portée à donner aux habitants la possibilité d'investir leur territoire en créant de nouvelles activités, de nouvelles initiatives et l'exploration de nouvelles activités vectrices d'emplois et d'insertion sociale des demandeurs d'emploi → être un territoire qui innove, qui expérimente des choses pour créer les conditions du bien vivre de demain.

Si tout cela, a permis, par la même occasion de générer de nouvelles pratiques sociales et de nouveaux modèles économiques, cela aura constitué un plus, mais ce ne sont pas ces finalités qui ont le plus traversé les 94 projets programmés puisqu'elles représentent chacune moins d'1/3 de ces projets.

4) Focus sur la sélection des projets

Avant d'être présentés au Comité de Programmation (Coprog), qui est la seule instance à pouvoir décider de l'attribution ou non d'une aide Leader, les projets font d'abord l'objet d'un examen approfondi par le Comité de suivi technique (Cotech) qui sélectionne ceux qui seront ensuite présentés à la décision du Coprog.

Les membres du Cotech examinent alors les projets au moyen d'une grille de sélection construite autour de 3 critères valant chacun 1 point portant donc la note maximale possible à 3/3 :

- Critère n° 1 : le lien entre le projet, la stratégie du GAL et potentiellement un autre document référent selon la thématique → soit ce critère est rempli ce qui donne 1 point, soit il ne l'est pas et la note obtenue est alors de 0/1.

Les 94 projets programmés ont tous obtenu 1/1 à ce premier critère. En effet, tout le travail d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet qui est fait par l'équipe technique du GAL est justement réalisé pour que le projet soit effectivement en lien avec la stratégie Leader et un autre document référent, le cas échéant. Si tel n'était pas le cas, alors le projet n'arriverait pas jusqu'à la phase instruction de la demande d'aide. Un premier filtre est donc appliqué lors du travail d'accompagnement effectué par l'équipe technique du GAL de manière à assurer d'une part au porteur de projet que la demande qu'il dépose est bien en lien avec la stratégie et qu'il dispose donc d'une réelle chance d'être sélectionné. D'autre part, cela permet aussi aux membres du Cotech de se focaliser plutôt sur les autres critères de sélection, le lien entre le projet et la stratégie Leader étant de facto rempli si le projet leur est présenté.

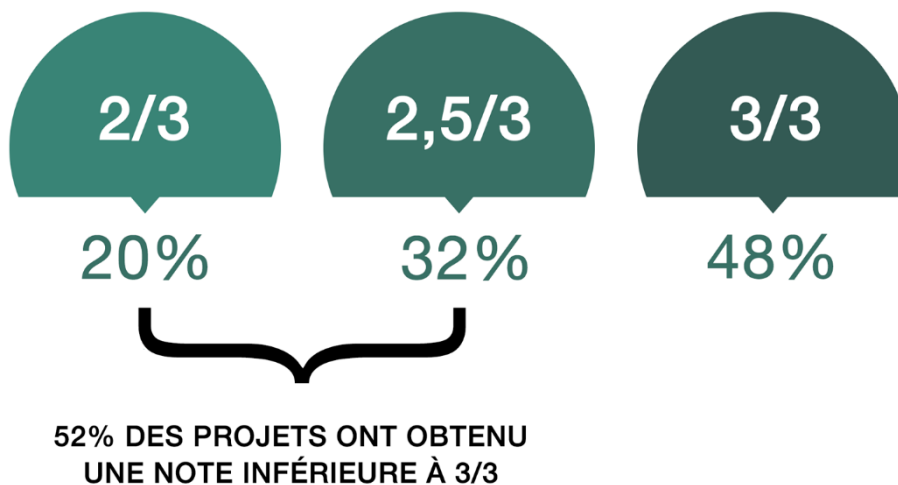
- Critère n°2 : la plus-value du projet pour le territoire. Ce critère peut être rempli de manière totalement satisfaisante ce qui vaut 1/1, soit rempli de manière satisfaisante ce qui vaut 0,5/1, soit de manière pas assez satisfaisante ce qui vaudrait 0/1.
- Critère n°3 : le caractère innovant du projet. La note de 1/1 est obtenue si le caractère innovant du projet est jugé bien identifiable et facilement mesurable. 0,5/1 s'il est assez identifiable et partiellement mesurable. Enfin 0/1 s'il est peu identifiable et difficilement mesurable.

La note minimale requise pour qu'un projet soit sélectionné est 2/3. En effet, le critère n°1 est toujours rempli puisque le travail préalable au dépôt de la demande d'aide a permis de vérifier que le lien entre le projet et la stratégie Leader était effectif. Chaque projet part donc déjà assurément avec la note de 1/3.

Ainsi pour avoir la note minimale requise de 2/3, 2 options :

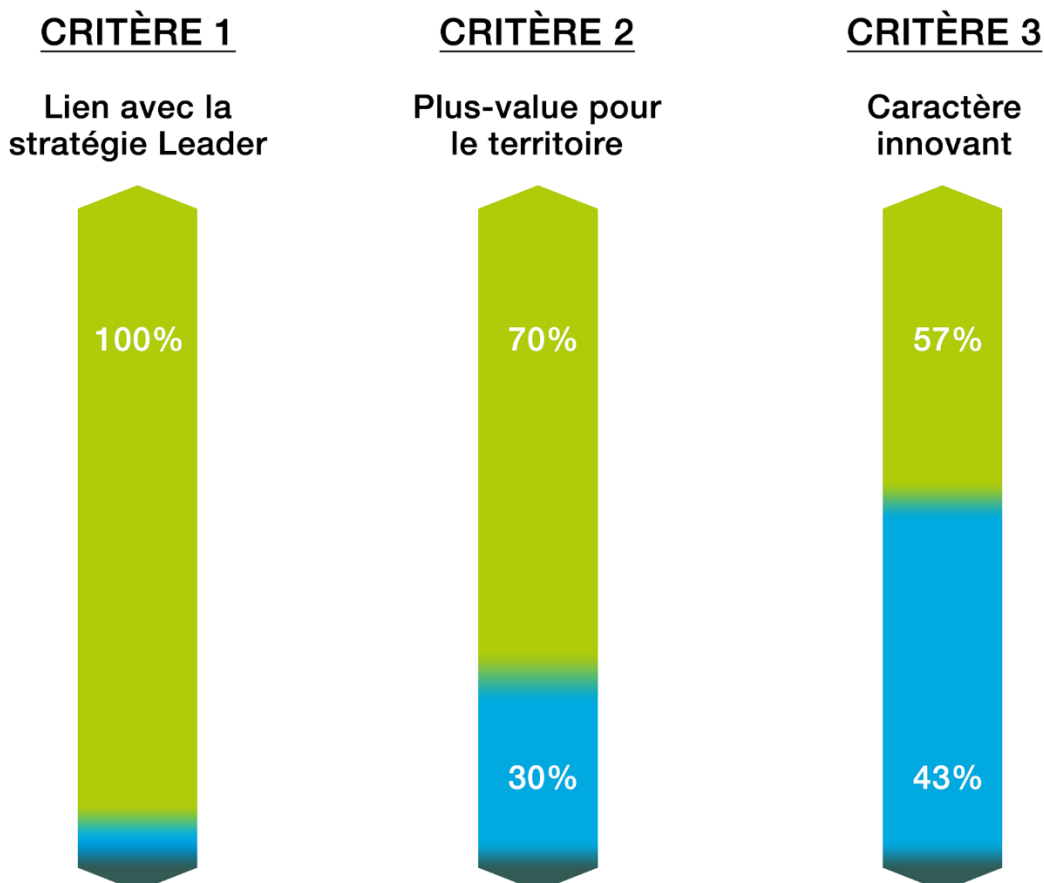
- soit le projet obtient 0,5 pour le critère 2 et pour le critère 3. Dans ce cas, cela signifie qu'il satisfait à minima chacun de ces 2 critères.
- ou bien le projet obtient 1/1 à un critère et 0/1 à l'autre et dans ce cas, cela signifie qu'il satisfait totalement un critère mais pas du tout l'autre. Cette situation n'est jamais arrivée. Seulement 20% des projets ont obtenu la note de 2/3 et cela a systématiquement été avec les critères 2 et 3 satisfaits à minima.

Figure 6. Volume de projets réparti selon les notes obtenues lors de leur sélection



Avec cette illustration, on constate que c'est la note de 3/3 qui a le plus été obtenue. En revanche, si l'on regarde les notes inférieures, on s'aperçoit que cela concerne une majorité de projets (52%). Aussi, 100% des projets présentés ont été sélectionnés.

Figure 7. Volume de projets remplissant chacun des critères de sélection



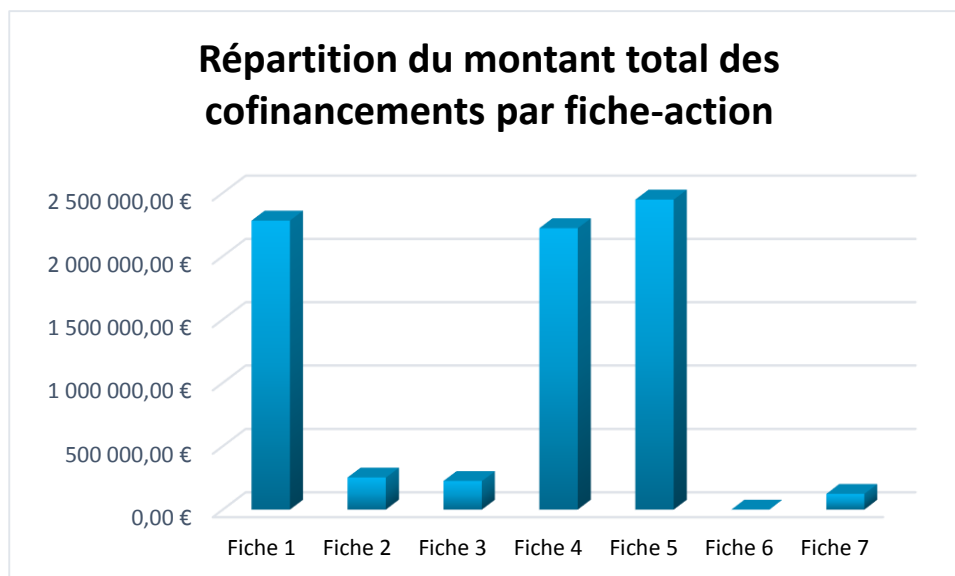
Au final, on observe que c'est le caractère innovant des projets qui a pu le plus faire défaut. Comme énoncé en amont, on constate effectivement que 100% des projets ont bien obtenu la note de 1/1 au critère n°1.

Pour le critère n°2, 70% des projets ont obtenu la note maximale de 1/1 tandis que les 30% ont eu 0,5/1.

Enfin, pour le critère n°3, il y a toujours une majorité de projets (57%) qui a obtenu la note maximale de 1/1 et 43% qui ont obtenu la note de 0,5/1.

Si l'on s'intéresse aux notes obtenues par types de porteurs de projet privés ou publics, on observe que les privés ont majoritairement obtenu la note globale de 3/3 avec 77% d'entre eux concernés (et 23% qui ont obtenu la note de 2,5/3).

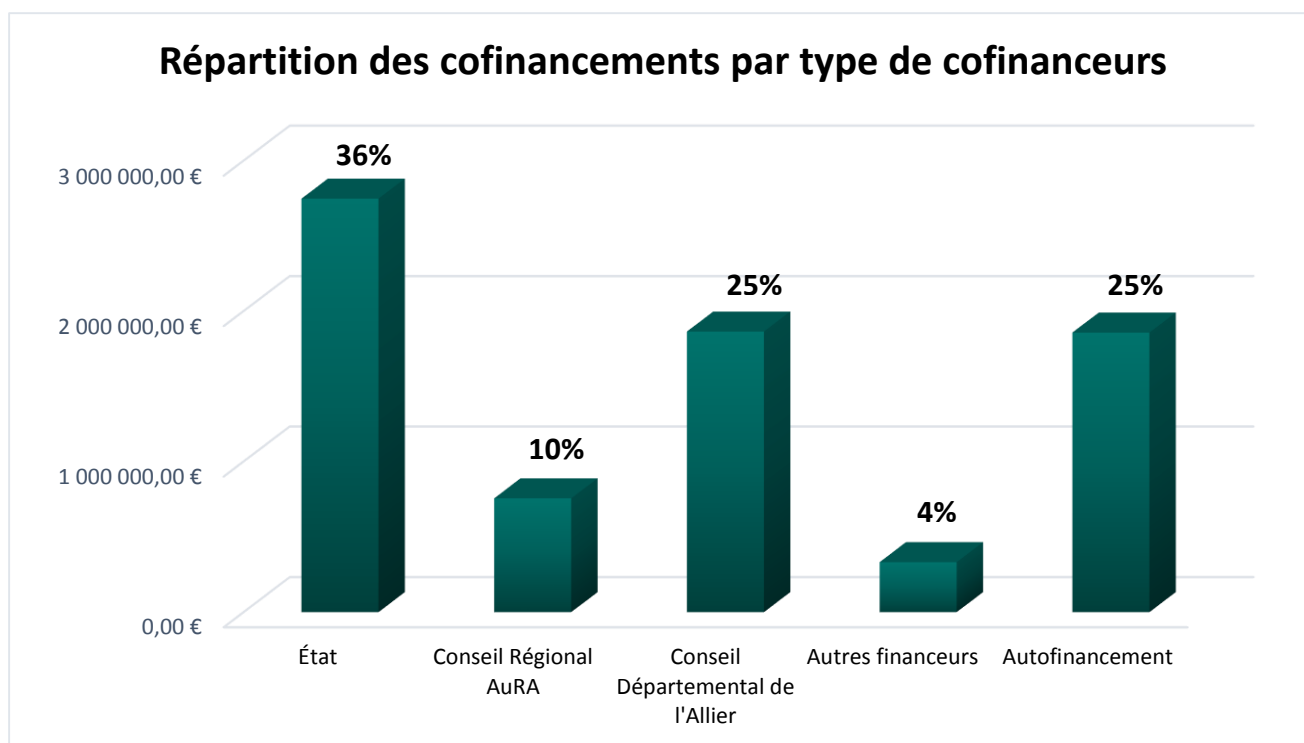
En revanche, les publics ont, quant à eux, majoritairement obtenu des notes inférieures à 3/3 : 43% des projets portés par les publics ont eu 3/3, 33% ont eu 2,5/3 et enfin presque 1/4 (24%) ont eu 2/3, les privés ayant eu au plus bas la note de 2,5/3.

5) Focus sur les cofinancements du programme

Lorsque l'on regarde les montants de cofinancements mobilisés en contrepartie des projets pour chacune des FA, on constate que les dispositifs comptabilisant le plus de cofinancements sont aussi ceux qui sont le plus dotés en termes d'enveloppe dans la maquette financière. Cela dit, le montant de l'enveloppe alloué à chaque fiche-action n'est pas forcément représentatif du niveau de programmation de ladite FA.

Analyser la répartition des cofinancements selon les dispositifs en croisant cela avec le niveau de programmation de chacun permet de constater que, même si la FA5 n'a, pour l'heure, pas fait l'objet d'un niveau de programmation des plus élevés⁴, c'est malgré tout sur les thématiques qu'elle soutient que les cofinanceurs ce sont le plus mobilisés pour apporter une contrepartie à Leader. C'est d'ailleurs sur cette FA5 que le montant moyen de subvention attribué par dossier est le plus élevé. Ainsi, Leader étant appelé par un ou plusieurs cofinancements, plus le montant Leader programmé par dossier est élevé, plus la somme des cofinancements mobilisés sur le dispositif le sera également.

⁴ cela est notamment dû au fait que cette FA a systématiquement été ré-abondée et dernière de manière importante pour être en capacité de soutenir les projections à venir, de facto si l'enveloppe allouée au dispositif augmente de manière importante en perspective de l'avenir, à l'instant T, le taux de programmation se retrouve finalement plus bas que pour les autres FA



Ce deuxième graphique permet cette fois d'observer la répartition des cofinancements selon le type de cofinancier. On constate alors que l'État est le principal cofinancier des projets ayant bénéficié d'une aide Leader représentant plus d'1/3 des cofinancements mobilisés. Ce sont les communes qui ont le plus été bénéficiaires des fonds Leader sur cette période 2014-2020 et ces communes émargent régulièrement aux dispositifs de financement de l'État telle que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou encore la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Avec des taux d'intervention significatifs et une programmation annuelle, les communes se tournent quasi systématiquement vers l'État pour identifier si des possibilités de financement sont possibles, puis ensuite ou conjointement vers le Conseil Départemental de l'Allier (CD03) (25% des cofinancements mobilisés sur le programme Leader 2014-2020) et ce n'est bien souvent qu'après que Leader est étudié comme une possibilité de financement de leurs projets.

La majorité des projets financés par Leader 2014-2020 a porté sur des dépenses d'investissement et c'est ce que financent prioritairement les dispositifs « classiques » de l'État et du CD03 pour l'aide aux communes.

L'autofinancement représente, lui aussi, environ ¼ des cofinancements mobilisés en contrepartie de Leader. Considérant les taux d'intervention Leader de 80% de la dépense publique subventionnable pour cette période 2014-2020, il était attendu que Leader devienne un financeur principal pour un certain nombre d'opérations. En effet, les 20% d'autofinancement souvent requis pour les projets d'investissement des maîtres d'ouvrage publics suffisaient à aller capter le taux maximum d'intervention Leader de 80%.

Cela pouvait avoir également pour effet de prioriser Leader sur certains projets et flécher plutôt les financements de l'État et du CD03 sur les projets qui n'auraient pas été éligibles à Leader, optimisant ainsi encore davantage les financements publics.

On voit avec ce graphique que ce n'est pas ce qui s'est finalement passé et que les porteurs de projets ont continué à émarger aux dispositifs plus « classiques » dont ils ont bien connaissance, se tournant ensuite vers Leader pour permettre d'atteindre les 80% maxi d'aides publiques mobilisables sur leur projet.

Il y a certainement deux raisons à cela : d'une part, la force de l'habitude qui veut qu'au 14 février de chaque année, il est bien ancré pour les communes de procéder à leurs demandes auprès de l'État et du CD03 (puisque'il s'agit du calendrier prévu par ces financeurs). D'autre part, la rapidité de dépôt, de traitement des demandes et de programmation puis de versement de ces aides.

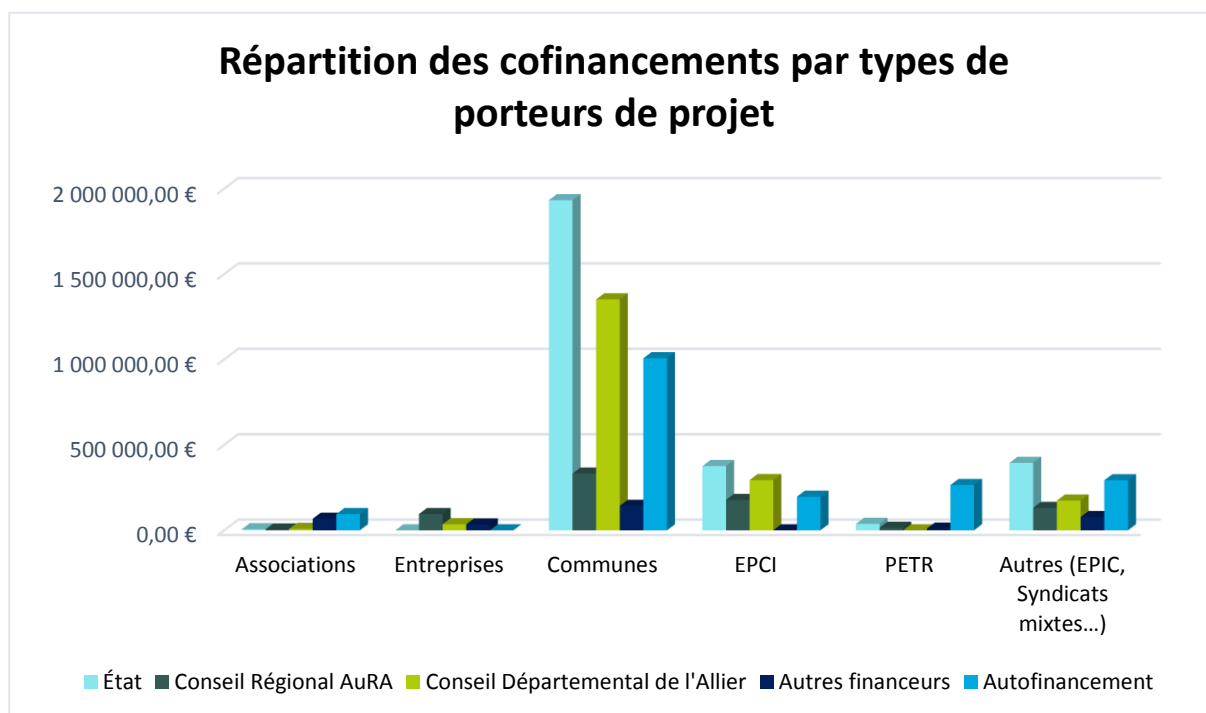
En effet, là où pour Leader, il faut déposer une demande extrêmement aboutie tant sur le descriptif des objectifs du projet que sur les pièces justificatives des dépenses et des subventions reçues sur le projet ; pour les autres cofinanceurs, le dépôt de la demande qui déclenche ensuite son instruction et sa programmation est moins exigeant.

Ensuite, la réponse de l'obtention de ces subventions intervient plus rapidement que pour Leader et cette attribution déclenche subséquemment souvent le versement d'un premier acompte ménageant alors bien davantage les trésoreries des porteurs de projet ; tandis que pour Leader, ils doivent faire l'avance de trésorerie du dépôt de la demande d'aide jusqu'à la mise en paiement des dernières factures et la réception du solde des cofinanceurs.

Le retard pris pour le démarrage effectif et opérationnel de cette programmation Leader 2014-2020 n'est pas, non plus, à écarter des raisons qui n'ont pas encouragé les porteurs de projet à se tourner prioritairement vers Leader.

En effet, en début de programme, certains ont fait ce choix, ce qui a, par exemple, donné la temporalité suivante : pour une demande déposée en juin 2016, la programmation effective de l'aide n'a pu intervenir que 2 ans plus tard en juin 2018 ne laissant entrevoir un paiement qu'en novembre 2019, plus de 3 ans après le dépôt de la demande Leader.

Face à ces délais et aux difficultés de trésorerie afférentes, les porteurs de projet ont, autant que possible, cherché à mobiliser d'autres financements, ne laissant alors qu'une part plus minime à Leader.

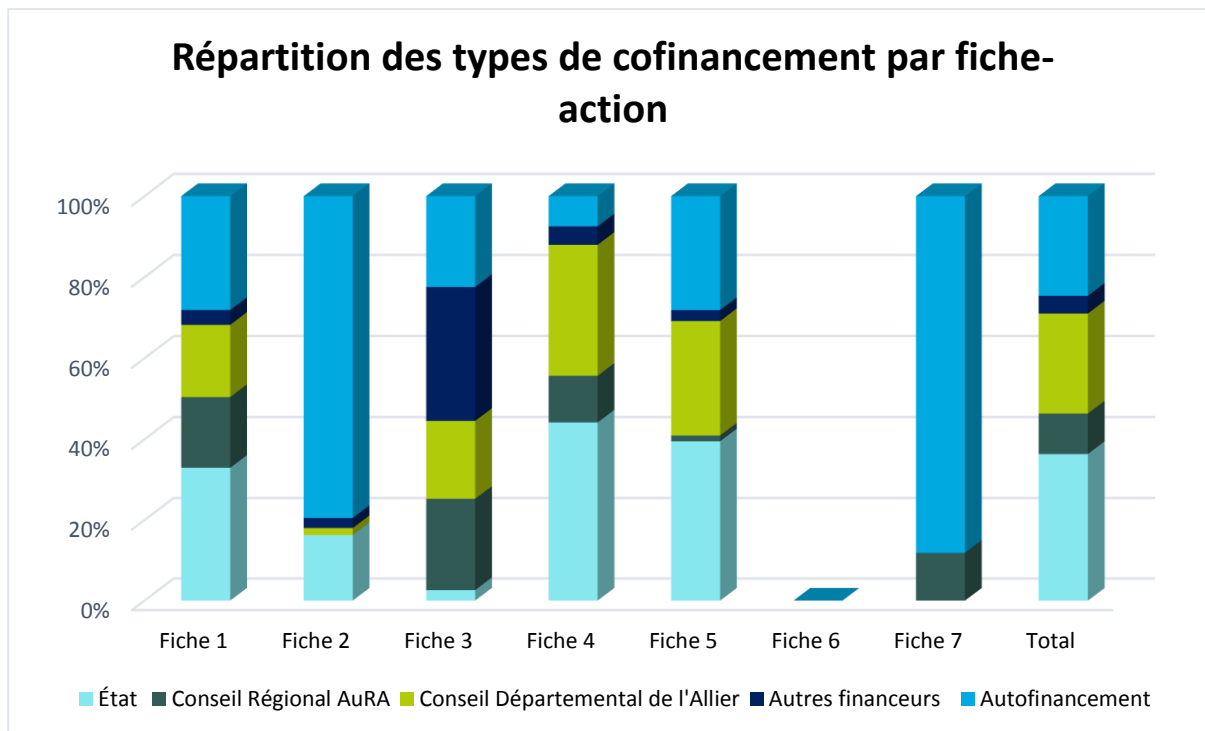


Ce graphique permet d'identifier la répartition des cofinancements par type de porteurs de projet. On y retrouve effectivement les communes comme étant, de loin, les porteurs de projet les plus cofinancés.

On observe également que selon les types de porteurs de projet, il y a des cofinanceurs plus ou moins « habituels ». Par exemple, pour les entreprises, c'est le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes qui a le plus cofinancé les opérations ayant bénéficié d'une subvention Leader. Cela est totalement cohérent avec la fonction chef de file qu'occupe la Région s'agissant des aides économiques.

On remarque également que pour les associations, c'est l'autofinancement qui a le plus été mobilisé en contrepartie de Leader. Ceci s'explique principalement du fait que plusieurs d'entre elles ont été reconnues OQDP (Organisme Qualifié de Droit Public) ce qui leur a ainsi permis de pouvoir mobiliser leur autofinancement en contrepartie de Leader.

À ce propos, il peut être difficile pour les associations de trouver une contrepartie publique mobilisable pour appeler du financement Leader alors que pour un même projet, une collectivité pourrait plus facilement mobiliser des cofinanceurs ou même mobiliser son autofinancement en contrepartie de Leader. La reconnaissance OQDP pour les associations qui ont été créés pour satisfaire des besoins d'intérêt général ayant un caractère autre qu'industriel et commercial permet alors de faciliter un peu plus l'accès à Leader.



Enfin, ce dernier graphique concernant les cofinanceurs du programme Leader 2014-2020 permet de voir s'il y a des tendances particulières se dégageant des types cofinancements intervenus en financement des projets selon la FA à laquelle ils ont élargé.

On constate alors que la FA3 dédiée à la culture a très peu mobilisé de cofinancements provenant de l'État et ce sont davantage les cofinanceurs type Centre National de la Variété (CNV) ou même les EPCI qui ont pour certains décidé de créer un fonds de concours spécifique pour venir en contrepartie de Leader et ainsi produire un effet levier significatif. Ce fut le cas de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel qui a créé un dispositif pour soutenir les artisans d'art sous condition que leur projet soit éligible à Leader. Ce fonds de concours a alors permis de lever un financement Leader pour 2 projets au titre de la FA3 qui n'auraient pas pu bénéficier de Leader autrement.

Pour la FA1, on constate que la Région a presque autant cofinancé de projets Leader que le CD03 alors que sur le total des cofinancements, elle est l'avant dernier cofinancier. Cette particularité pour la FA1 vient de la labellisation régionale du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en tant que Territoire d'Excellence Plein Nature. Cela a alors permis d'ouvrir plus facilement l'accès au Fonds Régional pour l'Investissement Touristique (FRIT) aux projets qui s'inscrivent dans la stratégie du PETR qui a prévalu à cette labellisation. Plusieurs porteurs de projets privés ont alors pu mobiliser du FRIT pour venir en contrepartie d'un financement Leader.

Enfin, le cas de la FA2 se distingue également avec une prédominance de l'autofinancement mobilisé en contrepartie de Leader. Il s'agit d'un dispositif qui a surtout soutenu des études ou la production de documents/plans ou encore des opérations démonstratives pour sensibiliser à des pratiques plus durables. Ces projets ont donc plutôt fait l'objet de dépenses d'ingénierie, d'animation ou de prestations d'étude et pour ces projets-là, c'est généralement l'autofinancement qui est privilégié pour venir appeler le financement Leader.

6) Conclusion

La première question évaluative posée était la suivante : dans quelles mesures les projets financés par Leader répondent aux objectifs fixés par le GAL ? Quels en sont les résultats ?

Les différents points détaillés dans chacune des sous parties ont alors permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- ❖ Les projets qui ont obtenu une aide Leader au titre de la programmation 2014-2020 étaient tous en adéquation avec la stratégie de développement local et les objectifs fixés par le GAL. En effet, une majorité de projets s'est inscrit dans au moins 2 objectifs stratégiques.
- ❖ « Ma Vallée accélère ! Nouvelles ressources – nouvelles activités » a été un programme qui a bénéficié à l'ensemble du territoire du GAL. De plus, plus de la moitié des projets a bénéficié à un territoire plus large que sa seule localisation, avec un territoire couvert par ces projets correspondant souvent à l'échelle du territoire du GAL.
- ❖ Les porteurs de projet publics, dont les communes, se sont révélés être les acteurs les plus bénéficiaires avec 38% des crédits programmés.
- ❖ Il est difficile de tirer un bilan résolument positif s'agissant de l'adéquation entre les effets attendus dans chaque dispositif et les effets produits par les projets. Une ambition forte était portée sur ce 2^{ème} programme Leader et il faut constater qu'à ce stade de l'évaluation, différents pans des priorités fixées n'ont pas pu être explorés. Un signal encourageant peut tout de même être relevé en fin de programme par rapport aux effets finalement produits : c'est à ce stade de la programmation que l'on observe l'arrivée de projets les plus en adéquation avec les effets attendus, ce qui montre l'intérêt du travail mené auprès des porteurs de projet.
Pour certains dispositifs, il y eu un déficit de porteurs de projet : pour la FA2 par exemple, tout ce qui avait trait à la haie bocagère reposait sur des acteurs et partenariats hérités du précédent programme, qui n'ont pas su se consolider et qui n'ont finalement pas décidé d'investir ces sujets-là. Outre cette absence de prise en compte d'un certain nombre d'actions par les opérateurs de terrain, on peut également imaginer que l'atteinte des effets attendus aurait pu être plus conséquente avec une meilleure animation du territoire de la part du GAL, pour mieux mobiliser les porteurs de projet ayant des initiatives plus en adéquation avec les priorités et effets attendus, la FA4 en étant l'illustration. Le sujet de l'animation du programme fait d'ailleurs l'objet d'une question évaluative à part entière et sera traité en partie 5, p.89
- ❖ 100% des projets présentés à la sélection ont été sélectionnés. 48% des projets ont reçu la note maximale de 3/3 mais si l'on isole les projets portés par des privés, ce sont cette fois 77% de ces projets qui ont reçu la note maximale.

- ❖ Des projets portés par les privés qui se sont avérés davantage en adéquation avec la stratégie Leader du territoire et sa méthode de mise en œuvre (caractère innovant, partenariats...). L'accompagnement des projets portés par des opérateurs privés constitue donc un gage de plus-value intéressant pour le territoire mais ces derniers se heurtent à des difficultés souvent dissuasives pour venir élargir à Leader. La question de la capacité à faire l'avance de trésorerie jusqu'à la fin du projet, le fait de ne pouvoir solliciter une aide Leader que sur un total de dépenses en HT alors qu'ils ne récupèrent pas la TVA ainsi que les difficultés auxquelles ils se retrouvent souvent confrontés pour mobiliser le cofinancement indispensable à l'attribution de l'aide Leader sont autant de raisons qui n'encouragent pas les porteurs de privés à s'intéresser de près à Leader. Si le GAL souhaite davantage mobiliser ces porteurs de projets privés, il y aurait alors diverses pistes à explorer pour la future programmation 2023-2027 afin de leur faciliter l'accès à Leader ou tout au moins tenter au maximum de ne pas les en écarter.

- ❖ La question du numérique et de ces usages au service du développement du territoire constituait un objectif en tant que tel pour plusieurs fiches-action. Lors de l'élaboration de la stratégie, il a été fait le choix de ne pas faire du numérique un dispositif en tant que tel mais plutôt de l'intégrer dans plusieurs FA, comme un objectif particulier. Il s'avère que c'est justement cet objectif qui a le moins été rempli par les projets programmés et le constat se vérifie pour toutes les fiches-action dans lesquelles il y avait un objectif fort à développer les outils et les usages numériques. Il y a plusieurs raisons à cela. D'une part, la question des infrastructures numériques (réseau internet mobile et fixe) et de la qualité du réseau constitue un frein important au déploiement de certains projets. D'autre part, on s'aperçoit que lorsqu'il s'agit du numérique, les acteurs ressources et les opérateurs économiques du territoire ne sont pas toujours très à l'aise ni vraiment très sensibles au potentiel de développement que pourrait leur apporter le numérique. Il reste encore un important travail de pédagogie, vulgarisation et d'accompagnement à déployer auprès des acteurs du territoire avant qu'ils ne s'emparent véritablement du sujet. Néanmoins, la pandémie de COVID-19 et la nouvelle organisation de services que beaucoup d'entreprises ont mis en place grâce au numérique pour pallier le déficit d'activités en présentiel aura eu un effet révélateur de la plus-value du numérique, reste à continuer d'alimenter la dynamique qui a été initiée.

Partie 4 : La plus-value de l'approche Leader sur la programmation 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ?

Pour rappel, la valeur ajoutée de l'approche Leader/DLAL se réfère aux avantages obtenus grâce à l'application correcte de la méthode Leader, par rapport aux avantages qui auraient été obtenus si ladite méthode n'avait pas été appliquée.

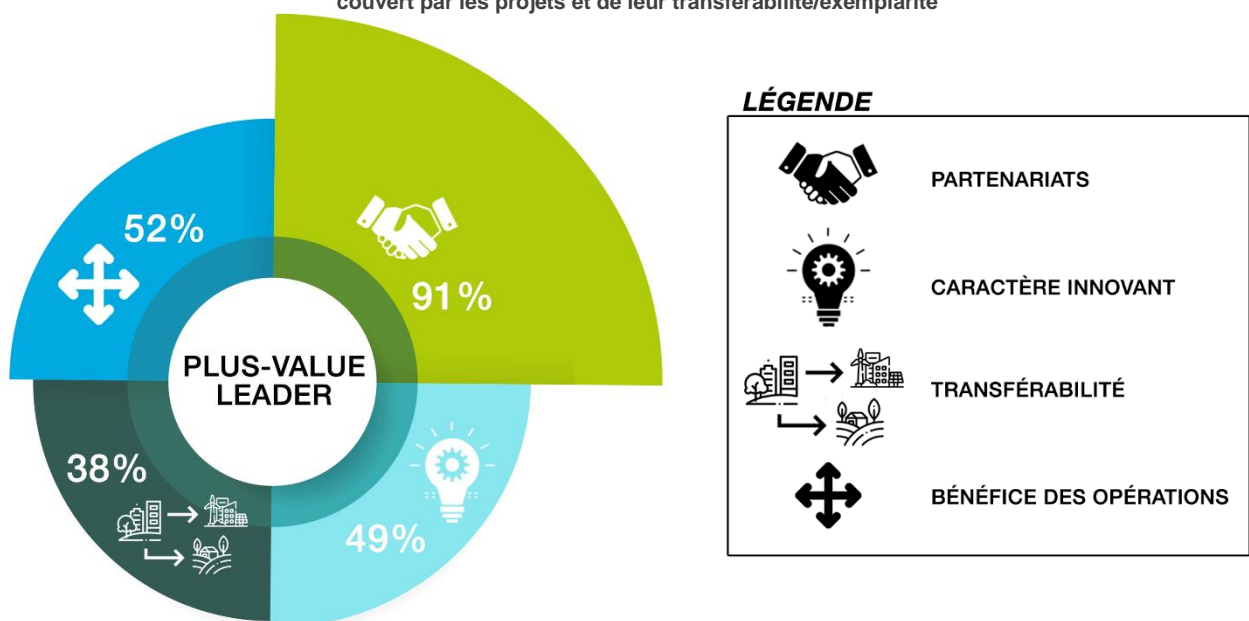
La méthode Leader quant à elle, est l'application combinée des principes qui la sous-tendent :

- ❖ approche ascendante,
- ❖ stratégie de développement local,
- ❖ partenariat local public-privé = GAL,
- ❖ approche multisectorielle,
- ❖ création de réseaux,
- ❖ innovation,
- ❖ coopération interterritoriale et internationale.

L'application de la méthode Leader a été vectrice de plus-value pour les projets qui ont émergé à la programmation 2014-2020 ce qui s'est prioritairement traduit par :

- ❖ de nombreux partenariats (autres que financiers) et synergies créés par la mise en œuvre des projets financés avec 91% des projets concernés,
- ❖ 52% des projets qui ont bénéficié à un territoire plus large que leur seule localisation,
- ❖ 49% des projets qui ont eu un caractère innovant rempli dans ses 3 composantes (inédit/expérimental/nouvelles méthodes, nouveaux partenariats...)
- ❖ 38% des projets qui ont pu faire l'objet d'une transférabilité, qui permettaient de capitaliser des ressources et avoir valeur d'exemple.

Figure 8. Mesure du caractère innovant des projets, des partenariats et synergies générées, du territoire couvert par les projets et de leur transférabilité/exemplarité



1) Partenariats et synergies

La création et la mise en œuvre de nombreux partenariats constituent une plus-value importante dans les projets ayant bénéficié de Leader. Il s'agit même d'une des composantes du caractère innovant qui sera développé dans la partie suivante.

91% des projets ont donc permis la création de partenariats autres que financiers ce que les entretiens semi-directifs conduits auprès des porteurs de projet ont confirmé. Les porteurs de projets ont soit repris d'anciens partenariats qu'ils ont réactivés, soit dans la majorité des cas, ils en ont créés de nouveaux.

À l'affirmation « *Le programme LEADER vous a permis de vous associer à de nouveaux partenaires* », 37,5 % des porteurs de projet ont répondu « *non pas du tout* », cela comprend les porteurs de projets n'ayant pas réalisé de partenariat dans le cadre de leur projet et ceux qui ont travaillé avec d'anciens partenaires. 25% des porteurs de projet ont répondu « *Oui plutôt* » et 37,5% ont répondu « *Oui tout à fait* ».




La plupart des porteurs de projet interrogés ont du mal à être exhaustifs si on leur demande de citer ces nouveaux partenariats. Pour certains les projets sont par nature multi partenariaux et viennent encore en générer de nouveaux. Néanmoins, à minima, tous ont au moins cité 2 nouveaux partenariats créés à l'occasion de la réalisation de leur projet.

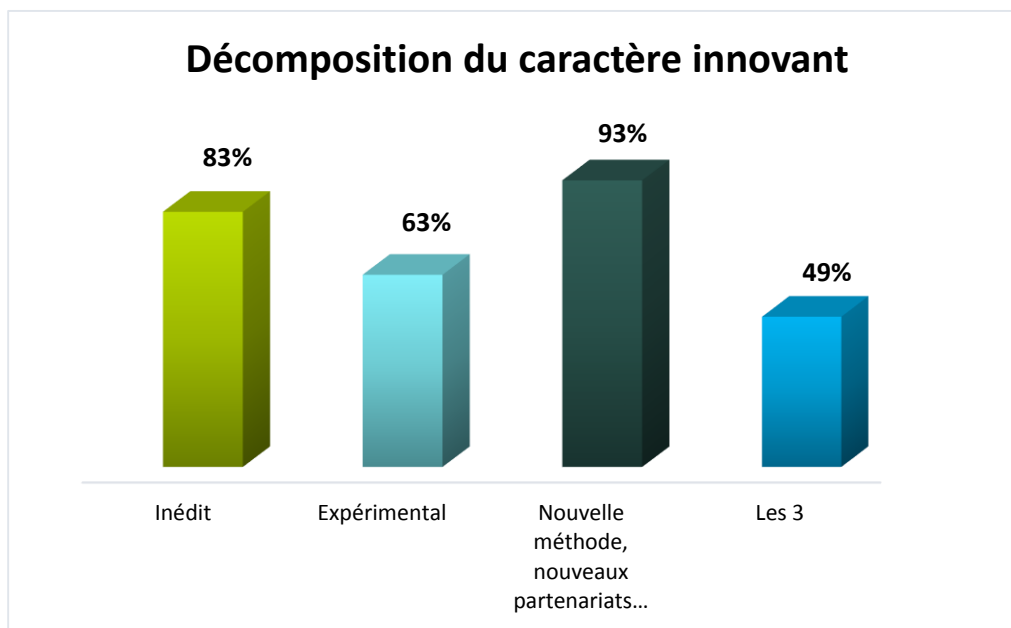
Interrogés sur la pérennité de ces partenariats, les porteurs de projet indiquent dans 100% des cas, qu'ils perdureront dans le temps et ajoutent souvent, que ces partenariats ne s'arrêteront pas à la réalisation du projet.

2) Caractère innovant des projets

Le caractère innovant constituait à lui seul un critère de sélection des projets. Cela permet de disposer d'informations qualifiées sur la manière dont ce caractère innovant se retrouve dans les opérations financées par Leader.

Il se décline en 3 composantes :

-  le caractère inédit de l'opération,
-  le caractère expérimental du projet,
-  nouvelle réponse à un besoin en utilisant une nouvelle méthode, de nouveaux partenariats...



On constate que la composante « nouvelles méthode, nouveaux partenariats... » est celle qui est la plus souvent caractéristique du caractère innovant des projets avec 93% d'entre eux concernés. Cela conforte alors les éléments décrits dans la partie précédente : les projets qui ont été soutenus par le programme Leader 2014-2020 ont largement été générateurs de nouveaux partenariats. Les porteurs de projets ont fait en sorte de conduire leur projet autrement, en ouvrant leurs méthodes de travail.

Le caractère inédit des projets concerne également une part importante des projets avec 83% d'entre eux. Il est à percevoir comme quelque chose qui n'avait pas lieu de cette manière sur le territoire. Par exemple, plusieurs projets de MAM ont été financés par la FA4. Si les demandes déposées en dernier n'ont plus forcément un caractère inédit pour le GAL dans son ensemble, il y a pour autant une nouveauté qui peut être générée par le projet, sur la commune ou le territoire intercommunal au sein duquel il est réalisé.

Enfin, on constate que près de la moitié des projets (49%) étaient concernés par les 3 composantes du caractère innovant et ce sont surtout les projets de la FA1 et la FA5 qui le sont.

3) Transférabilité et exemplarité des projets

Il s'agit là d'un des éléments de plus-value du programme Leader qui se trouve être le plus en demi-teinte pour les projets du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Seulement 38% des projets ont permis de capitaliser des ressources et avoir valeur d'exemple pour d'autres territoires ou porteurs de projets.

C'est surtout pour la FA2 que la part des projets les plus transférables et exemplaires est constatée avec 69% d'entre eux. Ceci s'explique notamment par la création de plans ou schémas directeurs visant à développer et promouvoir des pratiques plus durables sur le territoire.

La question de la capitalisation des ressources produites par les projets et de leur transférabilité repose sur la capacité qu'ont eue les porteurs de projet et le territoire plus largement, à promouvoir et diffuser les résultats des opérations soutenues par Leader. À ce sujet, il faut noter que l'animation du programme aurait pu aller plus loin en diffusant et en promouvant plus les projets soutenus dans le cadre de Leader. Ce point lié à l'animation du programme fera l'objet d'un développement plus argumenté en partie 5, p.89.

4) Plus-value du programme pour les porteurs de projet

Lors des entretiens semi-directifs effectués auprès des porteurs de projet, ils ont été interrogés sur le rôle qu'a joué Leader dans l'ambition ou la qualité de leur projet. Il en est ressorti les éléments suivants :

Questions posées lors des entretiens semi-directifs	oui tout à fait	oui plutôt	non pas vraiment	non pas du tout
Leader a permis aux porteurs de projet d'élargir les ambitions de leur projet	62,5 %	18,7 %	12,5 %	6,2 %
Leader a permis aux porteurs de projet d'améliorer la qualité de leur projet	50 %	25 %	18,7 %	6,2 %
Leader a permis aux porteurs de projet de réaliser leur projet dans de meilleures conditions	50 %	37,5 %	0 %	12,5 %
Leader a permis aux porteurs de projet de travailler différemment	25 %	31,2 %	25 %	18,7 %

On constate alors que pour une majorité des porteurs de projet, le fait d'inscrire leur projet dans les perspectives de financement Leader et donc d'être concernés par la mise en application de la « méthode Leader », a eu une incidence positive dans la définition du projet. En effet, le fait d'émarger à Leader les a conduits à élargir les ambitions de leur projet, d'en améliorer la qualité, de travailler différemment et même de réaliser leur projet dans de meilleures conditions.

Les porteurs de projet indiquent d'ailleurs :

- que les exigences de justification et de développement des objectifs de leur projet les ont amenés à être plus exigeants dans leur travail pour créer des projets plus qualitatifs,
- que les questions qui leurs ont été posées par l'équipe technique du GAL les ont conduits à davantage creuser les sujets et à se questionner plus encore,
- que Leader les a amenés à prendre en compte le territoire dans une dimension plus large pour réfléchir leur projet afin qu'il bénéficie le plus largement possible au territoire,

- que la transversalité des projets (thématiques abordées et/ou acteurs ressources impliqués) les a amenés à travailler autrement, de manière encore plus intégrée à la dynamique du territoire.

5) Conclusion

L'analyse approfondie des projets ainsi que les entretiens semi-directifs conduits auprès des porteurs de projet du programme permettent d'identifier que la valeur ajoutée de Leader pour le programme 2014-2020 se traduit notamment par un renforcement des résultats au regard de la stratégie fixée tenant à la mise en œuvre de la « méthode Leader ». Sans l'application de la dite « méthode Leader », il apparaît que les projets auraient pu bénéficier à une population moins large que ce ne fut le cas, Leader incitant à une prise en compte plus globale des besoins du territoire et des perspectives de développement.

Leader incite également à imaginer des projets plus partenariaux en s'adossant les compétences d'autres acteurs ressources du territoire pour donner une certaine résonance aux opérations. D'ailleurs, la prise en compte de nouvelles méthodes, de nouveaux partenariats... constitue, en tant que telle, une des composantes de la mesure du caractère innovant des projets, et on constate qu'il s'agit de loin, de la composante la plus plébiscitée pour conférer un caractère innovant à un projet.

Dans sa candidature pour la période 2014-2020, le GAL avait réfléchi à déployer une évaluation assortie d'expertises thématiques dédiées en fonction des grandes finalités attendues pour cette nouvelle période. La réalité de la mise en œuvre du programme n'a finalement pas permis d'aboutir au déploiement de cette évaluation externe et ambitieuse.

L'animation du programme ainsi que sa gouvernance ont largement influé sur la valeur ajoutée que le programme a pu avoir pour le territoire. Ce qui a fonctionné et au contraire les défaillances feront l'objet d'un développement dans la partie suivante.

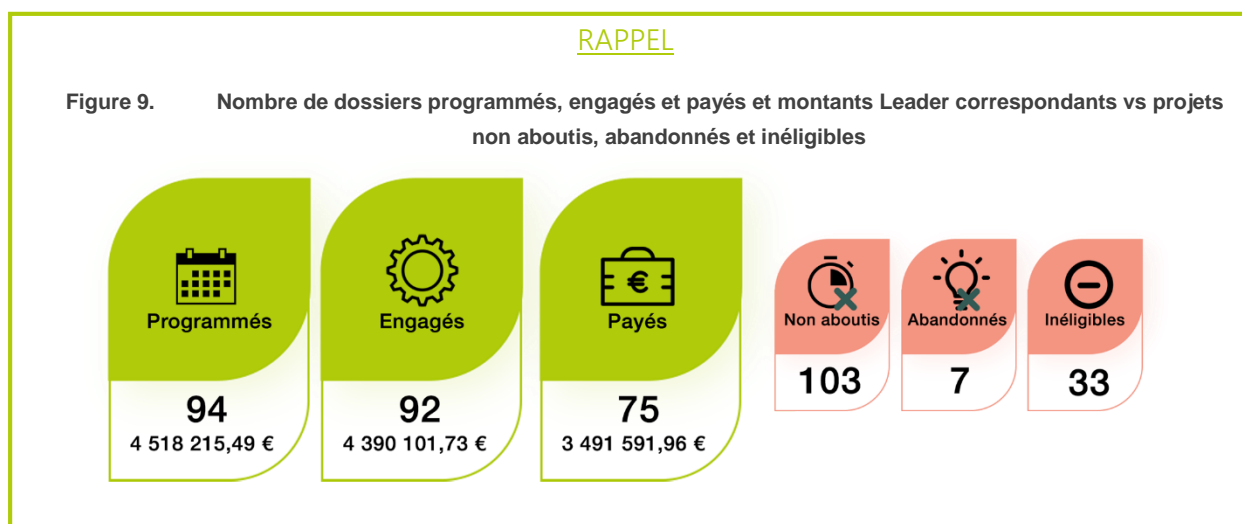
Toutefois, il est d'ores et déjà possible de conclure que :

- 🌟 le programme a été porteur d'une certaine plus-value se retrouvant dans une grande majorité de projets et le renforcement de leurs résultats (bénéfice des opérations, partenariats et synergies, caractère innovant)
- 🌟 mais cela doit être nuancé par le fait que cette plus-value a surtout été générée par les projets en eux-mêmes et moins par l'application de la méthode Leader dans toutes ses composantes.

Partie 5 : Dans quelle mesure l'animation du programme et son mode de gouvernance ont eu des retombées positives ou négatives dans la mise en œuvre des projets ?

1) Animation et accompagnement des porteurs de projets

a) Un accompagnement favorable aux porteurs de projet mais qui a réduit le rôle des instances du GAL



100% des projets qui ont été présentés à la sélection ont été retenus mais cela est à mettre en perspective du nombre de projets pour lesquels le GAL a été sollicité et qui n'ont pas abouti. On constate que depuis 2015 ce sont près de 150 projets qui ne se sont finalement pas traduits par une demande de subvention Leader :

- ❖ soit il s'agissait de projets inéligibles,
- ❖ soit les porteurs de projets ont abandonné leur projet pour des raisons qui ne sont pas imputables à Leader,
- ❖ soit les projets n'ont pas abouti sur décision du porteur de projet ou bien pour des raisons qui dépassaient le cadre d'intervention de Leader.

On peut donc déduire que le travail d'accompagnement des porteurs de projet effectué par l'équipe technique du GAL visant à aider la circonscription des projets et le dépôt des demandes Leader a systématiquement permis d'aboutir à la sélection des opérations qui ont ainsi pu être présentées en programmation.

Il y a donc un premier filtre qui s'applique au moment de l'accompagnement des porteurs de projet par l'équipe technique. Si le projet est trop éloigné des cadres d'intervention de la SDL, le maître d'ouvrage est invité à le faire évoluer :

- soit cela est possible et voulu par le porteur de projet et il sera accompagné à déposer une demande qui sera complètement en adéquation avec la stratégie et les critères de sélection,

- soit le porteur de projet est réorienté vers d'autres dispositifs portés par d'autres financeurs lorsque cela est possible et il sort de l'accompagnement dispensé par l'équipe technique du GAL.

Ce processus questionne alors le rôle du Comité de Programmation et de la gouvernance du GAL.

En effet, dans le schéma actuel de la vie d'un dossier Leader du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher :

- il faut d'abord que le projet soit déposé sous sa forme complète et définitive,
- pour ensuite pouvoir être examiné par le Comité de suivi technique qui lui attribuera une note permettant de sélectionner l'opération,
- qui sera enfin examinée par le Comité de Programmation qui décidera in fine d'accorder ou non l'aide demandée.

La décision du Comité de Programmation intervient donc après des mois entiers nécessaires au montage administratif de la demande d'aide et pour des opérations qui ont souvent déjà commencé.

Le dépôt de la demande Leader autorise le démarrage de l'opération sans pour autant valoir promesse de subvention. Si le porteur de projet décide de démarrer après le dépôt de sa demande d'aide mais avant l'attribution de cette dernière, il le fait alors à ses risques et périls.

En conséquence, le travail d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet peut être considéré comme ayant eu des retombées positives pour les projets, puisqu'ils aboutissent ensuite tous, à une sélection favorable. Néanmoins, avec ce fonctionnement, le rôle du GAL et notamment de son Comité de Programmation, s'en trouve réduit et plutôt limité à entériner ce qui résulte de la sélection des projets faite par le Comité de suivi technique qui, lui-même, sélectionne des opérations qui ont été accompagnées au mieux pour espérer une note favorable.

b) Avis des porteurs de projet

Lors des entretiens semi-directifs conduits auprès d'un échantillon de porteurs de projet, il est ressorti que ces derniers estimaient avoir disposé d'informations suffisantes durant toute la vie de leur dossier, de la demande d'aide au paiement de celle-ci. Évidemment, cela est à nuancer avec le ressenti des maîtres d'ouvrage qui ont déposé les premières demandes Leader et qui ont subi les difficultés du début de la programmation. En effet, entre 2015 et 2018, le retard accumulé et l'absence d'outils pour instruire les dossiers Leader n'ont pas permis un avancement « classique » des demandes ni aucune programmation effective des aides. Toutefois, il semble que cette période de latence et d'incertitude a été moins mal vécue par les porteurs de projet que le fait de devoir reprendre, à plusieurs reprises, les documents constitutifs de leur demande d'aide, ce qu'ils condamnent unanimement.

De plus, dans l'ensemble, les porteurs de projet ont été très satisfaits de l'accompagnement que l'équipe technique a pu leur apporter. Ils condamnent la lourdeur et l'aspect chronophage du processus tout comme ils regrettent le flou dans lequel ils ont été plongés concernant les délais et l'attente du verdict de l'obtention ou non des aides qu'ils avaient sollicitées. Certains ont attendu 2 ans entre le premier dépôt de la demande d'aide et sa programmation, puis encore 1 an entre l'attribution de l'aide et son paiement.

Les énormes difficultés et retards auxquels les GAL en général ont été confrontés, au démarrage de la programmation 2014-2020, ont ainsi durablement et négativement marqué les esprits des porteurs de projet.

2) Animation du territoire et levée de projets

On constate que l'animation du territoire s'est plutôt trouvée mise de côté, supplantée par l'accompagnement des porteurs de projets. Deux raisons à cela :

a) Constitution d'un « stock » de projets conséquent et remontée de projets grâce aux différents contrats et dispositifs auquel le PETR prenait part

Dès 2015 et l'annonce de la sélection de la candidature, il a été fait le choix de mobiliser fortement l'équipe pour constituer un « stock » de projets conséquent qui permettrait un démarrage rapide dès l'opérationnalité du programme.

D'ailleurs, tandis que le programme n'était pas encore actif, début juin 2015, l'autorité de gestion diffusait aux GAL sélectionnés, la conduite à tenir pour accompagner les porteurs de projet au montage de leur demande d'aide mais ceci sous un format minimal uniquement⁵. Cette procédure de dépôt minimal devait ainsi permettre aux maîtres d'ouvrage de formaliser une première demande et prendre rang sur les perspectives d'intervention officialisées après signature de la convention GAL/AG/OP (22 novembre 2016).

Ce sont alors près de 110 projets, dont les niveaux de maturité variaient du stade de l'idée au quasi démarrage de l'opération, qui ont été recensés par l'équipe technique du GAL.

En 2017, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a été signataire, avec les EPCI qui le composent, d'un Contrat de Ruralité avec l'État. Aussi, le Pays a alors été mandaté pour coordonner le recensement des projets pouvant émerger aux différents dispositifs régionaux (Contrat Ambition Région, bonus bourg-centre, bonus ruralité...) afin de rechercher la meilleure optimisation de ces aides et les plans de financement des opérations.

⁵ le programme n'étant pas encore actif ; les formulaires de demande d'aide, les listes de pièces à fournir ainsi que les modalités précises d'intervention n'étaient pas encore connues

Ce travail a ainsi permis d'alimenter la dynamique de remontée de projets en positionnant sur Leader les opérations éligibles à la stratégie de développement local. Ceci a donc contribué à nourrir de manière continue, le vivier de projets à accompagner, mobilisant alors l'équipe Leader sur l'accompagnement au montage de ces dossiers de demande d'aide plutôt que sur une animation territoriale thématisée en fonction des objectifs des différentes FA.

De plus, ce travail en proximité des collectivités pour inscrire leurs projets dans les potentiels de financement de l'État, de la Région et de Leader quand cela était possible, a eu pour effet de faire exclusivement émerger des projets à maîtrise d'ouvrage publique.

Les pans de certains dispositifs Leader qui auraient pu être investigués davantage par des acteurs privés ou parapublics (associations, structures de l'éducation populaire, secteur du social et médico-social...) ont alors été peu activés.

Il aurait certainement été bénéfique de déployer une animation dédiée auprès des acteurs ressources identifiés selon les thématiques.

Cela a été pour partie, expérimenté par le PETR qui, en novembre 2015, a recruté une Chargée de Mission Leader Développement Durable pour accompagner l'émergence et l'accompagnement d'opérations de soutien aux commerces de proximité, à l'économie rurale, de valorisation des savoir-faire et des produits locaux, de soutien aux pratiques plus durables (cf. possibilités d'intervention des FA 2 et FA5). La volonté était alors d'étoffer l'équipe Leader par une animation thématisée. Toutefois, ce poste n'a été ouvert que pour une période d'un an, ne permettant pas d'investiguer complètement ces thématiques, d'autant que les cofinancements publics indispensables à la mobilisation d'une aide Leader étaient à l'époque, en pleine refonte suite aux élections départementales (mars 2015) et régionales (décembre 2015) qui ont chacune valu un changement de majorité.

On constate également que le travail qui a prévalu à l'élaboration de la candidature « Territoire d'Excellence Pleine Nature » en 2017 a permis d'animer le territoire sur ces thématiques touristiques et ainsi de faire émerger des projets qui ont trouvé à s'inscrire dans la FA1. Néanmoins ce travail d'animation aurait gagné à être déployé plus longuement et autour d'autres types d'opérations de la FA1.

Finalement, la gestion courante du programme et l'accompagnement des porteurs de projet qui sont arrivés en continu tout au long des années ont concentré les ressources de l'équipe, au détriment d'une animation territoriale plus forte.

b) Difficultés liées au démarrage tardif de la programmation 2014-2020

Les difficultés de gestion auxquelles a été confronté le GAL durant les 4 premières années de la programmation 2014-2020 ont amené l'équipe technique à prioriser l'accompagnement des porteurs de projet au détriment de l'animation du territoire.


En effet, le retard lié au démarrage opérationnel de la programmation a contribué à replier l'équipe technique du GAL sur la fonction d'accompagnement des porteurs de projet.

Alors que les demandes d'aide déposées en tout début de programme ont dû, pour certaines, être reprises par 3 fois (à mesure que les documents et procédures d'instructions étaient transmis au GAL), il est devenu prioritaire de les traiter sans plus attendre, pour qu'elles ne soient plus en souffrance et puissent enfin aboutir administrativement. La gestion des situations difficiles et les urgences liées aux difficultés de trésorerie rencontrées par plusieurs porteurs de projet ont alors mobilisé fortement l'équipe.

3) Un espace GAL qui reste à mieux investir

a) Un GAL qui fonctionne conformément aux exigences du programme

Pour rappel, le GAL est composé d'une part, du Comité de Programmation et d'autre part, de l'équipe technique.

 S'agissant de l'équipe technique

Il était prévu qu'elle soit toujours, à minima composée d'1 ETP dédié à l'animation ainsi que d'1 ETP dédié à la gestion du programme. Cela a effectivement été le cas tout au long de la programmation. D'ailleurs, à mesure que la programmation a avancé, il a même été nécessaire de procéder au recrutement d'une ingénierie supplémentaire.

Ce fut le cas :

- en 2015-2016 avec l'animation thématique pour lever des initiatives pouvant s'inscrire dans les FA2 et FA5,
- en 2018 avec le recrutement d'une instructrice supplémentaire dédiée notamment au paiement des aides Leader.

En effet, la délégation de l'instruction faite aux GAL en 2017 a impliqué une évolution considérable des missions de gestion du programme et d'accompagnement des porteurs de projet.

Cette délégation de l'instruction s'est assortie d'un besoin en ingénierie supplémentaire, capable de se mobiliser sur les multiples points de contrôle et de traçage requis par la programmation 2014-2020 et qui n'étaient pas si nombreux et exigeants en 2007-2013.

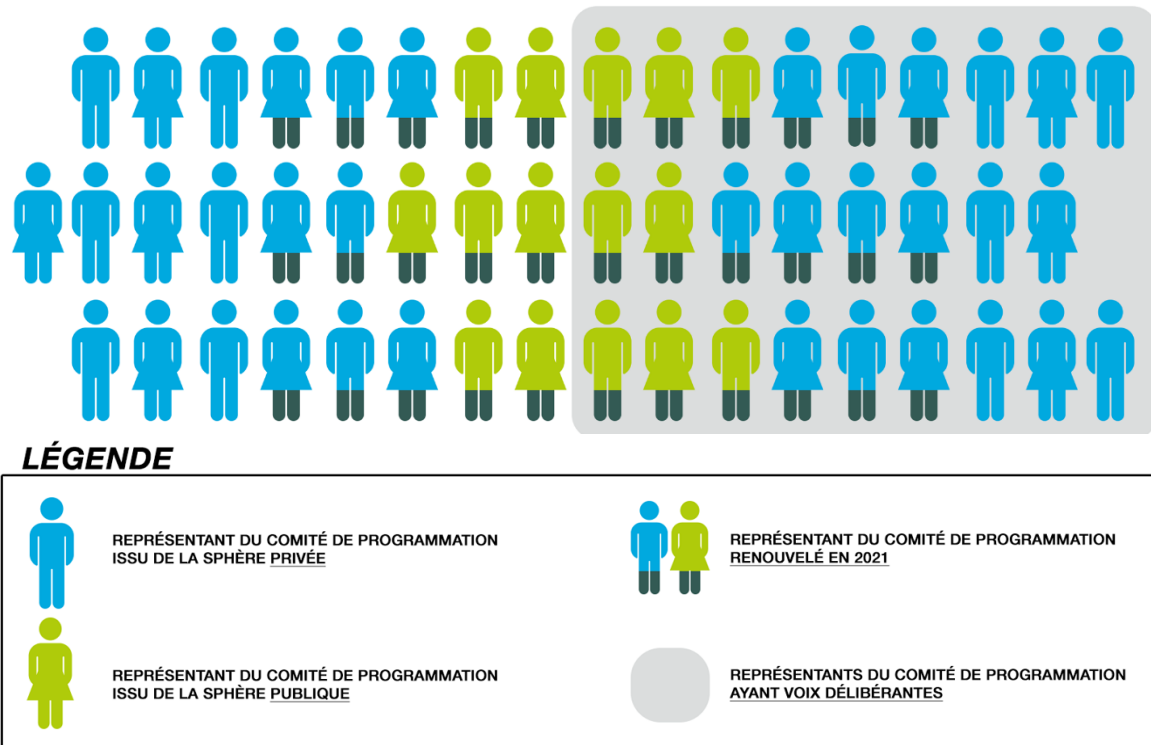
Finalement, on constate que les missions de gestion ont beaucoup évolué vers des missions d'instruction des dossiers, en plus de la gestion financière et du suivi de l'avancement de la programmation.

Les missions d'animation ont, elles aussi, considérablement évolué. L'accompagnement des porteurs de projet est beaucoup plus approfondi (vérification de l'application d'un régime d'aide d'État, vérification des lignes de partage entre Leader et les autres fonds européens, vérification du respect des règles de la commande publique, du caractère raisonnable des coûts, analyse OQDP...) nécessitant des compétences à la fois très spécifiques et très polyvalentes.

Aussi, ces missions et profils qui ont évolué ont d'une part, accru le besoin en moyens humains à dédier à la mise en œuvre du programme et d'autre part, complexifié les recrutements et fragilisé la stabilité de l'équipe. Entre 2015 et 2017, le poste de gestionnaire a été occupé par 4 personnes différentes. Les compétences nécessaires s'acquièrent sur le terrain et peu, voire aucune formation ne propose les rudiments indispensables à la mise en œuvre d'un programme Leader. Ainsi, alors que la nature-même des missions de l'équipe Leader rend déjà difficile le recrutement de profils adaptés, on ne peut que constater un accroissement de ces difficultés dû à la montée en puissance des missions relevant du pilotage, de la gestion et de l'instruction du programme. De plus, tous les territoires de GAL se sont trouvés face aux mêmes problématiques, générant alors une demande en ingénierie spécifique plus importante et des profils adéquats plus rares.

◆ S'agissant du Comité de Programmation

Figure 10. Composition du Comité de Programmation



Le Comité de Programmation (Coprog) est composé de 51 membres (36 privés et 15 publics) dont 26 ayant voix délibérantes. Parmi les voix délibérantes, 18 membres sont privés (69%) et 8 sont publics (31%).

Pour délibérer convenablement, le double quorum doit être respecté. Cela signifie qu'au moins la moitié des membres ayant voix délibérante doivent être présents (soit 14 personnes), et que parmi eux, au moins la moitié doit représenter la sphère privée soit 8 privés et 6 publics.

Les décisions concernant la gestion du programme Leader et son pilotage sont prises par le Coprog lors de réunions ou bien par consultation écrite des membres.

Toutes les réunions du Coprog organisées pour la période 2014-2020 ont pu respecter la règle du double quorum.

La consultation écrite permet de soumettre à la décision du Coprog, des points à l'ordre du jour qui peuvent revêtir un caractère d'urgence. Elle permet une décision plus rapide puisque l'absence de réponse des membres, passé un délai de 15 jours, vaut approbation tandis que l'organisation d'une réunion du Coprog est à anticiper 2 mois à l'avance pour aboutir à l'atteinte du double quorum.

Depuis le démarrage de la programmation en 2015, il y a eu :

- 7 réunions du Coprog,
- 6 consultations écrites.

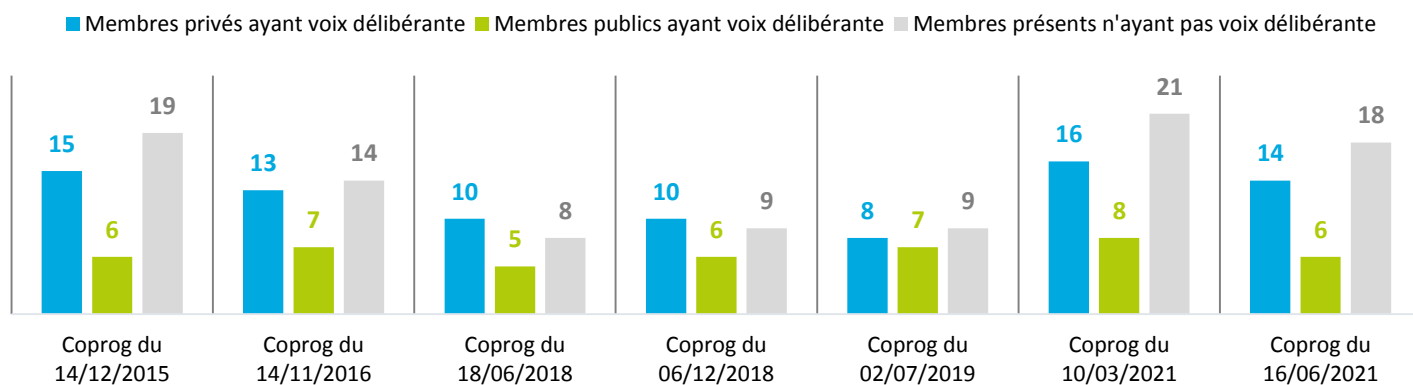
Parmi les 7 réunions du Coprog :

- il y en a eu 3 qui n'ont pas permis de procéder à la programmation des dossiers. En effet, une réunion s'est tenue en décembre 2015 puis une autre en novembre 2016, mais à cette époque, le programme n'était pas encore opérationnel, les projets n'étaient donc pas instruits au moyen des outils officiels (pour rappel, ils ont été livrés en 2018 sous un format provisoire puis en septembre 2019 pour leur version définitive). Aucune programmation ne pouvait donc avoir lieu. Il s'agissait alors de Coprog dit « à blanc », les demandes d'aide y ont été présentées mais aucune décision n'avait alors pu être prise,
- les 4 autres, en revanche, ont bien permis d'aboutir à la programmation d'un certain nombre de projets.

	Réunions du Coprog	Consultations écrites	Commentaires
2015	du 14 décembre 2015		<i>Pas de programmation</i>
2016	du 15 novembre 2016		<i>Pas de programmation</i>
2017		du 04 août 2017	<i>Programmation seulement du dossier Animation/gestion 2015-2016</i>
2018		du 22 mars 2018	<i>1^{ère} programmation effective avec 4 projets urgents</i>
		du 24 avril 2018	<i>Pas de programmation</i>
	du 18 juin 2018		<i>1^{er} Coprog permettant de programmer effectivement des aides pour 30 dossiers</i>
		du 20 juillet 2018	<i>1 seul dossier urgent programmé</i>
	du 06 décembre 2018		<i>15 dossiers programmés</i>
2019		du 05 mars 2019	<i>1 seul dossier programmé</i>
	du 02 juillet 2019		<i>18 dossiers programmés</i>
2020		26 février 2020	<i>14 dossiers programmés</i>
2021	du 10 mars 2021		<i>Pas de programmation Recomposition du Coprog</i>
	du 16 juin 2021		<i>10 dossiers programmés</i>
TOTAL	7	6	

Conclusion : le GAL 2014-2020 a fonctionné conformément aux dispositions prévues dans la convention GAL/AG/OP.

Nombre de participants aux réunions du Comité de Programmation du GAL 2014-2020



Le Comité de Programmation a été recomposé en mars 2021 pour faire suite aux élections municipales de 2020 qui impactaient la représentation du collège « élus » doublées d'un nombre important de démissions et/ou un absentéisme significatif.

Lors de sa préfiguration en 2015, une forte mobilisation avait pourtant pu être constatée, notamment s'agissant des membres de la sphère privée. Néanmoins, alors que les membres du Coprog souhaitaient s'investir dans la vie du programme, ce dernier n'était pas opérationnel, rendant impossible l'attribution des aides Leader.

Ainsi après 2 années (en 2015 et 2016) ne comptant qu'une seule réunion annuelle du Coprog, qui plus est « à blanc », 2017 a été une année blanche, priorité ayant été donnée au rattrapage des dépôts de demandes d'aides auprès des porteurs des projets. Cela a alors contribué à démobiliser les membres. On constate qu'en 2018, le double quorum est atteint sans difficulté tandis qu'en 2019, il y a eu exactement le nombre de membres présents requis. La démobilisation était alors à son maximum, une année seulement après le démarrage opérationnel du programme.

En 2015, un cycle important de réunions de présentation et de formations en direction des membres du GAL avait été amorcé. Une première réunion de préfiguration du GAL s'était tenue le 18 juin 2015. Ensuite, en septembre de la même année, sur 3 semaines consécutives, les membres du GAL ont été invités à venir découvrir précisément leur rôle et prendre connaissance du fonctionnement d'un programme Leader. La participation à ces temps de formation a été très satisfaisante, impulsant alors une bonne dynamique qui s'est d'ailleurs retrouvée lors de la réunion du Coprog du 14/12/2015 (meilleur niveau de participation entre 2015 et 2019).

Initialement, il était prévu que des réunions intermédiaires à celles du Coprog soient organisées et animées par la commission jeunesse du Conseil de Développement (sans contrainte d'atteinte du double quorum), et ce, afin de présenter la veille qui aurait été faite par cette commission jeunesse sur des expériences, des projets innovants réalisés dans d'autres territoires.

L'objectif était de pouvoir créer un espace de réflexion et d'échanges autour d'expériences intéressantes, pouvant alimenter la mise en œuvre de Leader et l'émergence de projets sur le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Cette initiative n'a jamais vu le jour, la commission jeunesse du Conseil de Développement n'a finalement jamais vraiment réussi à être constituée.

Cela pose alors la question de déléguer ou confier une part de l'animation du GAL à des acteurs ou des entités émanant d'autres horizons que la structure porteuse en elle-même et donc de l'équipe technique du GAL. En effet, investir le GAL, donner à voir à ses membres des expériences réussies et faire un travail de veille approfondie nécessite d'y consacrer un temps important qui ne peut pas reposer sur le volontariat seul.

C'est donc seulement à l'occasion des réunions du Coprog que le GAL a été invité à se réunir, aucun autre espace ou moment n'ayant été dédié à une animation spécifique pour explorer d'autres sujets que l'attribution des aides en elles-mêmes.

De plus, lors des réunions du Coprog, les ordres du jour ont souvent été assez conséquents, surtout en début de programmation avec le rattrapage qu'il convenait de faire.

Cela n'a pas, non plus, permis d'investir davantage ces réunions pour valoriser ou diffuser les projets financés par le programme 2014-2020. Le site internet du PETR ou tout autre outil numérique n'a pas, là-encore, été investi pour le faire.

En conséquence, le GAL de cette programmation 2014-2020 aurait gagné à bénéficier de retours sur les projets que les membres ont choisi de financer ainsi sur les expériences intéressantes d'autres territoires, c'est une source d'amélioration qu'il conviendra d'explorer fortement pour la programmation 2023-2027.

Alors que le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher était voulu comme un espace privilégié d'émulation pour cette programmation 2014-2020, il s'avère finalement qu'il est resté peu investi, par ses membres eux-mêmes ou bien par l'équipe technique, l'animation du GAL ayant été cantonnée à l'animation des réunions du Coprog.

Malgré une intention forte et ambitieuse, on s'aperçoit que l'équipe technique a dû prioriser l'accompagnement des porteurs de projet pour permettre à leur dossier d'aboutir ce qui ne lui a pas laissé autant d'espace qu'initialement voulu pour davantage animer le GAL.

Enfin, les membres du GAL ont été interrogés au moyen d'un questionnaire afin d'évaluer leur appréciation du pilotage du programme Leader 2014-2020 (cf. annexe n°6, p.125)

23 réponses ont été enregistrées au total. 14 d'entre elles ont été apportées par des membres titulaires qui ont donc voix délibérante.

Les réponses apportées permettent globalement de mesurer une satisfaction des membres du Comité de Programmation dans la tenue et l'animation de la vie du programme Leader 2014-2020.

En effet, aux questions portant sur l'organisation des séances du Comité de Programmation, sur les délais et les informations transmises pour préparer les séances, sur l'animation des séances, les réponses apportées par les membres sont majoritairement positives (« oui vraiment » et « oui plutôt »).

Concernant les questions portant sur les difficultés et points forts du programme, les réponses des membres se répartissent comme suit :

- pour les principales difficultés du programme :
65% des répondants estiment qu'il s'agit des difficultés d'avance de trésorerie et 61% des répondants estiment qu'il s'agit des procédures administratives et financières. À contrario, aucun membre n'a répondu que des difficultés pouvaient être liées aux ressources humaines du GAL.
- pour les principaux points forts de cette programmation :
61% des répondants estiment qu'il s'agit de la diversité des projets pouvant être accompagnés, 52% considèrent que la gouvernance participative en est également un et 43% placent le taux d'aide élevé parmi les principaux points forts du programme.

Ensuite, concernant l'appréciation par les membres de ce que représente pour eux le fait d'être membres du Comité de Programmation :

Pour vous être membre du Comité de Programmation c'est :	Réponses
Accompagner à mon échelle le développement économique et rural de mon territoire	83%
Défendre les projets portés dans mon bassin de vie	78%
Savoir ce qui se passe sur le territoire sur des thématiques qui m'intéressent	52%
Participer à la réussite du programme Leader	43%
Participer à la démocratie locale	39%
Faire entendre mon avis et l'exprimer par un vote	30%
Défendre les projets portés par ma structure	30%
Prendre connaissance des projets portés par les maîtres d'ouvrage pour éventuellement m'en inspirer	26%

La question de l'échelon local ressort comme largement prioritaire parmi les réponses des membres ce qui conforte, là encore, la pertinence de Leader à l'échelle du bassin de vie du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Enfin, les 2 plus grands enjeux du programme Leader, d'après les réponses formulées sont, pour 57% des membres le fait de contribuer au développement économique et, pour 52% des répondants de soutenir des investissements structurants. Le fait de permettre la réalisation de projets innovants et de soutenir l'animation du territoire n'étant sélectionné que par 35% des répondants.

4) Conclusion

L'animation du programme (dans les limites exposées ci-dessus) et l'accompagnement des porteurs de projet a permis de faire évoluer positivement les opérations soutenues par Leader, 100% de projets sélectionnés permettent d'en témoigner.

Néanmoins, on retiendra un manque de lisibilité et de visibilité du programme Leader en général et de ses dispositifs d'aide en particulier. Le programme et ses possibilités de financement auraient gagné à être plus présents sur le site internet du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher par exemple. Une boîte à outils en ligne pour les porteurs de projet ou même un rendez-vous régulier pour diffuser des projets exemplaires ou des initiatives venant d'autres territoires auraient pu trouver leur place dans l'animation du programme 2014-2020.

Il y a donc un enjeu particulier s'agissant de l'animation et de la communication Leader pour le prochain programme 2023-2027. Ce travail d'évaluation permet de confirmer et conforter la nécessité de mieux communiquer sur le programme, que le GAL se dote d'outils relayables plus facilement auprès des porteurs de projets, des acteurs ressources du territoire ou encore auprès de différentes instances comme les Conseils Communautaires des EPCI du territoire, comme ils ont d'ailleurs pu en faire la demande.

Aussi, l'animation auprès des porteurs de projet gagnerait à se poursuivre tout au long de la vie du projet et même après sa réalisation, pas seulement à la demande du porteur de projet ou pour les phases de montage des dossiers de demande d'aide ou de paiement. Ce suivi régulier permettrait de mieux valoriser ce que les projets produisent sur le territoire et là-encore d'en être le relais pour valoriser les initiatives les plus innovantes et porteuses de plus-value. Cette promotion conférerait davantage au GAL, ce rôle stratégique de fabrique de territoire, où diffusion de bonnes pratiques, capitalisation et transférabilité seraient au cœur du processus. Cela permettrait à plus forte raison de vulgariser et concrétiser ce sur quoi Leader peut intervenir et promouvoir cette « méthode Leader », outil véritablement incontournable pour doter les territoires ruraux de moyens de développement.

Partie 6 : Conclusion générale et préconisations

Élaborer une stratégie de développement local revêt toujours une forme de pari pour un territoire : celui de proposer des axes adaptés aux besoins de ce territoire et ce, sur une échelle de temps assez large. En effet, l'enjeu est de proposer des dispositifs à la fois adaptés au démarrage du programme (en 2015) et qui le seront toujours à la fin (en 2022).

« Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources - nouvelles activités » a réussi ce pari.

On constate que la stratégie définie pour la période 2014-2020 a rencontré ses porteurs de projet. Certains dispositifs ont encore mieux fonctionné (FA1 et FA5) que d'autres (FA3 et FA4) mais globalement, avec une enveloppe finale allouée au territoire 1,5 supérieure à l'enveloppe initiale, il s'avère que les projets ont trouvé un sens à s'inscrire dans les possibilités d'accompagnement Leader.

Paradoxalement, s'agissant des pans de la stratégie qui n'ont pas ou peu été activés (cf. parties « Ce qui n'a pas ou moins bien fonctionné » par FA, partie 3, sous partie 3) à partir de la page 56), on conclura tout de même à un déficit de porteurs de projet : soit les projets n'ont pas été au rendez-vous parce que les objectifs souhaités dans les dispositifs d'aide reposaient sur des partenariats qui n'ont finalement pas tenu dans le temps, soit l'animation thématique ou dédiée n'a pas permis de faire suffisamment émerger les projets en liens avec certains objectifs. Bien que certains objectifs n'aient pas trouvé à être remplis, on constate malgré tout un volume de projets et de crédits programmés conséquents. Les dispositifs ont donc bien permis de répondre à un besoin significatif.

Si le démarrage d'une programmation est souvent empreint d'inertie, la fin de la programmation quant à elle, est souvent plus caractérisée par l'arrivée de projets les plus en adéquation avec la SDL, cette programmation 2014-2020 ne déroge pas à ce constat. Ce sera donc dans cette dernière ligne droite que le programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sera amené à examiner des projets encore plus en lien avec les effets attendus des dispositifs, projets qui ont eu, pour certains, besoin de temps pour mûrir ou bien d'être initiés par d'autres démarches préalables.

Si l'on devait n'en retenir qu'un, le plus gros point fort de cette génération 2014-2020 concerne l'accompagnement des porteurs de projet au montage de leurs dossiers administratifs, qui a toujours été central dans les missions de l'équipe technique. Priorité a toujours été donnée à faciliter, au maximum, la constitution des dossiers pour que le poids du démarrage très tardif du programme pèse le moins possible sur les porteurs de projet. Il n'a pas été fait le choix de freiner le programme dans l'attente d'un déblocage mais bien au contraire, de concentrer tous les moyens de l'équipe technique pour accompagner les porteurs de projet et ainsi continuer à déposer des demandes d'aide en continue. Cela a par ailleurs contraint l'équipe à se focaliser davantage sur l'accompagnement des maîtres d'ouvrage que sur l'animation du programme. Il s'agissait d'un choix dont on mesure aujourd'hui les résultats : un très bon avancement de la programmation et un excellent niveau de paiement.

Nonobstant toute la mobilisation de l'équipe technique en appui des porteurs de projet, il faut constater que les conditions vécues au démarrage de la programmation ont laissé d'importants stigmates. Encore aujourd'hui, alors que le retard est totalement résorbé et que les délais de traitement d'un dossier de paiement sont de moins de 3 mois en moyenne, nombre de porteurs de projet brandissent toujours ces délais de paiement comme un étendard pour envisager Leader seulement en dernier recours. Un gros enjeu de pédagogie et de vulgarisation se pose alors aujourd'hui pour finaliser la programmation 2014-2020 tout comme il se pose d'autant plus fortement pour la prochaine programmation 2023-2027.

Un autre enjeu d'importance réside dans l'animation du territoire et de son GAL pour que Leader ne soit plus si souvent réduit à un dispositif financier complexe, mais bien reconnu comme une méthode pour outiller les territoires ruraux à rester proactifs de leur développement : pédagogie et vulgarisation de l'information se retrouvant là-encore centrales pour y parvenir.

Ainsi, c'est bien l'animation de proximité, que ce soit auprès des porteurs de projet/acteurs ressources du territoire, ou même auprès des membres du GAL, qui demeure le premier levier pour donner ou redonner du sens à l'action et créer du lien entre les différents projets. C'est bien parce que cette animation est conduite en proximité, à l'échelle du bassin de vie que représente le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, qu'elle est finalement caution d'une cohérence territoriale qui a porté ses fruits en 2014-2020 et qui devra rester centrale pour 2023-2027.

Table des annexes

Annexe 1 : Glossaire	103
Annexe 2 : Carte du territoire du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour 2014-2020	105
Annexe 3 : Design table - récapitulatif du raisonnement évaluatif.....	106
Annexe 4 : Modalités de choix de l'échantillon de porteurs de projet pour réaliser les entretiens semi-directifs.....	112
Annexe 5 : Grilles d'entretiens porteurs de projet.....	116
Annexe 6 : Questionnaire membres du Comité de Programmation.....	124
Annexe 7 : Carte des projets de la fiche-action n°1	127
Annexe 8 : Carte des projets Leader programmés au titre de la programmation 2014-2020.....	128
Annexe 9 : Liste des projets programmés arrêtée au 31/08/2021	129
Annexe 10 : Récapitulatif des différentes versions des Fiches-action.....	138
Annexe 11 : Synthèse de chaque Fiche-action	139
Annexe 12 : Grilles de sélection des opérations	151
Annexe 13 : Composition du Comité de Programmation (version modifiée le 10/03/2021)	161

Annexe 1 : Glossaire

Valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL

La valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL se réfère aux avantages obtenus grâce à l'application correcte de la méthode LEADER, par rapport aux avantages qui auraient été obtenus si ladite méthode n'avait pas été appliquée. La valeur ajoutée de l'approche LEADER/DLAL peut se traduire par un développement du capital social, une amélioration de la gouvernance locale et un renforcement des résultats et impacts découlant de la mise en œuvre du programme ou de la stratégie.

Bénéficiaire

Personne ou organisation directement concernée par l'intervention, que ce soit de manière délibérée ou non. Les bénéficiaires reçoivent une aide, des services et des informations, et utilisent les infrastructures créées avec le soutien de l'intervention (par exemple, une famille qui utilise un réseau téléphonique amélioré grâce au soutien d'une intervention publique, ou une entreprise qui reçoit de l'aide ou des conseils). Certaines personnes peuvent faire partie des bénéficiaires sans nécessairement appartenir au groupe ciblé par l'intervention. De même, l'ensemble du groupe éligible n'est pas nécessairement constitué de bénéficiaires.

Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL)

Le DLAL est un outil spécifique à utiliser au niveau infrarégional, en complément d'autres aides au développement au niveau local. Le DLAL peut mobiliser des communautés et des organisations locales et les engager à contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive, à favoriser la cohésion territoriale et à atteindre des objectifs stratégiques spécifiques.

Stratégie de développement local mené par les acteurs locaux (DLAL)

On entend par «stratégie de développement local mené par les acteurs locaux» un ensemble cohérent d'opérations qui vise à répondre à des objectifs et à des besoins locaux et qui contribue à la réalisation de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive, et qui est conçu et mis en œuvre par un groupe d'action locale.

Efficacité

Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention sont atteints. Un indicateur d'efficacité est calculé en rapportant une réalisation, un résultat ou un indicateur d'impact à un objectif quantifié.

Évaluation

L'évaluation est un processus d'appréciation des interventions en fonction des résultats et impacts obtenus et des besoins qu'elles visent à satisfaire. L'évaluation analyse l'efficacité, l'efficience, la cohérence et la pertinence d'une intervention.

Question d'évaluation

Question à laquelle les évaluateurs doivent répondre. Ce sont les questions habituellement posées par les commanditaires de l'évaluation. Les questions d'évaluation figurent normalement dans le cahier des charges des projets d'évaluation.

Gouvernance








La gouvernance comprend les institutions, les processus et les mécanismes à travers lesquels les acteurs publics, économiques et de la société civile expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, remplissent leurs obligations et règlent leurs différends.

LEADER

Il s'agit de l'acronyme français signifiant Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale. LEADER est une méthode de développement local menée par les acteurs locaux pour mobiliser et développer les communautés rurales grâce à des partenariats locaux public-privé (groupes d'action locale). Elle aide les populations, entreprises et groupes ruraux à analyser le potentiel de leur région et à encourager la mise en œuvre de stratégies de développement local intégrées et innovantes. Lors de ses deux premières générations en tant qu'initiative communautaire (Leader I: 1991-93 suivie de Leader II: 1994-99), la méthode ciblait essentiellement les zones rurales défavorisées. En 2000-2006 (Leader+), cette méthode a été étendue de manière à couvrir tous les types de zones rurales. L'approche a été ensuite rationalisée en 2007-2013, en tant que partie intégrante des programmes de développement rural de l'Union européenne, couvrant quelque 2 200 territoires ruraux dans 27 États membres. En 2007, Leader a été étendu au secteur de la pêche. Au cours de la période 2014-2020, Leader continue de s'appliquer dans le cadre du développement rural. Elle est également disponible dans le cadre de la politique de cohésion en tant qu'instrument commun appelé «développement local par les acteurs locaux».

Méthode LEADER

La méthode LEADER est l'application combinée des principes qui la sous-tendent:

-  approche ascendante;
-  approche à ancrage local;
-  partenariat local;
-  intégration multisectorielle;
-  réseautage;
-  innovation;
-  coopération interterritoriale et internationale.

Objectif

Énoncé initial, clair et explicite, des effets attendus d'une intervention publique. Un objectif quantitatif est établi sous forme d'indicateurs et un objectif qualitatif sous forme de descripteurs. Les objectifs spécifiques concernent les résultats et les impacts d'une intervention sur les bénéficiaires directs. Un objectif global correspond à l'objectif de l'intervention. Le but d'une intervention est de produire un impact évalué globalement, par exemple, la réduction des disparités régionales entre les niveaux de développement. Il peut y avoir aussi des objectifs intermédiaires. Les objectifs précisant les réalisations demandées sont appelés objectifs opérationnels. Si les objectifs d'une intervention publique n'ont pas été clairement définis au préalable, l'évaluation peut essayer de les préciser par la suite. Dans ce cas, il est préférable de faire référence à des objectifs implicites. Il convient de traduire les objectifs en termes SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels).


Recommandations

Propositions visant à renforcer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la valeur ajoutée et la cohérence du programme ou de la stratégie, à revoir la conception des objectifs et des mesures, et/ou la réaffectation des ressources. Les recommandations doivent de préférence être reliées à des conclusions factuelles.

Pertinence

La mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention correspondent aux besoins, aux problèmes et aux questions. Les questions de pertinence sont particulièrement importantes dans l'évaluation ex ante parce que l'accent est mis sur la stratégie choisie ou sa justification.


Annexe 2 : Carte du territoire du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour 2014-2020



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

PETR 2017
5 EPCI, 90 communes

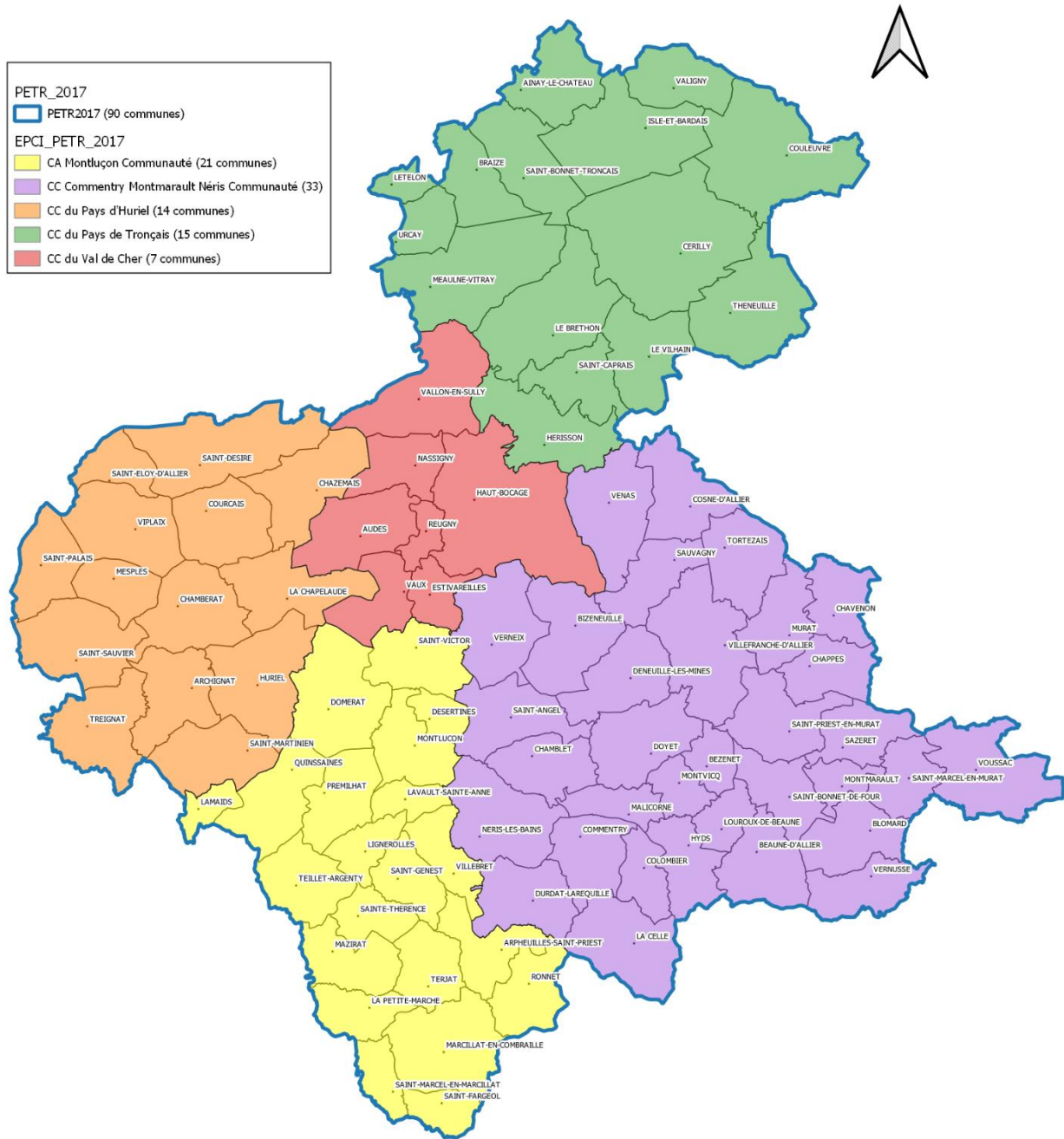


PETR_2017

- PETR2017 (90 communes)

EPCI_PETR_2017

- CA Montluçon Communauté (21 communes)
- CC Commentry Montmarault Nérès Communauté (33)
- CC du Pays d'Huriel (14 communes)
- CC du Pays de Tronçais (15 communes)
- CC du Val de Cher (7 communes)



0 5 10 km



Source : PETR, IGN, INSEE
Date : 10/2021

Annexe 3 : Design table - récapitulatif du raisonnement évaluatif

Dans quelles mesures les projets financés par Leader répondent aux objectifs fixés par le GAL ? Quels en sont les résultats ?				
Critère	Sous questions	Hypothèses	indicateurs et éléments d'analyse	Outils mobilisés
PERTINENCE	Les projets présentés à la sélection puis à la programmation sont-ils en adéquation avec la stratégie du GAL ?	<p>Les porteurs de projet mettent en œuvre des projets qui permettent de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des habitants</p> <p>Les porteurs de projet mettent en œuvre des projets qui aboutissent à de nouveaux modèles économiques pour le maintien-développement de services de proximité et de l'action culturelle</p> <p>Les porteurs de projet mettent en œuvre des projets qui génèrent de nouvelles références pour améliorer les conditions de réceptivité du territoire et accueillir durablement</p>	<p>Analyse et nombre de projets visant à développer de nouvelles pratiques sociales en réponse aux besoins des populations</p> <p>Analyse et nombre de projets aboutissant à de nouveaux modèles économiques pour le maintien-développement de services de proximité et de l'action culturelle</p> <p>Le testage et la production de références locales transférables résultent de plusieurs projets</p> <p>Plusieurs projets ont permis de doter le territoire de conditions favorables pour accueillir durablement</p>	<p>Analyse des projets (nombre de projets que cela représente par fiche-action)</p> <p>Liste des projets programmés</p> <p>Liste des projets non aboutis, abandonnés, inéligibles...</p> <p>Entretiens semi directifs avec les porteurs de projet et l'animatrice du GAL</p>
PERTINENCE	La sélection des projets se fait-elle en adéquation avec les objectifs stratégiques du GAL ?	<p>L'analyse des projets programmés montre que la majorité d'entre eux répond à un ou plusieurs objectifs fixés par le GAL</p> <p>Les membres du Comité technique sélectionnent les projets en fonction des objectifs fixés par le GAL</p>	<p>Répartition des projets selon les objectifs de chaque dispositif</p>	<p>Statistiques à partir des grilles de sélection des projets</p> <p>Entretien semi directif avec l'animatrice du GAL</p>

Dans quelles mesures les projets financés par Leader répondent aux objectifs fixés par le GAL ? Quels en sont les résultats ? (suite)				
EFFICACITE	Les projets sont-ils à l'origine de changements durables sur le territoire ?	Les effets des projets soutenus par le programme Leader sont quantifiables et repérables sur le territoire	L'analyse des projets et des témoignages des porteurs de projets permet de déceler ces effets et de les analyser	<p>Statistiques de la consommation par fiche-action en nombre de projets et crédits programmés</p> <p>Statistiques de la consommation par type de porteur de projet en nombre de projets et crédits programmés</p> <p>Statistiques de la consommation par territoire d'EPCI en nombre de projets et crédits programmés</p>

Quelle est la plus-value de l'approche Leader ?				
Critère	Sous questions	Hypothèses	indicateurs et éléments d'analyse	Outils mobilisés
PERTINENCE	Les projets soutenus dans le cadre de Leader bénéficient-ils largement à la population du GAL ?	Le territoire couvert par les projets dépasse souvent le lieu de réalisation du projet	Territoire couvert par les projets	Statistiques sur la consommation par territoire et par type de porteurs de projet
PERTINENCE	Les projets programmés ont-ils un caractère innovant ?	<p>Les porteurs de projets créent des services, des produits, procédés, des synergies, etc. qui n'existaient pas avant</p> <p>Les porteurs de projets présentent des projets qui apportent et/ou expérimentent des réponses nouvelles aux problématiques du territoire, en faisant autrement par exemple</p>	<p>Analyse des projets</p> <p>Témoignages des porteurs de projet</p>	<p>Statistiques sur les composantes du caractère innovant des projets détaillées dans les grilles de sélection</p> <p>Entretiens semi-directifs avec les porteurs de projet</p>
PERTINENCE	Les projets favorisent-ils les partenariats et la coopération entre multiples acteurs du territoire ?	Certains projets associent des partenaires divers, autres que financiers, dans leur mise en œuvre	<p>Analyse des projets</p> <p>Témoignages des porteurs de projet</p>	<p>Analyse des projets</p> <p>Entretiens semi-directifs avec les porteurs de projet</p>
PERTINENCE	Transférabilité et exemplarité : les projets peuvent-ils avoir valeur d'exemple et être transférés sur d'autres territoires ?	Certains projets permettent de capitaliser des ressources et avoir une valeur d'exemple pour d'autres porteurs de projet sur d'autres territoires	<p>Analyse des projets</p> <p>Témoignages des porteurs de projet et de l'animatrice du GAL</p>	<p>Analyse des projets</p> <p>Entretiens semi-directifs avec les porteurs de projets et l'animatrice du GAL</p>

Quelle est la plus-value de l'approche Leader ? (suite)				
EFFICACITE	Leader a-t-il eu un effet positif ou négatif sur la définition du projet et le montage administratif de la demande d'aide ?	Le fait de solliciter une aide Leader a amené les porteurs de projet à faire évoluer leur projet pour intégrer des préconisations liées aux fondamentaux Leader (partenariat, démarche plus innovante...)	Analyse des projets Témoignages des porteurs de projet	Analyse des projets Entretiens semi-directifs avec les porteurs de projet et l'animatrice du GAL

Dans quelles mesures l'animation du programme et son mode de gouvernance ont eu des retombées positives ou négatives dans la mise en œuvre des projets ?				
Critère	Sous questions	Hypothèses	indicateurs et éléments d'analyse	Outils mobilisés
EFFICACITE	Le système de gouvernance est-il conforme aux exigences du programme ?	<p>Le fonctionnement du GAL est organisé selon des modalités fixées par le programme</p> <p>La composition et la répartition des membres du GAL entre la sphère publique et la sphère privée sont en adéquation avec ce qui était prévu</p> <p>La présence des membres du GAL aux réunions du Comité de Programmation ou autres réunions est constante</p>	<p>Composition du Coprog</p> <p>Modification de la composition du Coprog</p> <p>Atteinte systématique du double quorum</p> <p>Nombre de réunions du Coprog et nombre de participants lors de chaque réunion</p>	<p>Analyse des réunions du GAL (Coprog et autres et niveau de participation)</p> <p>Évolution de la composition du Coprog</p>
EFFICACITE	L'animation du GAL permet-elle de lui conférer un vrai rôle de pilotage de la programmation ?	Les membres du GAL maîtrisent le processus Leader et disposent d'une information suffisante pour tenir leur rôle	<p>Témoignages des membres du GAL</p> <p>Témoignage de l'animatrice</p>	<p>Questionnaire membres du GAL</p> <p>Entretien semi-directif avec l'animatrice du GAL</p>
EFFICACITE	Le travail d'animation auprès des porteurs de projets a-t-il permis une meilleure consommation de l'enveloppe Leader allouée au territoire ?	Les projets accompagnés qui aboutissent à un dépôt de demande d'aide Leader sont ensuite sélectionnés par le Cotech notamment parce qu'ils sont en lien avec la stratégie du GAL	<p>Nombre de porteurs de projets reçus ou ayant contacté le GAL</p> <p>Nombre de dossiers inéligibles, abandonnés ou non aboutis</p> <p>Niveau de consommation de la maquette par fiches-action</p> <p>Analyse de la sélection des projets</p>	<p>Statistiques et tableaux de suivi de la conduite programme</p> <p>Statistiques à partir des grilles de sélection des projets et des critères remplis par ces projets</p> <p>Liste des dossiers inéligibles, abandonnés ou non aboutis</p>

Dans quelles mesures l'animation du programme et son mode de gouvernance ont eu des retombées positives ou négatives dans la mise en œuvre des projets ? (suite)				
EFFICACITE	En quoi l'accompagnement des porteurs de projets par le GAL gagnerait à s'améliorer ?	<p>Les porteurs de projets ont suffisamment connaissance du processus et du cheminement de leur demande d'aide Leader</p> <p>Les porteurs de projet disposent de suffisamment d'informations préalables au dépôt de leur demande Leader</p> <p>Les porteurs de projet sont satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié</p>	<p>Témoignages des porteurs de projets</p> <p>Témoignage de l'animatrice du GAL</p>	Entretiens semi-directifs avec les porteurs de projet et l'animatrice du GAL
PERTINENCE	Le GAL a-t-il été un espace privilégié d'émulation ?	<p>Le GAL a été un espace de partages et d'échanges sur les projets programmés et réalisés</p> <p>Le GAL s'est réuni en dehors des réunions du Comité de Programmation pour traiter d'autres sujets (partages d'expériences, visites, témoignages de projets Leader d'autres territoires, relai des opérations soutenues...)</p>	<p>Liste des réunions du GAL (Cotech, Coprog et autres)</p> <p>Témoignage de l'animatrice du GAL</p>	Entretien semi-directif avec l'animatrice du GAL

Annexe 4 : Modalités de choix de l'échantillon de porteurs de projet pour réaliser les entretiens semi-directifs

Il était primordial de construire un échantillon « représentatif » au sens de la diversité, en termes de taille, de territorialité, de spécificité et d'originalité des projets.

Sur les 94 projets qui ont été subventionnés, 20 ont été retenus, choisis pour leur diversité :

En termes de fiches-actions :

Fiche-action 1	3 projets
Fiche-action 2	3 projets
Fiche-action 3	4 projets
Fiche-action 4	5 projets
Fiche-action 5	5 projets
TOTAL	20 projets

En termes d'enveloppe financière :

7 projets se situent entre 5 000 € et 20 000 € ;

4 projets se situent entre 20 000 € et 50 000 € ;

5 projets se situent entre 50 000 € et 90 000 € ;

4 projets sont supérieurs à 100 000 €.

En termes de territorialité :

Tous les EPCI du PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher sont représentés.

9 projets se situent sur le territoire de Montluçon Communauté ;

3 projets se situent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais ;

4 projets se situent sur le territoire de Commeny-Montmarault-Néris Communauté ;

3 projets se situent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel ;

1 projet se situe sur le territoire de la Communauté de Communes du Val de Cher.

En termes de porteurs de projets :

Au niveau des 94 projets programmés au sein du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, 37% des projets du programme Leader ont été portés par des communes, 24% par le PETR, 9% par des intercommunalités, 7% par des entreprises, 10% par des associations et 13% par d'autres types de porteurs de projets, tels que les centres sociaux, l'Office de tourisme ou encore les syndicats intercommunaux par exemple.

Ainsi, l'échantillon est composé de 6 projets portés par des communes, 4 projets portés par le PETR, 3 projets portés par des intercommunalités, 3 projets sont portés par des entreprises et 4 projets portés par des associations.

Dispositif	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant programmé	Date de programmation	Le dossier est-il payé ?	Montant payé
Fiche 1	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Accompagner la création d'un OTI pour structurer le développement touristique du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	6 400,00	Coprog du 18/06/18	oui	6 400,00
	SCI HDC	Endorph'in	120 550,00	Coprog du 18/06/18	oui	120 550,00
	Montluçon Communauté	Création d'un site acrobatique de pleine nature	32 692,15	Coprog du 16/06/2021	non	
	TOTAL	3 projets	159 642,15			126 950,00
Fiche 2	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation et étude stratégique pour une gestion durable de l'espace	36 660,28	Coprog du 18/06/18	oui	35 662,17
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation et étude stratégique pour une gestion durable de l'espace - PHASE 2	34 114,04	Coprog du 18/06/18	oui	34 114,04
	Communauté d'Agglomération de Montluçon	Montluçon : un exemple de maîtrise de son empreinte énergétique	39 125,64	Coprog du 06/12/2018	oui	37 071,63
	Commune de Prémilhat	Essaimage de pratiques raisonnées d'entretien des Espaces Verts	51 192,96	Coprog du 02/07/2019	oui	50 232,10
	Commune de Prémilhat	Essaimage de pratiques raisonnées d'entretien des Espaces Verts - PHASE 2	36 241,81	Coprog du 02/07/2019	oui	36 241,81
	TOTAL	3 projets (2 projets en 2 phases + 2 projets "simples")	197 334,73			193 321,75

Dispositif	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant programmé	Date de programmation	Le dossier est-il payé ?	Montant payé
Fiche 3	SARL A l'Œuvre de l'Art	Une nouvelle activité au sein de l'atelier "A l'Œuvre de l'Art" au service du patrimoine	4 000,00	Consultation écrite du 22 mars 2018	oui	4 000,00
	Association CLE	La Locale d'Ébullition : expérimentation d'un nouvel outil	35 375,96	Consultation écrite du 22 mars 2018	oui	34 517,91
	109	Le 109 : scène des musiques actuelles	153 984,38	Coprog du 18/06/18	oui	153 984,38
	Polymorphe Corp	Développer les partenariats en appui à la structuration de Polymorphe Corp	15 716,84	Coprog du 16/06/2021	non	
	TOTAL	4 projets	209 077,18			192 502,29
Fiche 4	Commune de Durdats-Larequille	MAM du Clos du Lameron	118 403,50	Coprog du 18/06/18	oui	118 160,59
	CC Pays d'Huriel	Création d'un hébergement pour personnes atteintes d'autisme	126 911,56	Coprog du 06/12/2018	oui	126 911,56
	Centre Social Rural Marcillat	Mieux analyser les besoins des populations vieillissantes du territoire du CSR de Marcillat-en-Combraille	8 241,71	Coprog du 02/07/2019	oui	8 241,71
	Ville de Commentry	Pôle social et d'initiatives - Maison des services et de la solidarité	67 442,98	Coprog du 02/07/2019	oui	67 442,98
	Commune de Reugny	Création d'une MAM	37 423,80	Coprog du 02/07/2019	non	
	TOTAL	5 projets	358 423,55			320 756,84

Dispositif	Porteur de projet	Intitulé du projet	Montant programmé	Date de programmation	Le dossier est-il payé ?	Montant payé
Fiche 5	Commune de Chazemais	Le Grillon : une maison communale des services, lieu d'échanges en faveur de la dynamique de vie locale	13 949,90	Coprog du 18/06/18	oui	13 949,90
	Commune de Valigny	Espace citoyen et intergénérationnel	76 035,04	Coprog du 06/12/2018	oui	76 035,04
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Médiation numérique de territoire 2018	41 729,96	Coprog du 02/07/2019	oui	40 672,58
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Médiation numérique de territoire 2019	37 652,61	Coprog du 02/07/2019	oui	37 406,56
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie-recyclerie	13 322,80	Coprog du 02/07/2019	oui	13 322,80
	EURL Germinal VERDU	Vers du local	12 632,03	Consultation écrite du 26/02/2020	oui	12 608,71
	TOTAL	5 projets (1 opération en 2 phases)	195 322,34			193 995,59

Annexe 5 : Grilles d'entretiens porteurs de projet

Justification des choix en termes de guide d'entretien

Dans cette étude, le but était d'évaluer les effets des projets ainsi que leur corrélation avec les objectifs du dispositif dans lequel ils s'inscrivent.

La première partie de l'entretien, commune à tous les porteurs de projets, concerne l'identification, le déroulement du projet, puis le caractère innovant du projet.

La seconde partie, dont une partie est commune à tous les porteurs de projets et une partie diffère selon la fiche à laquelle le porteur de projet appartient, permet de mettre en exergue l'adéquation du projet et ses effets avec les objectifs préalablement définis pour chacun des dispositifs de la stratégie Leader 2014-2020.

La troisième partie, commune à tous les porteurs de projets, concerne un questionnaire sur l'animation du programme Leader et l'accompagnement dont ils ont pu bénéficier.

La dernière partie, commune à tous les porteurs de projets permet de mettre en valeur la plus-value du programme Leader.

Guide d'entretiens porteurs de projets programme Leader 2014-2020

Introduction :

« Bonjour, merci d'avoir accepté de me rencontrer aujourd'hui pour cet entretien, je suis ... et je fais partie du cabinet d'études PROJECTIVE GROUPE à Clermont-Ferrand auquel le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a confié une mission d'accompagnement à la réalisation de l'évaluation de son programme Leader 2014-2020 qui arrive désormais à son terme.

Je réalise donc une étude sur un échantillon de porteurs de projets qui ont bénéficié du programme LEADER 2014-2020 et dont les résultats serviront à mesurer les effets qu'auront pu avoir les aides Leader dans le développement rural du territoire.

Je me permets d'ajouter que les informations que vous nous donnerez seront traitées de façon anonyme et ne serviront qu'à l'usage prévu, c'est-à-dire permettre au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher de dresser une évaluation de la programmation 2014-2020. »

Partie 1 de l’entretien, commune à tous les porteurs de projets :

Thème	Questions	Relances
Le porteur de projet et son projet	Pouvez-vous vous présenter ?	Êtes-vous membre d’une structure territoriale (GAL, CC, élu, association, etc.) ?
	Quelle est votre fonction ?	Quelles sont vos activités principales ?
	Pouvez-vous me parler de la structure dans laquelle vous travaillez (ou de la structure porteuse du projet) ?	Quelles sont les activités principales ? Quels sont vos partenaires ?
	Pouvez-vous nous parler de la mise en œuvre du projet (de la naissance de l’idée jusqu’à la phase d’élaboration) ?	Quelle est l’origine du projet ? Quels étaient vos objectifs par rapport à ce projet ? Que vouliez-vous faire concrètement ?
	Quel est le modèle de gestion de votre projet/activité ?	Une entreprise privée/association,... ?
L’innovation	À votre avis, ce type de projet existe-t-il déjà sur le territoire ?	Est-il inspiré d’un projet existant sur le territoire du PETER ou sur un autre territoire ?
	Considérez-vous que votre projet constitue une innovation sur le territoire ?	Dans quelles mesures ? - Nouveaux produits ? - Nouveaux services ? - Utilisation de nouveaux procédés ? - Nouvelles formes de partenariats ?
Les effets du projet	Quelles sont les différences entre ce que vous aviez prévu et ce qu’il s’est passé ?	Avez-vous obtenu des résultats inattendus positifs / négatifs ? Avez-vous pu respecter le calendrier que vous vous étiez fixé, si non, pourquoi ? Avez-vous eu une différence entre le coût total prévisionnel et le coût total réel de l’opération ? Si oui, d’après vous, quelles en sont les raisons ?
	Quels sont les résultats que vous avez obtenus ?	Création d’emplois ? Augmentation de l’attractivité ? Augmentation de la fréquentation ?
	De manière générale, comment évalueriez-vous les effets de votre projet ?	Sur l’économie ? En matière sociétale ? Sur l’environnement ? Sur l’innovation ?
	À quelle échelle géographique estimez-vous les principales retombées économiques et sociales ?	Commune, communauté de communes, territoire Leader, département, région...?

	Avez-vous une idée du nombre de bénéficiaires impliqués par votre projet ?	Combien de personnes bénéficiaires ? Combien de jeunes bénéficiaires ?
	Cette opération a-t-elle contribué au développement d’autres projets similaires sur le territoire ?	Lesquels ? Quelles similitudes ?
	Combien d’emplois ont été créés/maintenus grâce à votre projet ?	

Partie 2 de l’entretien, questions spécifiques qui diffèrent selon les fiches-actions :

- Fiche 1 : Qualifier et promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0

Thème	Questions	Relances
Les effets correspondent-ils aux effets attendus du dispositif	Considèreriez-vous / Pensez-vous que votre projet a contribué à ce que les touristes allongent leur durée de séjour ?	
	Considérez-vous que votre projet a permis de générer un effet d’entraînement auprès des clientèles touristiques du territoire ? Par exemple, est-ce que le fait que votre projet ait vu le jour peut avoir conduit un touriste à consommer plus sur le territoire ?	
	Votre projet comprend-il des dispositifs numériques/un volet numérique ?	Si oui, lesquels ? Si non, pourquoi ? Quels ont été les freins ?

- Fiche 2 : Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables

Thème	Questions	Relances
Les effets correspondent-ils aux effets attendus du dispositif	Quelle valeur ajoutée votre projet apporte-t-il à l’image naturelle du territoire ?	
	Pour le projet de la Maison Témoin : est-ce que ce projet a été le point de départ d’une appropriation des techniques de rénovation énergétique et d’éco construction/éco rénovation par les entreprises artisanales du bassin ?	

- Fiche 3 : Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel

Thème	Questions	Relances
Les effets correspondent-ils aux effets attendus du dispositif	En quoi votre projet a-t-il permis l’accroissement et la consolidation de la présence artistique sur le territoire ?	Combien d’artistes le projet a-t-il « attiré » ? Nouvelles formes de présence artistique... ?
	En quoi votre projet permet-il une meilleure circulation des projets artistiques sur le territoire et hors du territoire ?	
	Votre projet a-t-il permis le développement de nouvelles initiatives ?	nouvelles créations, nouvelles forme d’accompagnement des acteurs culturels ; nouveaux services...
	Votre projet a-t-il engendré la production de nouveaux outils d’interprétation ?	
	Votre projet permet-il le développement d’outils de transmission du patrimoine et de la connaissance ?	Visites, cours, partenariats avec les écoles, centres sociaux...?
	Combien de partenariats ont été générés via votre projet avec des structures d’éducation populaire ?	
	Combien de parcours de professionnalisation ont été générés grâce à votre projet ?	
	En quoi votre projet améliore-t-il les conditions d’accompagnement et de production des projets artistiques ?	
	Considérez-vous que votre projet a permis de révéler le territoire en interne et à l’externe en tant que territoire de vie culturelle ?	En quoi ? Pourquoi ? Via quels moyens mis en place ?
	D’après vous, votre projet a-t-il renforcé l’offre touristique du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ?	De quelle manière ? Via quels outils/actions ?

- Fiche 4 : Améliorer et garantir l’efficacité des services pour l’inclusion sociale des familles, des jeunes, des personnes âgées et fragilisées

Thème	Questions	Relances
Les effets correspondent-ils aux effets attendus du dispositif	Votre projet contribue-t-il à l’accompagnement des personnes âgées/fragilisées et ainsi à la valorisation du capital humain et social du territoire ?	
	Votre projet/service est-il adapté aux mutations sociales, économiques et technologiques du territoire ?	Vieillesse de la population, précarité importante, faible qualification des demandeurs d’emploi...
	Combien de partenariats interprofessionnels ont été générés dans le cadre de votre projet ?	
	Combien de personnes fragilisées ont bénéficié de votre projet ?	
	Diriez-vous que votre projet renforce l’attachement et la contribution des jeunes à la vie du territoire ?	Pourquoi ? qu’est-ce qui vous permet de le dire ?
	Diriez-vous que votre projet améliore la capacité d’accueil de jeunes salariés et de jeunes ménages ?	Si oui, par quels moyens ? pouvez-vous l’illustrer ?

- Fiche 5 : Promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs collectifs novateurs pour le développement de nouvelles formes d’activités et de sociabilité

Thème	Questions	Relances
Les effets correspondent-ils aux effets attendus du dispositif	Votre projet a-t-il permis l’émergence de nouveaux espaces d’initiatives locales ?	
	Diriez-vous que votre projet participe à l’identification du territoire comme fabrique d’innovation sociale et économique ?	Qu’est-ce qui vous permet de le dire ?
	Considérez-vous votre projet comme créateur de lien social ?	De quelle manière ? exemples ?
	Combien d’acteurs économiques ont participé à votre projet ?	
	Votre projet a-t-il permis l’acquisition de nouvelles compétences ?	Si oui, combien / lesquelles ? pour qui ?
	Votre projet a-t-il permis la création d’un « modèle » (de documents de référence pouvant être transférés sur d’autres projets ou territoires par exemple) ?	
	Pensez-vous que votre projet a permis de renforcer la solidarité entre les territoires ?	Diriez-vous que votre projet a permis la création d’une complémentarité territoire rural-territoire urbain ?

En troisième partie, un questionnement sur l’animation du programme Leader

Thème	Questions	Relances
L’animation du programme Leader	Comment avez-vous eu connaissance des possibilités d’aides que peut apporter le programme LEADER 2014-2020 ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Par un ou des membres du GAL, ○ Par le Conseil de Développement du PETR, ○ Par un ou des porteurs de projet ○ Par un agent de la Communauté de Communes ou d’agglomération à laquelle le territoire couvert par l’opération appartient ○ Par un animateur de l’équipe technique du GAL, ○ Par les médias (presse, plaquette d’information...), ○ Par un élu, ○ Autre : précisez
	À quel moment avez-vous eu cette information ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avant ce projet-là, ○ Au moment de la préfiguration de ce projet (stade de la faisabilité) ○ Dans la phase préparatoire du projet (avant-projet, montage technique) ○ Au moment du montage financier ○ Après le dépôt des demandes d’aides auprès des autres financeurs de l’opération
	Selon vous, quels moyens de communication plus adaptés seraient à développer ou mettre en place ?	<ul style="list-style-type: none"> ○ Internet (site avec suivi de votre projet), ○ Presse locale, ○ Brochure d’information, ○ Radio locale, ○ Courriers, ○ Réunions publiques dédiées (au sein d’instances de collectivités par exemple...) ○ Autres :

<p>Quelles étaient vos attentes vis-à-vis du programme ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des moyens financiers, ○ Un réseau d'acteurs et de contacts, ○ Un appui méthodologique, ○ Un gage de qualité, une reconnaissance, ○ Autre : ...
<p>À quel moment/étape de votre projet avez-vous eu le plus besoin de l'accompagnement de l'équipe technique du GAL ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition/circonscription du projet (analyse du besoin, objectifs, effets attendus...) ○ Évaluation du coût total du projet et de son plan de financement, ○ Traduction du projet en un dossier administratif de demande d'aide (administratif), ○ Recherche de cofinancement, ○ Suivi de la réalisation du projet, ○ Élaboration du dossier de demande de paiement de l'aide LEADER, ○ Évaluation du projet, ○ Autres : ...
<p>Que vous a apporté l'équipe technique du GAL ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des informations sur le contenu du programme et ses dispositifs : Oui/Non, ○ Des conseils techniques ou méthodologiques dans le montage de votre projet : Oui/Non, ○ Une mise en contact avec d'autres partenaires : Oui/Non, ○ Une aide pour formaliser le contenu de votre projet : Oui/Non, ○ Une aide dans le montage administratif et financier de votre projet : Oui/Non.
<p>Êtes-vous satisfait de la qualité de l'accompagnement que l'équipe technique a pu vous apporter ?</p>	<p>Oui/Non Avez-vous d'autres attentes ? Estimez-vous avoir disposé d'informations suffisantes ? Si non, qu'est-ce qui vous a manqué ?</p>
<p>Si vous aviez dû être auditionné pour présenter et « défendre » votre demande de subvention devant le Comité de programmation, comment l'auriez-vous « vécu » ?</p>	<p>Oui/Non – Pourquoi ? Freins ? Craintes ? Opportunité d'appuyer votre dossier ?</p>

En quatrième partie, un questionnement sur la plus-value du programme Leader.

Thème	Questions	Relances
Plus-value du programme Leader	Pourquoi avez-vous choisi le programme Leader pour votre projet ?	
	Le programme Leader vous a permis : → réponses avec une échelle « Non pas du tout, Non pas vraiment, Oui plutôt, Oui tout à fait, Sans opinion ».	<ul style="list-style-type: none"> ○ D’élargir l’ambition de votre projet, ○ D’améliorer la qualité de votre projet, ○ D’accélérer le rythme de réalisation, ○ De réaliser votre projet dans de meilleures conditions, ○ De vous associer à de nouveaux partenaires, ○ De préparer de nouveaux projets, ○ De travailler différemment, ○ Autres : ...
	Pour mener votre projet, avez-vous bénéficié d’un ou plusieurs partenariat(s) (autre que financier)	<p>Si oui, avec quels acteurs : réseau pro / structure privée ou publique partageant objectifs communs / acteurs institutionnels / autres : ...</p> <p>Ces partenaires vont-ils perdurer au-delà de l’achèvement de votre projet Leader ?</p> <p>Si oui, sous quelle forme ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagnement, suivi technique ○ Développement de nouveaux services/produits ○ Mise en place de nouveaux projets communs avec ces partenaires ○ Ne sais pas
	Comment avez-vous vécu le processus d’inscription au programme Leader ?	Avez-vous rencontré des difficultés particulières ?
	Sans le programme Leader, auriez-vous initié ce projet ?	<p>Si oui, Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avec un financement limité et en augmentant l’autofinancement, ○ En mobilisant d’autres financements, ○ En diminuant la qualité du projet, ○ En diminuant l’envergure du projet.
	Avez-vous modifié vos façons de faire, vos méthodes de travail en devenant porteur de projet Leader ?	De quelle manière ?

Question finale : Souhaitez-vous ajouter des éléments concernant votre projet ou le programme Leader ?

Annexe 6 : Questionnaire membres du Comité de Programmation



Ce questionnaire est destiné à chaque membre du Comité de Programmation du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher afin d'évaluer le pilotage de la programmation 2014-2020.

Le temps de réponse est estimé à 15 minutes environ. Le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher vous remercie de votre participation active.

Infos facultatives : Nom... / Âge : ...

1) Informations générales

1.1. Vous appartenez au collège : public / privé

1.2. Avant d'être membre du Comité de Programmation, connaissiez-vous le programme Leader ?
oui / non

1.3. Si oui, étiez-vous membre du Comité de Programmation au titre du programme précédent (2007-2013) : oui / non

1.4. Vous représentez une structure qui a sollicité au moins une fois Leader sur la programmation 2014-2020 ? oui / non

1.5. Pour vous être membre du Comité de Programmation c'est :

- Accompagner à mon échelle le développement économique et rural de mon territoire
- Participer à la démocratie locale
- Participer à la réussite du programme Leader
- Faire entendre mon avis et l'exprimer par un vote
- Défendre les projets portés par ma structure
- Défendre les projets portés dans mon bassin de vie (ma commune / mon intercommunalité / le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher)
- Savoir ce qui se passe sur le territoire sur des thématiques qui m'intéressent
- Prendre connaissance des projets portés par les maîtres d'ouvrage pour éventuellement m'en inspirer

1.6. Selon vous, les grands enjeux du programme Leader doivent être : (classer de 1 à 6, 1 étant le plus important et 6 le moins important)

- Faciliter la mise en relations des acteurs du territoire
- Contribuer au développement économique
- Permettre la réalisation de projets innovants
- Développer le partenariat public/privé
- Soutenir l'animation de territoire
- Soutenir des investissements structurants

2) Gouvernance

2.1. Pensez-vous que la composition du Comité de Programmation :

- Réunit les compétences nécessaires à l'appréciation des dossiers
oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Représente bien tous la diversité (géographique, socio-économique,...) de votre territoire Leader :
oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Représente bien la diversité des acteurs de votre territoire Leader :
oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non

3) Fonctionnement du Comité de Programmation

3.1. Organisation des séances

- Les documents de présentation des projets vous permettent-ils de bien comprendre les objectifs de chaque projet ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Le délai dont vous disposez pour prendre connaissance des documents de séance mis en ligne sur la plateforme de partage du PETR vous semble-t-il suffisant ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Estimez-vous avoir à disposition suffisamment de documents pour préparer chaque séance du comité de programmation à suivre ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Si non, quels autres types de documents voudriez-vous voir joints au dossier de séance téléchargeable en ligne ?
- La fréquence des réunions du Comité de Programmation vous convient-elle ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Les lieux de réunion (itinérant sur le territoire du PETR) vous semble-t-il adaptés pour permettre à un maximum de membres d'être présents ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Les horaires de réunion sont-ils adaptés ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Le procès-verbal de chaque séance est-il fidèles aux échanges et discussions ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non
- Quelles pistes d'amélioration proposeriez-vous ?

3.2. Animation des séances

- L'animation des séances du Comité de Programmation vous paraît-elle suffisamment claire et explicite ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non

Si non, quels seraient les points à améliorer ?

- Vous sentez-vous suffisamment à l'aise pour intervenir et/ou poser les questions nécessaires de votre point de vue ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non

Si non, de quoi ou quelle information manquez-vous pour le devenir ?

- Vous sentez-vous suffisamment écouté lorsque vous intervenez et participez aux discussions/débats ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non

3.3. Sélection des projets

- Le principe d'une sélection des projets lors du Comité de suivi technique qui précède chaque réunion du Comité de Programmation vous semble-t-il pertinent ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non

Si non, quelles évolutions proposeriez-vous ?

4) Évaluation globale de la programmation

4.1. Difficultés rencontrées

Selon vous, quelles sont les principales difficultés de cette programmation ?

- Difficulté à identifier des porteurs de projet publics/privés
- Difficulté à obtenir des cofinancements
- Difficulté de ressources humaines au sein du GAL
- Difficulté dans les procédures administratives et financières
- Difficulté d'avance de trésorerie
- Difficulté concernant la répartition des tâches entre le GAL, l'autorité de gestion et l'organisme payeur
- Autre : précisez

4.2. Points forts

Selon vous, quels sont les principaux points forts de cette programmation ?

- La gouvernance participative
- Le taux d'aide élevé
- La diversité des projets pouvant être accompagnés
- La coopération
- La gouvernance publique/privée
- La relation entre le GAL et l'autorité de gestion
- Autre : précisez

4.3. Appréciation générale


D'une manière générale, êtes-vous satisfait du programme Leader actuel ?

Pas du tout 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 tout à fait

Souhaiteriez-vous participer à un nouveau programme Leader ? oui vraiment / oui plutôt / plutôt non / non

Commentaire libre sur la programmation actuelle


Annexe 7 : Carte des projets de la fiche-action n°1

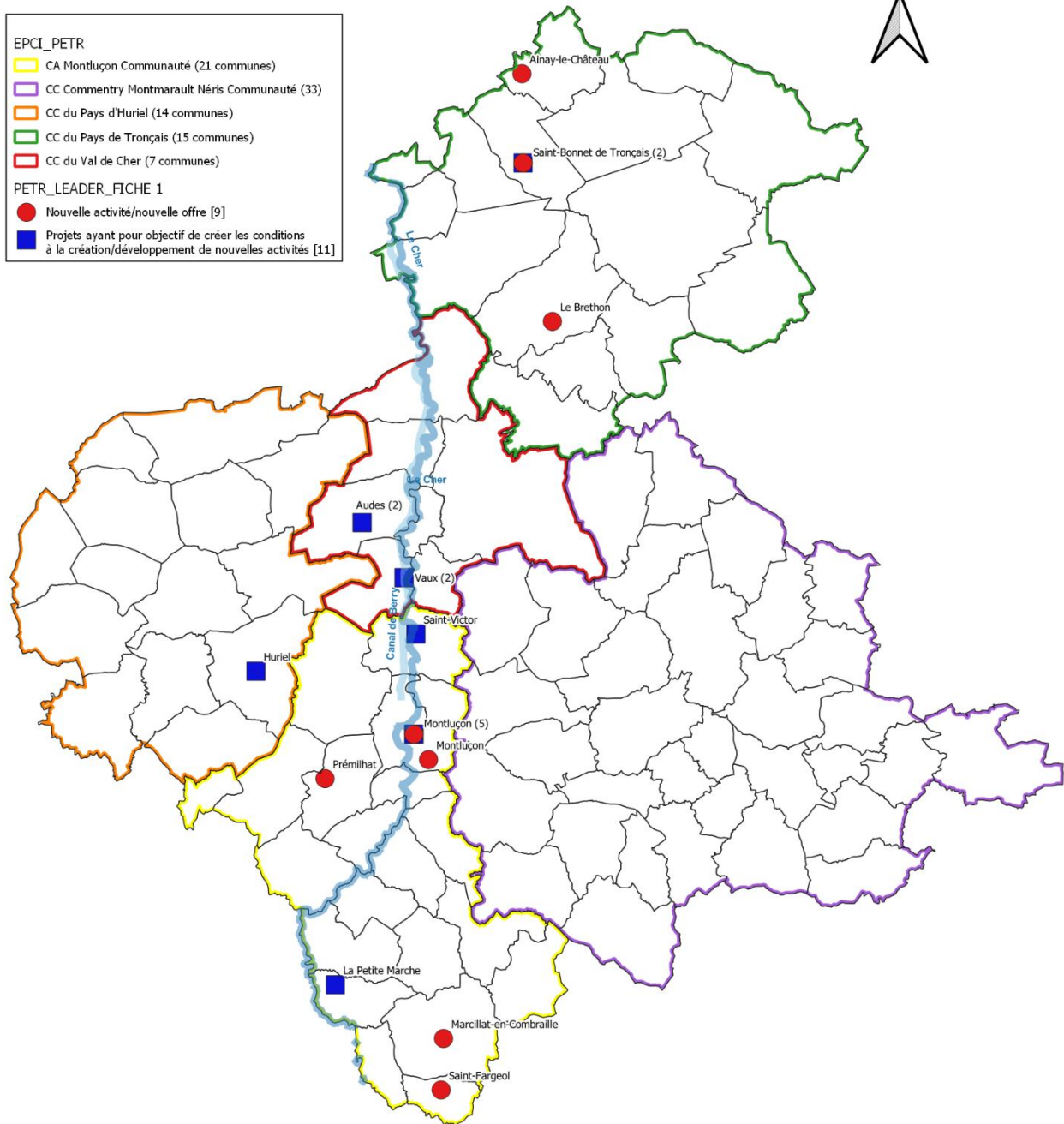


Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

LEADER
Programation 2014-2020
Fiche 1





0 5 10 km



Source : PETR, IGN, INSEE
Date : 10/2021

Annexe 8 : Carte des projets Leader programmés au titre de la programmation 2014-2020



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

LEADER
Programmation 2014-2020
BILAN GLOBAL



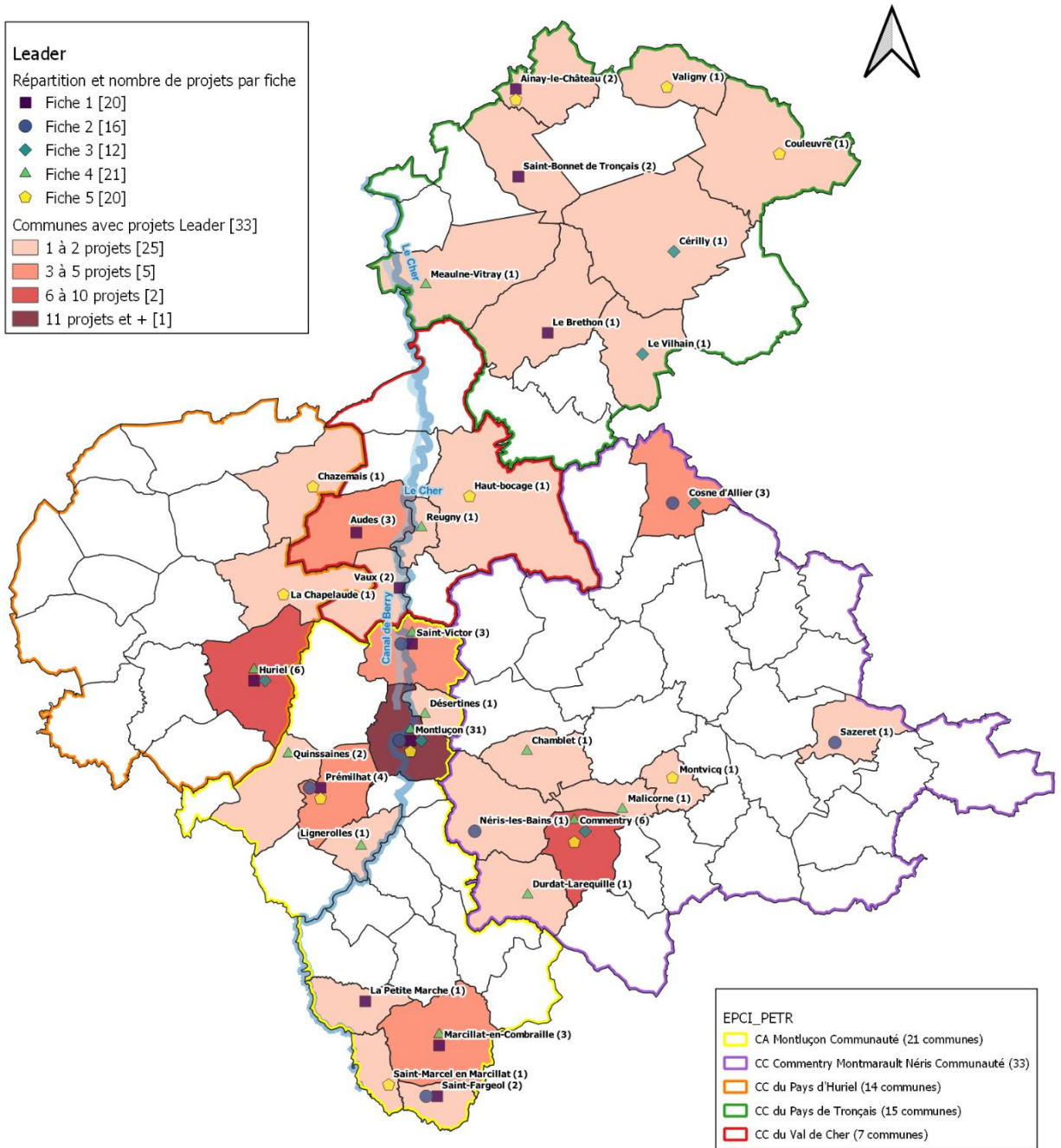
Leader

Répartition et nombre de projets par fiche


- Fiche 1 [20]
- Fiche 2 [16]
- ◆ Fiche 3 [12]
- ▲ Fiche 4 [21]
- ◆ Fiche 5 [20]

Communes avec projets Leader [33]

- 1 à 2 projets [25]
- 3 à 5 projets [5]
- 6 à 10 projets [2]
- 11 projets et + [1]



0 5 10 km



Source : PETR, IGN, INSEE
Date : 10/2021

Annexe 9 : Liste des projets programmés arrêtée au 31/08/2021

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 1	Syndicat Intercommunal d'entretien et de maintien en eau du Canal de Berry	Pont Canal de Chantemerle : point clé d'une valorisation touristique du Canal de Berry	36 776,64	Coprog du 18/06/2018
	CC du Pays de Tronçais	Nettoyage des Forges de Tronçais : 1ère étape vers une valorisation touristique et culturelle du site	51 828,40	Coprog du 18/06/2018
	Commune de Saint-Victor	Franchissement du Cher pour le projet d'itinérance douce entre la voie verte du Canal de Berry et le centre-bourg de Saint-Victor	6 600,00	Coprog du 18/06/2018
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Accompagner la création d'un OTI pour structurer le développement touristique du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	6 400,00	Coprog du 18/06/2018
	Syndicat Intercommunal d'entretien et de maintien en eau du Canal de Berry	Pont Canal de Chantemerle : point clé d'une valorisation touristique du Canal de Berry - PHASE 2	28 174,21	Coprog du 18/06/2018
	Syndicat Intercommunal d'entretien et de maintien en eau du Canal de Berry	Vers un renforcement de la mise en tourisme du Canal de Berry : restauration et valorisation du Pont Canal de Chantemerle	119 094,16	Coprog du 18/06/2018
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Accélérer le développement touristique de la destination "Vallée du cœur de France"	7 600,00	Coprog du 18/06/2018
	Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du cœur de France	Destination Vallée du Cœur de France - Nouvelle expérience	124 212,20	Coprog du 18/06/2018
	SCI HDC	Endorph'in	120 550,00	Coprog du 18/06/2018
	Entreprise Individuelle Sylvain CORDEAU	Tronçais Aventures	30 906,04	Coprog du 18/06/2018

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 1 suite	Association Horizon Montluçon	Horizon Montluçon grandeur nature	41 392,00	Consultation écrite du 20/07/2018
	Commune de Le Brethon	Circuit Saint-Mayeul	88 475,80	Coprog du 06/12/2018
	Communauté de Communes du Pays d'Huriel	Rencontre des Arts 2017	4 166,97	Coprog du 06/12/2018
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Étude d'aménagement, de scénographie et d'intégration des usages numériques pour l'accueil et l'information touristique	11 032,64	Coprog du 02/07/2019
	Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du cœur de France	Destination Vallée du Cœur de France : étape 2, le virage numérique	173 077,48	Consultation écrite du 26/02/2020
	Commune de La Petite Marche	Restauration de deux ponts pour le maintien d'itinéraires et le développement d'activités en vallée de Chambonchard	8 113,76	Consultation écrite du 26/02/2020
	Montluçon Communauté	Aménagement base de loisirs de l'Étang de Sault	26 836,76	Consultation écrite du 26/02/2020
	Montluçon Communauté	Création d'un site acrobatique de pleine nature	32 692,15	Coprog du 16/06/2021
	Commune de Saint-Fargeol	Création d'un village jardin de tourisme paysager	50 000,00	Coprog du 16/06/2021
	Syndicat Intercommunal d'entretien et de maintien en eau du Canal de Berry	Préserver le cadre environnemental du Canal de Berry pour conforter son offre touristique de Pleine Nature	6 661,93	Coprog du 16/06/2021
Total Leader Fiche 1			974 591,14	Rappel enveloppe = 1 373 779,00 €

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 2	Commune de Sazeret	Une opération exemplaire pour sécuriser et valoriser un site caractéristique du paysage bocager du territoire	42 555,44	Coprog du 18/06/2018
	PETR PVMC	Animation et étude stratégique pour une gestion durable de l'espace	36 660,28	Coprog du 18/06/2018
	Conseil Départemental de l'Allier	Échappée Verte 2016	24 235,52	Coprog du 18/06/2018
	Communauté d'Agglomération de Montluçon	Élaboration d'un schéma d'aménagement des zones d'activités à l'échelle du pôle urbain	49 312,00	Coprog du 18/06/2018
	PETR PVMC	Animation et étude stratégique pour une gestion durable de l'espace - PHASE 2	34 114,04	Coprog du 18/06/2018
	Communauté d'Agglomération de Montluçon	Montluçon : un exemple de maîtrise de son empreinte énergétique	39 125,64	Coprog du 06/12/2018
	Commune de Cosne-d'Allier	Démarche territoriale de lutte contre les pesticides	17 820,44	Coprog du 06/12/2018
	Commune de Prémilhat	Essaimage de pratiques raisonnées d'entretien des Espaces Verts	51 192,96	Coprog du 02/07/2019
	Commune de Prémilhat	Essaimage de pratiques raisonnées d'entretien des Espaces Verts - PHASE 2	36 241,81	Coprog du 02/07/2019
	OT Nérès	Nérès-les-Bains, une destination responsable	13 534,96	Coprog du 02/07/2019
	Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier	Animation pour une démarche ambitieuse et concertée de prise en compte des enjeux climat-air-énergie avec l'élaboration de PCAET à l'échelle de chaque EPCI du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	36 218,20	Consultation écrite du 26/02/2020
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation d'un Observatoire et appui au développement durable du territoire	36 885,34	Consultation écrite du 26/02/2020

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 2 suite	Commune de Saint-Victor	Aménagement d'un verger paysager	25 163,60	Coprog du 16/06/2021
	Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier	Animation pour une démarche ambitieuse et concertée de prise en compte des enjeux climat-air-énergie avec l'élaboration de PCAET à l'échelle de chaque EPCI du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher - 2ème phase	30 067,78	Coprog du 16/06/2021
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Élaboration d'un plan paysage Vallée du Cher & Combraille bourbonnaise	38 087,80	Coprog du 16/06/2021
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation d'un Observatoire et appui au développement durable du territoire - 2ème phase	33 609,28	Coprog du 16/06/2021
Total Leader Fiche 2			544 825,09	Rappel enveloppe = 608 000 €
Fiche 3	SARL A l'Œuvre de l'Art	Une nouvelle activité au sein de l'atelier "A l'Œuvre de l'Art" au service du patrimoine	4 000,00	Consultation écrite du 22 mars 2018
	Association CLE	La Locale d'Ébullition : expérimentation d'un nouvel outil	35 375,96	Consultation écrite du 22 mars 2018
	SAS BHFL	Une nouvelle activité d'artisanat d'art au sein du Village d'Art d'Huriel avec la création et la fabrication de montures optiques uniques	3 411,20	Consultation écrite du 22 mars 2018
	CC Pays d'Huriel	Valorisation du village d'art d'Huriel	25 437,55	Coprog du 18/06/2018
	Commune de Commentry	L'AGORA <i>Nouvel équipement scénique</i>	61 531,64	Coprog du 18/06/2018
	109	Le 109 : scène des musiques actuelles	153 984,38	Coprog du 18/06/2018

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 3 suite	Commune de Commentry	Histoire d'Harmonies	35 023,84	Coprog du 06/12/2018
	cONcErn	"cONcErn - Infrastructure artistique : structuration du dispositif comme terrain d'expérimentation (2017-2018)"	10 631,64	Coprog du 06/12/2018
	CDN	TIM	102 428,52	Coprog du 06/12/2018
	Centre Dramatique National - Théâtre des Îlets	Projet TIM – Territoire, Identité & Mémoire – Phase 2	39 499,92	Coprog du 16/06/2021
	Polymorphe Corp	Développer les partenariats en appui à la structuration de Polymorphe Corp	15 716,84	Coprog du 16/06/2021
	La Reine MAB	Une Stretch Tent : un nouvel outil mutualisé au service des acteurs culturels du territoire	4 607,12	Coprog du 16/06/2021
Total Leader Fiche 3			491 648,61	Rappel enveloppe = 778 325 €
Fiche 4	Commune de Saint-Victor	Développement des équipements d'accueil du stade afin de favoriser la place de la femme dans le sport	82 907,08	Coprog du 18/06/2018
	Commune de Malicorne	Une nouvelle dynamique pour l'accueil périscolaire et la vie associative et sportive de Malicorne	62 422,44	Coprog du 18/06/2018
	Commune de Durdat-Larequille	MAM du Clos du Lameron	118 403,50	Coprog du 18/06/2018
	Montluçon Habitat	Étude sociale et démographique en quartier urbain	16 600,00	Coprog du 18/06/2018

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 4 suite	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Restaurer l'offre de 1er recours en adéquation avec les besoins des populations du BSI du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	13 632,00	Coprog du 18/06/2018
	Ville de Montluçon	Un Bike Park pour les pratiques collectives	124 952,74	Coprog du 06/12/2018
	Ville de Montluçon	" Tous au Bike Park "	6 170,52	Coprog du 06/12/2018
	CC Pays d'Huriel	Création d'un hébergement pour personnes atteintes d'autisme	126 911,56	Coprog du 06/12/2018
	CCAS Commentry	Accompagnement au permis de conduire	11 968,80	Coprog du 06/12/2018
	Commune de Chamblet	Construction d'une Maison d'Assistants Maternelles	45 385,24	Coprog du 06/12/2018
	Commune de Quinssaines	Mini-stadium pour et par les jeunes de Quinssaines	19 292,18	Coprog du 02/07/2019
	Commune de Lignerolles	Animation du cœur de Lignerolles par l'implantation d'un mini-stadium	9 909,15	Coprog du 02/07/2019
	Commune de Meaulne	À la croisée du sport et des générations <i>Création d'un terrain multisports vecteur de pratiques sportives innovantes au cœur d'un espace d'échanges intergénérationnels</i>	13 611,96	Coprog du 02/07/2019
	Centre Social Rural Marcillat	Mieux analyser les besoins des populations vieillissantes du territoire du CSR de Marcillat-en-Combraille	8 241,71	Coprog du 02/07/2019
	Ville de Commentry	Pôle social et d'initiatives - Maison des services et de la solidarité	67 442,98	Coprog du 02/07/2019

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 4 suite	Commune de Reugny	MAM	37 423,80	Coprog du 02/07/2019
	Commune de Désertines	Un nouveau city park pour les jeunes de Désertines	18 484,96	Consultation écrite du 26/02/2020
	CC Val de Cher	Structuration d'un Plan d'actions jeunesse pour le Val de Cher	18 729,70	Consultation écrite du 26/02/2020
	Commune de Quinssaines	Création d'une MAM	10 942,48	Consultation écrite du 26/02/2020
	Commune de Marcillat-en-Combraille	Création d'une salle sportive connectée à destination de la jeunesse et du développement du sport-santé pour tous sur le territoire de Marcillat-en-Combraille	130 019,80	Consultation écrite du 26/02/2020
	Commune d'Huriel	Vers le label "Ville Amie des Enfants"	31 533,38	Consultation écrite du 26/02/2020
Total Leader Fiche 4			974 985,98	Rappel enveloppe = 1 184 000 €
Fiche 5	Commune de Coulevre	Un nouvel espace de vie pour favoriser l'émergence de nouvelles initiatives	120 000,00	Consultation écrite du 22 mars 2018
	PETR PVMC	Création d'une plateforme de développement du commerce, de l'artisanat et des circuits alimentaires de proximité	30 032,40	Coprog du 18/06/2018
	PETR PVMC	Valorisation et promotion des savoir-faire du territoire du PETR PVMC	20 610,16	Coprog du 18/06/2018
	Commune de Chazemais	Le Grillon : une maison communale des services, lieu d'échanges en faveur de la dynamique de vie locale	13 949,90	Coprog du 18/06/2018
	OPAC-OPH de Commentry	Création d'une nouvelle charcuterie à Commentry pour la valorisation et la transformation de produits issus de filières locales	120 000,00	Coprog du 18/06/2018

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 5 suite	PETR PVMC	Plateforme de développement du commerce, de l'artisanat et des circuits alimentaires de proximité – PHASE 2	26 281,84	Coprog du 18/06/2018
	PETR PVMC	Enquête consommation des ménages	4 666,40	Coprog du 18/06/2018
	Commune de Valigny	Espace citoyen et intergénérationnel	76 035,04	Coprog du 06/12/2018
	Commune de Prémilhat	Espace social et culturel	120 000,00	Coprog du 06/12/2018
	OPAC-OPH de Commentry	Création d'une nouvelle charcuterie à Commentry pour la valorisation et la transformation de produits issus de filières locales	120 000,00	Consultation écrite du 05/03/2019
	Commune de Saint-Marcel-en-Marcillat	Équipement matériel de la Maison de Village de Saint-Marcel-en-Marcillat	18 149,80	Coprog du 02/07/2019
	Commune de La Chapelaude	Maison de Village	54 088,56	Coprog du 02/07/2019
	Commune d'Ainay-le-Château	Création d'un restaurant de terroir à Ainay-le-château, nouvelle vitrine des savoir-faire et des produits locaux de la destination Vallée du cœur de France	67 790,40	Coprog du 02/07/2019
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Médiation numérique de territoire 2018	41 729,96	Coprog du 02/07/2019
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Médiation numérique de territoire 2019	37 652,61	Coprog du 02/07/2019
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Étude de faisabilité pour l'implantation d'une ressourcerie-recyclerie	13 322,80	Coprog du 02/07/2019
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Pépinière d'activités maraîchères	11 920,00	Coprog du 02/07/2019

Fiche action	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Montant Leader programmé	Observations
Fiche 5 suite	Commune de Haut-Bocage	Maison de Village	55 000,00	Consultation écrite du 26/02/2020
	EURL Germinal VERDU	Vers du local	12 632,03	Consultation écrite du 26/02/2020
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Centrale de mobilité : Étude-action pour l'émergence d'une nouvelle activité économique sur le bassin de vie montluçonnais	70 625,31	Consultation écrite du 26/02/2020
Total Leader Fiche 5			1 034 487,21	Rappel enveloppe = 1 811 000 €
Fiche 6				
Total Leader Fiche 6			0,00	Rappel enveloppe = 50 000 €
Fiche 7	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour les années 2015 et 2016	107 052,06	Consultation écrite du 04 août 2017
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2017	87 288,46	Coprog du 18/06/2018
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2018	97 497,90	Coprog du 06/12/2018
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2019	110 038,60	Coprog du 02/07/2019
	PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2020	95 800,44	Consultation écrite du 26/02/2020
Total Leader Fiche 7			497 677,46	Rappel enveloppe = 770 610 €
TOTAL			4 518 215,49	Rappel enveloppe totale = 6 575 714 €

Annexe 10 : Récapitulatif des différentes versions des Fiches-action

Mesures	Fiches-action	Version des fiches après le Coprog du 16 juin 2021
19.2	Fiche 1	V4 du 16 juin 2021
	Fiche 2	V3 du 16 juin 2021
	Fiche 3	V4 du 16 juin 2021
	Fiche 4	V4 du 16 juin 2021
	Fiche 5	V3 du 16 juin 2021
19.3	Fiche 6	V2 du 16 juin 2021
19.4	Fiche 7	V2 du 09 avril 2018

Annexe 11 : Synthèse de chaque Fiche-action

Fiche-action	n°1
Intitulé :	Qualifier et promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0

I. Logique d'intervention du dispositif

En matière de développement touristique l'enjeu pour le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher réside principalement sur la qualité et qualification de son offre touristique à structurer et promouvoir à partir du potentiel « Voie verte-Vélo route Vallée du Cher-Canal du Berry » et Art de vivre. Il s'agit, outre le développement-mise en valeur des cheminements et de sa mise en itinérance, de la relayer par la mise en place d'outils de promotion et d'animation touristiques pour la découverte du patrimoine naturel et culturel de la Vallée du Cher, d'en accroître la visibilité et les usages par les applications numériques.

II. Objectifs stratégiques

- ❖ Renforcer la qualification et la promotion de l'offre d'itinérance et de pleine nature Vallée du Cher (Mettre en itinérance la Vallée du Cher).
- ❖ Mise en tourisme de sites et équipements patrimoniaux.
- ❖ Amélioration du niveau de touristicité du Pays et montée en qualification de l'offre.
- ❖ Assurer une cohérence territoriale.

III. Objectifs opérationnels

- ❖ Développer et promouvoir des prestations et services touristiques adaptées et dédiés à ce positionnement (hébergeurs prestataires de services affinitaires).
- ❖ Mettre en valeur les infrastructures touristiques et les éléments, sites patrimoniaux et faciliter les cheminements.
- ❖ Déployer une gouvernance efficace et promouvoir l'itinérance douce de Vallée.
- ❖ Développer des applicatifs mobiles adaptés à l'itinérance douce.

IV. Effets attendus

- ❖ Allongement de la durée de séjour.
- ❖ Effet d'entraînement sur les clientèles en séjour.
- ❖ Identification de la Vallée du Cher, Vallée de l'itinérance et Art de Vivre, connectée.

Fiche-action	n°2
Intitulé :	Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables

I. Logique d'intervention du dispositif

L'identité paysagère du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est marquée par sa trame bocagère et la Vallée du Cher. Cette identité concourt à en faire un territoire particulièrement attractif et diversifié pour l'itinérance douce et la pratique d'activités de pleine nature à pied, à cheval, à vélo et sur l'eau.

Cette identité vectrice de développement touristique et de développement économique de « Bien être et de Bien vivre » doit être préservée et valorisée par la profession agricole gestionnaire du bocage, les collectivités locales et les habitants afin d'en faire un véritable allié pour des pratiques et un tourisme plus durables.

Depuis 2009, le Pays agit en faveur du bocage et depuis 2013 dans le cadre de son SCOT, pour un habitat et urbanisme durables (nouvelles formes, modes d'habitat, et d'espaces commerciaux) et de la valorisation de sites patrimoniaux. L'enjeu à présent est d'accélérer les prises de conscience et d'imprimer les pratiques en apportant et diffusant des références nouvelles et concrètes pour affirmer la qualité paysagère et du cadre de vie du territoire pour les habitants, touristes et nouveaux arrivants.

II. Objectifs stratégiques

- ❖ Anticiper et structurer durablement une gestion concertée de l'espace et des paysages pour favoriser le tourisme paysager et d'eaux vives.
- ❖ Concilier agronomie et environnement en se dotant d'outils de sensibilisation à la performance agro-environnementale et à la qualité paysagère.
- ❖ Prendre en compte les changements climatiques en tirant profit des ressources locales Bois-énergie bocage.
- ❖ Renforcer et valoriser les synergies naturelles et la biodiversité par la préservation - restauration d'infrastructures paysagères de petite échelle.

III. Objectifs opérationnels

- ❖ Initier et accompagner des opérations démonstratives.
- ❖ Valoriser les bonnes pratiques et développer des outils d'observation, de capitalisation et de partage de la connaissance.
- ❖ Sensibiliser les populations et les entreprises artisanales du territoire aux enjeux de la transition énergétique, de préservation de la ressource Bois-Eau et de la valeur paysagère.
- ❖ Utiliser les plateaux techniques du territoire pour la création et testage de références locales.

IV. Effets attendus

- ◆ Apport d'une valeur ajoutée à l'image de « nature ordinaire » du territoire.
- ◆ Mise en place de plans de bonne gestion et de valorisation durables des haies, du paysage bocager (collectivités et agriculteurs) et de la ressource en eau.
- ◆ Montée en compétences rénovation énergétique et habitat durable des entreprises artisanales du bassin.
- ◆ Levée de projets de rénovation énergétique de l'habitat public et privé.
- ◆ Inscription des plateaux techniques dans les projets du territoire et renforcer la qualification développement durable de l'offre de formation du bassin.
- ◆ Structuration de la filière bois énergie bocage.

Fiche-action	n°3
Intitulé :	Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel

I. Logique d'intervention du dispositif

Le territoire du Pays est un territoire qui se caractérise par rapport aux autres territoires auvergnats par la richesse, le professionnalisme et le dynamisme de ses acteurs culturels. Cela constitue un potentiel à structurer pour développer une attractivité résidentielle et touristique « culture/art de vivre » pour la jeunesse, les jeunes seniors (étudiants, touristes et/ou nouveaux arrivants à attirer). Cette attractivité culturelle appuyée sur une dynamique à dominante privée souffre d'un manque de visibilité tant qu'interne qu'externe pour le territoire.

Cela nécessite une structuration des acteurs culturels selon une logique de pôles identitaires géographiques (vecteurs de vie sociale et d'économie locale) et culturels, mais aussi de compétences à assembler pour favoriser la création, l'inscription de l'action culturelle dans des filières et développer l'entreprenariat culturel.

II. Objectifs stratégiques

- ◆ Développer une meilleure visibilité de la diversité artistique et culturelle du territoire.
- ◆ Renforcer les dynamiques culturelles sectorielles et territoriales engagées dans des démarches de mutualisation et de construction de parcours culturel de l'habitant.

III. Objectifs opérationnels

- ◆ Favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux modèles de production artistique (couveuse d'activités, modèles coopératifs, économie sociale et solidaire).
- ◆ Soutenir la création en articulation avec les pratiques culturelles des habitants et des jeunes (expérimenter tant en matière de recherche esthétique que de rapport au territoire et à la population).
- ◆ Favoriser de nouvelles implantations d'artistes et d'artisans d'art.
- ◆ Favoriser l'appropriation des usages numériques par les acteurs culturels.
- ◆ Promouvoir une image jeune du territoire.

IV. Effets attendus

- ◆ Accroissement et consolidation de la présence artistique sur le territoire.
- ◆ Meilleure circulation des projets artistiques sur le territoire et hors territoire.
- ◆ Développement d'initiatives et productions de nouveaux outils d'interprétation, de transmission du patrimoine et de la connaissance.
- ◆ Amélioration des conditions d'accompagnement et de production des projets artistiques.
- ◆ Révéler le territoire en interne et à l'externe en tant que territoire de vie culturelle.
- ◆ Renforcement de la mise en tourisme des deux axes majeurs du développement touristique du Pays (Vallée du Cher - Cœurs de Villes et Villages remarquables).

Fiche-action	n°4
Intitulé :	Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, des personnes âgées et fragilisées

I. Logique d'intervention du dispositif

Les caractéristiques socio démographiques et de structure de la population du Pays orientent fortement son action à venir vers la nécessaire adaptation et modernisation de l'offre de services face à l'évolution des besoins des populations et capacités d'actions des territoires. Les acteurs locaux s'accordent autour de la volonté d'opérer un saut qualitatif par l'adaptation de cette offre de services et leurs accès en termes d'information, d'outils numériques, de diversité, de densité et de répartition géographique ; ceci dans un objectif de renforcement de la cohésion territoriale et d'inclusion sociale.

Cette adaptation devant à présent s'opérer autour des priorités suivantes :

- Enfance : sur les secteurs déficitaires en priorisant les actions de mise en réseau-coordination des modes de garde (accueil) et la création d'espace et lieux d'échanges Parents-Enfants-Professionnels.
- Jeunesse : par le développement de réponses aux aspirations d'autonomie et d'appartenance à des groupes sociaux ; l'accès au logement, la culture et le sport en étant des vecteurs.
- Santé/vie quotidienne : accessibilité, coordination entre le médical, le médico-social et les services à la personne.
- Mobilité : nouvelles mobilités infra territoriales (dont covoiturage) et pour les populations exposées à l'isolement et la désocialisation (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes isolées...)

II. Objectifs stratégiques

- ◆ Adapter les services aux nouvelles attentes et contraintes
- ◆ Renforcer la professionnalisation des services et des acteurs

III. Objectifs opérationnels

- ◆ Agir en faveur de nouveaux services-équipements-lieux indispensables à la prise en compte des besoins des jeunes et à la valorisation de leur engagement dans la vie sociale et professionnelle.
- ◆ Renforcer la connaissance et l'accès aux services pour mieux les ouvrir aux habitants et nouveaux arrivants.
- ◆ Promouvoir et mettre en place des dispositifs innovants, mutualisés au bénéfice de l'autonomie et de la santé globale et durable des habitants.
- ◆ Promouvoir et favoriser de nouvelles mobilités.
- ◆ Doter le territoire d'outils d'observation et d'aide pour l'action.

IV. Effets attendus

- ◆ Reconnaissance et valorisation du capital humain et social du territoire par l'accompagnement de ses personnes âgées et/ou fragilisées.
- ◆ Existence d'une offre structurée de services adaptée aux mutations sociales, économiques et technologiques.
- ◆ Renforcement de l'attachement et contribution des jeunes à la vie du territoire et amélioration de la capacité d'accueil de jeunes salariés et jeunes ménages.
- ◆ Professionnalisation et structuration d'une ingénierie de services performante.
- ◆ Création d'outils pour guider et prioriser l'action publique territoriale : mise en œuvre et suivi de plans d'actions.
- ◆ Insertion facilitée des nouvelles populations et amélioration de la cohabitation entre ces populations et les activités traditionnelles locales.

Fiche-action	n°5
Intitulé :	Promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs collectifs novateurs pour le développement de nouvelles formes d'activités et de sociabilité

I. Logique d'intervention du dispositif

Le caractère rural du territoire, son organisation et armature territoriale multipolaire répartie de manière globalement équilibrée autour de sa ville centre constitue une véritable opportunité d'émergence de nouvelles formes de services (multi activités-regroupement de services à la croisée entre services publics et services au public), pour le développement de nouvelles activités sociales et économiques, de nouvelles productions locales stimulées par les échanges rural-urbain et les nouveaux usages numériques.

La Loi ESS de juillet 2014 permet passée la phase d'impulsion soutenue par l'action publique, d'expérimenter et pérenniser de nouveaux cadres et modèles pour une économie de services dont les services de proximité.

Ainsi les circuits alimentaires de proximité, les circuits courts locaux de commercialisation des productions agricoles constituent des cibles privilégiées pour le territoire dont la performance peut être amplifiée par les outils numériques intervenant en appui à la structuration de filière de qualité. Mais aussi, le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est engagé de manière volontariste dans l'expérimentation des laboratoires des usages numériques conscient de ce potentiel à développer que sont les nouveaux services de fabrication numériques.

Mobiliser « l'énergie positive du territoire » pour développer le dialogue social, pour promouvoir l'initiative et valoriser l'engagement et la représentation informelle, représente un autre enjeu/levier non moins majeur de régénération du dynamisme du territoire et de son attractivité auquel le Conseil de développement du Pays et sa commission jeunesse consacrent leurs travaux.

Sur la base de ces éléments, le Pays a pour ambition d'accompagner ces nouveaux services et nouvelles sociabilités à se structurer pour éclore et se développer.

II. Objectifs stratégiques

- ❖ Expérimenter des réponses locales innovantes partagées et évaluées.
- ❖ Création et installation de nouvelles activités et de nouveaux services.
- ❖ Initier le développement de nouvelles productions en insuffisance.
- ❖ Mettre en relation les générations.

III. Objectifs opérationnels

- ❖ Améliorer la coordination des producteurs et les circuits courts de distribution-commercialisation.
- ❖ Optimiser la promotion et la commercialisation de l'offre de services, de produits locaux notamment par les applications numériques.
- ❖ Créer de nouveaux espaces mutualisés d'activités de services (tiers lieux sociaux et professionnels).
- ❖ Animer les laboratoires des usages numériques « fabrique de territoire ».
- ❖ Favoriser l'interconnaissance et créer des espaces « propices » à rencontrer et mobiliser les habitants.
- ❖ Accompagner les populations âgées et fragilisées dans l'apprentissage fluide des usages numériques.

IV. Effets attendus

- ◆ Renforcement des complémentarités rural-urbain et de la conscience de la solidarité entre territoires.
- ◆ Amélioration de la performance agro écologique du territoire.
- ◆ Émergence de nouveaux espaces d'initiatives locales.
- ◆ Révéler le territoire comme un territoire de fabrique d'innovation sociale et économique.

Fiche-action	n°6
Intitulé :	Coopérer pour valoriser le patrimoine industriel du territoire et promouvoir l'économie de proximité par les usages numériques

I. Logique d'intervention du dispositif

Si la coopération interterritoriale et transnationale Leader a pour effet d'ouvrir les territoires et les acteurs locaux à la citoyenneté européenne, aux échanges interculturels et plus rarement aux échanges économiques, les acteurs publics et privés du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ont souhaité objectiver fortement ses coopérations futures d'une part en fonction de sa stratégie fortement imprégnée par les nouveaux usages numériques et d'autre part en prenant appui sur des coopérations existantes et antérieures sur le territoire.

Ainsi le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher priorise donc ses coopérations Leader :

- Sur la poursuite de son partenariat roumain avec la volonté de l'ouvrir à d'autres territoires ; ce partenariat étant axé sur la création de produits de découvertes touristiques « jumeaux et transposés » (les aventures jeux de découverte des villages et cœur de villes remarquables) en générant de l'interaction à distance entre les produits.
- Sur le développement d'un nouveau partenariat avec le Portugal. Le territoire du Pays et la Ville de Montluçon recelant une communauté portugaise fortement présente et associée à l'essor industriel du bassin ; son bâti étant encore marqué par le travail des maçons portugais.
- Un troisième axe de coopération pourrait être développé celui de la promotion développement des circuits alimentaires de proximité.

Ce partenariat vise par la coopération à la valorisation du patrimoine industriel (dont patrimoine ferroviaire et fluvial) des territoires et au développement d'échanges par les usages numériques ; ouverts à de la coopération avec d'autres territoires.

Tout autre projet de coopération pourrait aussi être établi sur d'autres thématiques en lien avec la stratégie du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

II. Objectifs stratégiques

- ◆ S'inscrire dans d'autres espaces de développement par des coopérations interterritoriales et transnationales.

III. Objectifs opérationnels

- ◆ Consolider les partenariats existants et optimiser les coopérations durablement.
- ◆ Générer des retombées pour les territoires et les acteurs locaux.

IV. Effets attendus

- ◆ Élaboration de projets et produits communs.
- ◆ Détection de nouvelles coopérations.

Fiche-action	n°7
Intitulé :	Animer et gérer la stratégie et le projet Leader par un travail et des outils collaboratifs

I. Logique d'intervention du dispositif

La conduite de la stratégie Leader et sa traduction en accompagnement des porteurs de projets nécessite une ingénierie forte et spécialisée d'autant que cette nouvelle génération Leader connaît des évolutions importantes et historiques sur fonds de recomposition des territoires.

Pour ce faire, la gouvernance locale et la vie du GAL devront être renforcées par des méthodes et outils d'animation dédiés et performants facilitant l'accès, la transparence et la circulation de l'information, le suivi et pilotage du programme ; notamment par les TIC.

L'évaluation devra y trouver sa juste place sous différentes formes (flash - terminale) pour d'une part guider l'action et les choix du GAL et accompagner les mutations impulsées.

Mais aussi, pour être intégrée par les porteurs de projets (publics /privés) en analyse guidance de leurs actions et investissements.

Communiquer en interne et à l'externe, partager l'information et les expérimentations sont également nécessaire à la vie et visibilité du programme et de son territoire.

C'est donc une ingénierie experte par sa capacité d'adaptation, d'anticipation, d'animation, de mise en réseau, d'assistance technique administrative et financière, de maîtrise des procédures qu'il convient d'organiser et adapter aux différentes phases d'avancement du programme (lancement-développement-maturité - déclin). Son mode d'organisation au regard des axes de la stratégie Leader devra associer des compétences de type projet et des compétences métiers (spécialisées).

II. Objectifs stratégiques

- ❖ Élaborer la stratégie et le plan de développement Leader Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.
- ❖ Générer la mobilisation et participation locale pour l'élaboration de la stratégie Leader.
- ❖ Réussir collectivement la mise en œuvre de la stratégie Leader.

III. Objectifs opérationnels

- ❖ Renforcer la gouvernance locale et se réappropriier les outils d'une politique territoriale d'un bassin de vie.
- ❖ Se doter d'une ingénierie performante et adaptable.
- ❖ Recréer de la mise en réseau.
- ❖ Édifier des principes de bonne gestion et de conduite de projet Leader.
- ❖ Définir une méthodologie d'évaluation réalisable et appropriée.

IV. Effets attendus



- ◆ Pilotage, Animation, Gestion efficace du programme.
- ◆ Productions d'outils et de méthodes d'émergence, d'élaboration et conduite de projets.
- ◆ Diffusion des bonnes pratiques.
- ◆ Construction, élargissement des partenariats.
- ◆ Évaluation quantitative et qualitative.

Annexe 12 : Grilles de sélection des opérations

Critère n°1 : lien entre l'opération, la stratégie de développement du GAL et le schéma d'aménagement et de valorisation touristique Voie-verte/Vélo-routes et des sites/villages remarquables du territoire comprenant un inventaire des éléments patrimoniaux (naturels et culturels) à conserver et/ou valoriser

Le projet doit répondre à au moins un objectif suivant :	Proposition de l'équipe technique du GAL		
	oui	non	sans objet
1) Développer et promouvoir des prestations et services touristiques adaptés et dédiés aux potentiels du territoire (hébergeurs, prestataires de services affinitaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Mettre en valeur les infrastructures touristiques et les éléments/sites patrimoniaux et faciliter les cheminements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Déployer une gouvernance efficace et promouvoir l'itinérance douce de Vallée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Développer des applicatifs mobiles adaptés à l'itinérance douce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	Observation
Le projet répond à au moins un objectif du programme Leader 2014-2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet s'inscrit dans au moins l'une des priorités et axes de développement/valorisation définis dans le schéma	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	




Conclusion	Oui	Non
Le projet est en lien avec la stratégie de développement du GAL et avec le schéma d'aménagement et de valorisation touristique Voie-verte/Vélo-routes et des sites/villages remarquables du territoire		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire

Par exemple :

- le projet contribue-t-il à :
 - o la qualification de l'offre d'hébergements ou d'infrastructures touristiques ?
 - o à la spécialisation « Itinérance douce-Art de vivre » de la Vallée en tant que destination touristique ?

→ le projet a-t-il un impact sur l'emploi et/ou sur le développement durable ?

La plus-value que le projet apporte au territoire est	AVIS (merci de cocher la case correspondante)	
	Très satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Pas assez satisfaisante	<input type="checkbox"/>



Leader 2014-2020 - GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Grille de sélection des opérations sollicitant une aide Leader	
Fiche-action n°1	Qualifier et promouvoir une offre touristique globale Vallée 2.0
Porteur de projet	
Intitulé du projet	

Chaque opération sollicitant une aide Leader doit être examinée au regard de la grille de sélection suivante. Celle-ci permettra ensuite de proposer cette opération à la décision des membres du Comité de Programmation et ce, au regard des critères remplis ou non.

Afin d'étayer l'analyse de l'opération pour pouvoir renseigner au mieux ce document, des éléments d'information présents dans le dossier susnommé sont matérialisés en bleu dans la grille de sélection déclinée ci-après.

Critère n°3 : caractère innovant et expérimental de l'opération

L'opération peut être considérée comme innovante si par exemple :

- elle est inédite
- elle revêt un caractère expérimental fort
- elle apporte une nouvelle réponse à un besoin en utilisant une nouvelle méthode, de nouveaux partenariats ...

Le caractère innovant de l'opération est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Bien identifiable et facilement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Assez identifiable et partiellement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Peu identifiable et difficilement mesurable	<input type="checkbox"/>

Le projet doit revêtir un **caractère expérimental fort** soit :

Caractère expérimental		Présent		Absent		Sans objet
- Par l'usage de nouvelles technologies E-Tourisme, M-Tourisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- En proposant de nouveaux produits culturels et touristiques en direction de niches de clientèles (exemple : clientèles empêchées)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Par l'utilisation/valorisation des ressources naturelles emblématiques du territoire (bois et eau)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Par des aménagements novateurs requérant une Approche Environnementale en Urbanisme (AEU)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Par de nouvelles organisations de services et de prestations	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Conclusion Le projet présente un caractère innovant et expérimental fort		Oui	<input type="checkbox"/>
		Non	<input type="checkbox"/>

Synthèse

Critère n°1 : lien entre l'opération et la stratégie de développement du GAL			
Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire			
Critère n°3 : caractère innovant et expérimental de l'opération			
Nombre de critères au total			

Observations

Critère n°1 : lien entre l'opération, la stratégie de développement du GAL et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

Le projet doit répondre à au moins un objectif suivant :	Proposition de l'équipe technique du GAL	
	oui	non
1) Initier et accompagner des opérations démonstratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Valoriser les bonnes pratiques et développer des outils d'observation, de capitalisation et de partage de la connaissance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Sensibiliser les populations et les entreprises artisanales du territoire aux enjeux de la transition énergétique, de préservation de la ressource Bois-Eau, et de la valeur paysagère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Utiliser les plateaux techniques du territoire pour la création et testage de références locales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	Observation
Le projet répond à au moins un objectif du programme Leader 2014-2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet s'inscrit dans au moins l'une des priorités et axes d'intervention définis dans le SCOT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<p>Conclusion</p> <p>Le projet est en lien avec la stratégie de développement du GAL et avec les priorités et axes d'intervention définis dans le SCOT.</p>	<p>Oui</p> <p>Non</p>
--	-----------------------

Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire

Par exemple :

- le projet contribue-t-il à :
 - o à la valorisation d'infrastructures paysannes de petite échelle ?
 - o à la réhabilitation/rénovation énergétique d'une infrastructure ?
 - o à la structuration de la filière bois-énergie-bocase ?
- le projet permet-il :
 - o de soutenir le développement de pratiques d'urbanisme durable ?
 - o la création et/ou le maintien d'emplois ?
- le projet implique-t-il :
 - o que des jeunes soient bénéficiaires des actions menées ?

Cas particuliers :

- Si le projet concerne une opération de sauvegarde et/ou de restauration d'infrastructures de petite échelle, comprend-t-il des actions d'informations et de communication ?
- Les projets comprenant des travaux de sauvegarde/restauration des milieux humides et des infrastructures agro-écologiques de petite échelle seront limités à des sites témoins ou école, est-ce le cas de ce projet ?
- Les projets de manifestation et/ou d'actions de sensibilisation ayant pour objectif d'associer activités de loisirs avec la connaissance et le respect de l'environnement devront être d'envergure territoriale, est-ce le cas de ce projet ?

Grille de sélection des projets émergeant à la Fiche-action n°2






Leader 2014-2020 - GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Grille de sélection des opérations sollicitant une aide Leader	
Fiche-action n°2	Soutenir et promouvoir des pratiques plus durables
Porteur de projet	
Intitulé du projet	

Chaque opération sollicitant une aide Leader doit être examinée au regard de la grille de sélection suivante. Celle-ci permettra ensuite de proposer cette opération à la décision des membres du Comité de Programmation et ce, au regard des critères remplis ou non.

Afin d'étayer l'analyse de l'opération pour pouvoir renseigner au mieux ce document, des éléments d'information présents dans le dossier susnommé sont matérialisés en bleu dans la grille de sélection décrite ci-après.

Grille de sélection des projets émergeant à la Fiche-action n°2




→ Si le projet concerne des actions de réductions des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, vise-t-il le **niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics** ?
 → Si l'opération présente des dépenses de végétaux pérennes ou à cycle végétatif pluriannuel, ceux-ci figurent-ils dans la liste du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT ?

La plus-value que le projet apporte au territoire est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Très satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Pas assez satisfaisante	<input type="checkbox"/>









Critère n°3 : caractère innovant de l'opération

L'opération peut être considérée comme innovante si par exemple :

- elle est inédite
- elle revêt un caractère expérimental fort
- elle apporte une nouvelle réponse à un besoin en utilisant une nouvelle méthode, de nouveaux partenariats ...

Le caractère innovant de l'opération est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Bien identifiable et facilement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Assez identifiable et partiellement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Peu identifiable et difficilement mesurable	<input type="checkbox"/>

Synthèse

Critère n°1 : lien entre l'opération et la stratégie de développement du GAL		sans objet	
Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire			
Critère n°3 : caractère innovant de l'opération			
Nombre de critères au total			

Observations

Critère n°1 : lien entre l'opération, la stratégie de développement du GAL et le projet culturel de territoire

Le projet doit répondre à au moins un objectif suivant :	Proposition de l'équipe technique du GAL	
	oui	non sans objet
1) Favoriser et soutenir l'émergence de nouveaux modèles de production artistique (couvreur d'activités, modèles coopératifs, économie sociale et solidaire)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Soutenir la création en articulation avec les pratiques culturelles des habitants et des jeunes (expérimenter tant en matière de recherche esthétique que de rapport au territoire et à la population)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Favoriser de nouvelles implantations d'artistes et d'artisans d'art	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Favoriser l'appropriation des usages numériques par les acteurs culturels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Promouvoir une image jeune du territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	Observation
Le projet répond à au moins un objectif du programme Leader 2014-2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet s'inscrit dans au moins l'une des priorités et axes d'intervention définis dans le projet culturel de territoire et/ou dans les priorités des projets de territoire des EPCI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Conclusion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est en lien avec la stratégie de développement du GAL et avec le projet culturel de territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire

Par exemple :

- le projet contribue-t-il à :
 - o la création de **partenariats** entre acteurs culturels et structures d'éducation populaire ?
 - o générer un **parcours de professionnalisation des acteurs culturels** ?
 - o création d'un **centre de ressources culturel** ?

→ le projet permet-il la **création et/ou le maintien d'emplois** ?

La plus-value que le projet apporte au territoire est	Avis (merci de cocher la case correspondante)	
<input type="checkbox"/>	Très satisfaisante	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Satisfaisante	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Pas assez satisfaisante	<input type="checkbox"/>






Leader 2014-2020 - GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Grille de sélection des opérations sollicitant une aide Leader	
Fiche-action n°3	Accompagner et structurer une économie créative basée sur le potentiel culturel
Porteur de projet	
Intitulé du projet	

Chaque opération sollicitant une aide Leader doit être examinée au regard de la grille de sélection suivante. Celle-ci permettra ensuite de proposer cette opération à la décision des membres du Comité de Programmation et ce, au regard des critères remplis ou non.









Afin d'étayer l'analyse de l'opération pour pouvoir renseigner au mieux ce document, des éléments d'information présents dans le dossier susnommé sont matérialisés en bleu dans la grille de sélection déclinée ci-après.

Critère n°3 : caractère innovant de l'opération

- L'opération peut être considérée comme innovante si par exemple :
- elle est inédite
 - elle revêt un caractère expérimental fort
 - elle apporte une nouvelle réponse à un besoin en utilisant une nouvelle méthode, de nouveaux partenariats ...

Le caractère innovant de l'opération est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Bien identifiable et facilement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Assez identifiable et partiellement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Peu identifiable et difficilement mesurable	<input type="checkbox"/>

Synthèse

Critère n°1 : lien entre l'opération et la stratégie de développement du GAL		sans objet	
Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire			
Critère n°3 : caractère innovant de l'opération			
Nombre de critères au total			

Observations

Critère n°1 : lien entre l'opération, la stratégie de développement du GAL et le projet social du PETR

Le projet doit répondre à au moins un objectif suivant :	Proposition de l'équipe technique du GAL	
	oui	non sans objet
1) Agir en faveur de nouveaux services/équipements/lieux indispensables à la prise en compte des besoins des jeunes et à la valorisation de leur engagement dans la vie sociale et professionnelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Renforcer la connaissance et l'accès aux services pour mieux les ouvrir aux habitants et nouveaux arrivants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Promouvoir et mettre en place des dispositifs innovants, mutualisés, au bénéfice de l'autonomie et de la santé globale et durable des habitants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Promouvoir et favoriser de nouvelles mobilités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Doter le territoire d'outils d'observation et d'aide pour l'action	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	Observations
Le projet répond à au moins un objectif du programme Leader 2014-2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet s'inscrit dans au moins l'une des priorités et axes d'intervention définis dans le projet social de territoire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Conclusion	<input checked="" type="radio"/>	Oui	<input type="checkbox"/>
Le projet est en lien avec la stratégie de développement du GAL et avec le projet social de territoire	<input checked="" type="radio"/>	Non	<input type="checkbox"/>

Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire

Par exemple :

- le projet implique-t-il :
 - o que des **personnes fragilisées** soient bénéficiaires des actions menées ?
 - o que des **jeunes** soient bénéficiaires des actions menées ?
- le projet permet-il :
 - o la création de **places supplémentaires d'accueil de la petite enfance** ?
 - o de générer des **partenariats interprofessionnels** ?
 - o l'application de critères d'**inclusion sociale** ?
 - o la **création et/ou le maintien d'emplois** ?
 - o la mise en œuvre d'**actions intergénérationnelles** ?
 - o une amélioration des services par les **usages numériques** ?
 - o la création d'une nouvelle offre de **mobilité** ?
- Le projet favorise-t-il l'**égalité homme/femme** ?
- Le projet répond-il à une **carence ou une inadaptation de l'offre de services** ?



Leader 2014-2020 - GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Grille de sélection des opérations sollicitant une aide Leader	
Fiche-action n°4	Améliorer et garantir l'efficacité des services pour l'inclusion sociale des familles, des jeunes, personnes âgées et fragilisées
Porteur de projet	
Intitulé du projet	

Chaque opération sollicitant une aide Leader doit être examinée au regard de la grille de sélection suivante. Celle-ci permettra ensuite de proposer cette opération à la décision des membres du Comité de Programmation et ce, au regard des critères remplis ou non.

Afin d'étayer l'analyse de l'opération pour pouvoir renseigner au mieux ce document, des éléments d'information présents dans le dossier susnommé sont matérialisés en bleu dans la grille de sélection déclinée ci-après.

Cas particuliers :

- Si le projet consiste en une ou des actions en faveur de la jeunesse, s'inscrit dans au moins une des priorités et axes d'intervention définis dans un plan d'actions jeunesse Territoire-Pays ?
- Si le projet concerne la création d'équipements, ceux-ci répondent-ils aux **normes BBC** ?
- Si le projet concerne la création d'équipements, ceux-ci privilégient-ils des **matériaux et techniques d'écoconstruction** et/ou de **renovation énergétique du bâti** et/ou des **matériaux biosourcés** ?

La plus-value que le projet apporte au territoire est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Très satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Pas assez satisfaisante	<input type="checkbox"/>

Critère n°3 : caractère innovant de l'opération

L'opération peut être considérée comme innovante si par exemple :

- elle est inédite
- elle revêt un caractère expérimental fort
- elle apporte une nouvelle réponse à un besoin en utilisant une nouvelle méthode, de nouveaux partenariats ...

Le caractère innovant de l'opération est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Bien identifiable et facilement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Assez identifiable et partiellement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Peu identifiable et difficilement mesurable	<input type="checkbox"/>

Synthèse

Critère n°1 : lien entre l'opération et la stratégie de développement du GAL		sans objet	
Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire			
Critère n°3 : caractère innovant de l'opération			
Nombre de critères au total			

Observations

Critère n°1 : lien entre l'opération, la stratégie de développement du GAL, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le projet social du PETR

Le projet doit répondre à au moins un objectif suivant :	Proposition de l'équipe technique du GAL	
	oui	non
1) Améliorer la coordination des producteurs et les circuits courts de distribution/commercialisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Optimiser la promotion et la commercialisation de l'offre de services, de produits locaux par les applications numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Créer de nouveaux espaces mutualisés d'activités de services (tiers lieux sociaux et professionnels)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Animer les laboratoires des usages numériques « fabrique de territoire »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Favoriser l'interconnaissance et créer des espaces « propices » à rencontrer et mobiliser les habitants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Accompagner les populations âgées et fragilisées dans l'apprentissage fluide des usages numériques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	OUI	NON	Observations
Le projet répond à au moins un objectif du programme Leader 2014-2020	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet s'inscrit dans au moins l'une des priorités et axes d'intervention définis dans le SCOT et dans le projet social	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Conclusion	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le projet est en lien avec la stratégie de développement du GAL, avec le SCOT et avec le projet social de territoire		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Leader 2014-2020 - GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	
Grille de sélection des opérations sollicitant une aide Leader	
Fiche-action n°5	Promouvoir et mettre en œuvre des outils et dispositifs collectifs novateurs pour le développement de nouvelles formes d'activités et de sociabilités
Porteur de projet	
Intitulé du projet	

Chaque opération sollicitant une aide Leader doit être examinée au regard de la grille de sélection suivante. Celle-ci permettra ensuite de proposer cette opération à la décision des membres du Comité de Programmation et ce, au regard des critères remplis ou non.

Afin d'étayer l'analyse de l'opération pour pouvoir renseigner au mieux ce document, des éléments d'information présents dans le dossier susnommé sont matérialisés en bleu dans la grille de sélection déclinée ci-après.



Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire

Par exemple :

- le projet contribue-t-il à :
 - o l'implication d'acteurs publics ET privés
 - o à faire participer les acteurs économiques aux actions présentées

→ le projet permet-il :

- o de créer un/des espace(s) d'initiative sociale
- o la **création et/ou le maintien d'emplois**
- o la création d'emploi(s) de médiation numérique
- o l'acquisition de compétences ou la montée en qualification
- o la création d'actions collectives et de partenariats
- o une amélioration des services par les **usages numériques**
- o la production de documents de référence (modélisation)

→ Le projet favorise-t-il l'**égalité homme/femme** ?

→ Le projet concoure-t-il au développement des usages numériques ?

La plus-value que le projet apporte au territoire est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Très satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Satisfaisante	<input type="checkbox"/>
	Pas assez satisfaisante	<input type="checkbox"/>

Critère n°3 : caractère innovant de l'opération

L'opération peut être considérée comme innovante si par exemple :

- elle est inédite →
- elle revêt un caractère expérimental fort →
- elle apporte une nouvelle réponse à un besoin en utilisant une nouvelle méthode, de nouveaux partenariats ... →

Le caractère innovant de l'opération est		Avis (merci de cocher la case correspondante)
	Bien identifiable et facilement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Assez identifiable et partiellement mesurable	<input type="checkbox"/>
	Peu identifiable et difficilement mesurable	<input type="checkbox"/>

Synthèse

Critère n°1 : lien entre l'opération et la stratégie de développement du GAL		sans objet	
Critère n°2 : plus-value du projet pour le territoire			
Critère n°3 : caractère innovant de l'opération			
Nombre de critères au total			

Observations

Annexe 13 : Composition du Comité de Programmation (version modifiée le 10/03/2021)

Collège Territoire/EPCI

EPCI	Titulaires	Suppléants
Communauté de Communes du Val de Cher	Jean-Michel LAPRUGNE	Philippe DIEUMEGARD
Communauté de Communes du Pays d'Huriel	Jean-Elie CHABROL	Alain DUBREUIL
Communauté de Communes du Pays de Tronçais	Francis LEBLANC	David LOUBRY
Commentry-Montmarault-Néris Communauté	Cyrille RIMBAULT	Michèle DUFFAULT
Montluçon Communauté	Samir TRIKI	Alric BERTON
TOTAL	5 voix délibérantes publiques	

Collège Acteurs économiques

Types d'acteurs/structures	Titulaires	Suppléants
Hébergeurs et prestataires de services touristiques	Charles TRIBALAT	Philippe PERCHE
	Valérie GORISSE	Fabrice NOBILI
Artisans du bâtiment et artisans d'art	Céline EXCOFFON	Marie THIVRIER
Agriculteurs	Vivianne ALLOIN	Benoît THEVENET
Association de commerçants et groupement de producteurs	Élise BOULON	Elodie RANCIER
Professionnels de santé	Jacques BARDIOT	Bénédicte BIDET
Entreprises de service numérique	Jean-Christophe FAUVEL	Christophe DEFOURNEAU
Autres	Sébastien TRIBOULET	Vanessa DECHAUD
TOTAL	8 voix délibérantes privées	

Collège Acteurs sociaux/associations

Types d'acteurs/structures	Titulaires	Suppléants
Associations culturelles	Léopold JACQUIN	Samuel MONCE
Association de randonneurs	Patrick FRAGON	Jérôme BARDENET
Centres sociaux	Bruno DEPRAS	Nathalie FLUZAT
Associations de services à la personne	Maria CORREIA	Patricia GROUY
SIAE	Bénédicte FAROU	Sébastien RAYNAUD
Associations sportives	Steve LEROY	Louis DE CAUMONT
Autres	Christophe TEYSSANDIER	Claude BRASSET
TOTAL	7 voix délibérantes privées	

Collège Structures d'appui

Types d'acteurs/structures	Titulaires	Suppléants
Conseil de Développement	Gérard DEJOIE	Bernard NOWAK
	Lucette GAGNIERE	Jean-Pierre MARTIN
	Marcel ANDRIVON	Jean-Charles SCHILL
Office de Tourisme Intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France	Jocelyne POPOFF	Lynda MAJER
Comité de Bassin d'Emploi	Pierre DELUDET	
IUT d'Allier	Sylvie NORRE	Emmanuel BERGERET
TOTAL	6 voix délibérantes : 3 privées (Conseil de Développement) + 3 publiques (OTI, CBE, IUT)	

Structures et personnes associées

Types d'acteurs/structures	Membres	
Représentant PIJ Désertines	Jonathan DA SILVA	
Représentant PIJ Comentry	Sylvain BOURDIER	
Mission Locale	Manuela DE CASTRO ALVES	
Chambre d'Agriculture	Christophe JARDOUX	Geoffrey RIVAUX
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Bruno BELLOSTA	Jean-François BOURGEOT
CCI Montluçon-Gannat	Thierry MIARD	
Représentant des services de l'État	Monsieur le Sous-Préfet	
Conseil Départemental de l'Allier	Jean ALMAZAN	
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur le Président	
TOTAL	11 personnes n'ayant pas voix délibérante	

62 membres titulaires, suppléants et associés dont 26 ayant voix délibérantes



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

67 TER BOULEVARD DE COURTAIS - 03100 MONTLUÇON

☎ 04 70 05 70 70

✉ vallee.montlucon@wanadoo.fr

🌐 vallee2.fr

